SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing Senate Committee on*

# SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

*Chair:*
The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, December 6, 2017
Thursday, December 7, 2017

Issue No. 33

*Third and fourth meetings:*

Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act

INCLUDING:
THE TWENTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité sénatorial permanent des*

# AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

*Président :*
L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 6 décembre 2017
Le jeudi 7 décembre 2017

Fascicule nº 33

*Troisième et quatrième réunions :*

Projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique

Y COMPRIS :
LE VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53704-53712

## STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Chantal Petitclerc, *Deputy Chair*

The Honourable Judith Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|---|---|
| Bernard | Manning |
| Cordy | Mégie |
| * Day | Omidvar |
| (or Mercer) | Poirier |
| Doyle | Raine |
| Galvez | * Smith |
| * Harder, P.C. | (or Martin) |
| (or Bellemare) | * Woo |
| (or Mitchell) | (or Saint-Germain) |

*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Dean (*December 7, 2017*).

The Honourable Senator Omidvar replaced the Honourable Senator Griffin (*December 7, 2017*).

The Honourable Senator Griffin replaced the Honourable Senator Omidvar (*December 5, 2017*).

The Honourable Senator Neufeld was removed from the membership of the committee, substitution pending (*December 4, 2017*).

The Honourable Senator Doyle was added to the membership (*December 4, 2017*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Doyle (*November 30, 2017*).

## COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

*Président :* L'honorable Art Eggleton, C.P.

*Vice-présidente :* L'honorable Chantal Petitclerc

*Vice-présidente :* L'honorable Judith Seidman

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|---|---|
| Bernard | Manning |
| Cordy | Mégie |
| * Day | Omidvar |
| (ou Mercer) | Poirier |
| Doyle | Raine |
| Galvez | * Smith |
| * Harder, C.P. | (ou Martin) |
| (ou Bellemare) | * Woo |
| (ou Mitchell) | (ou Saint-Germain) |

* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénateur Dean (*le 7 décembre 2017*).

L'honorable sénatrice Omidvar a remplacé l'honorable sénatrice Griffin (*le 7 décembre 2017*).

L'honorable sénatrice Griffin a remplacé l'honorable sénatrice Omidvar (*le 5 décembre 2017*).

L'honorable sénateur Neufeld a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 4 décembre 2017*).

L'honorable sénateur Doyle a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 4 décembre 2017*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 30 novembre 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

## MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017
(75)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bernard, Cordy, Dean, Eggleton, P.C., Griffin, Manning, Mégie, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (11).

*Other senator present:* The Honourable Senator Frum (1).

*In attendance:* Shaila Anwar, Clerk of the Committee; Sonya Norris and Francis Lord, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 9, 2017, the committee continued examination of Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

*WITNESSES:*

*National Statistics Council:*

Ian McKinnon, Chair.

*As individuals:*

Mel Cappe, Professor in the School of Public Policy and Governance at the University of Toronto, former Clerk of the Privy Council;

Philip Cross, Senior Fellow, Macdonald Laurier Institute;

Bill Waiser, Distinguished Professor Emeritus, University of Saskatchewan (by video conference);

Chad Gaffield, Distinguished University Professor, University of Ottawa.

The chair made a statement.

Mr. McKinnon and Mr. Cappe each made a statement and answered questions.

At 5:14 p.m., the committee suspended.

At 5:16 p.m., the committee resumed.

Mr. Waiser, Mr. Cross and Mr. Gaffield each made a statement and answered questions.

## PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017
(75)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bernard, Cordy, Dean, Eggleton, C.P., Griffin, Manning, Mégie, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (11).

*Autre sénatrice présente :* L'honorable sénatrice Frum (1).

*Également présents :* Shaila Anwar, greffière du comité; Sonya Norris et Francis Lord, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 novembre 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o^ 32 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Conseil national de la statistique :*

Ian McKinnon, président.

*À titre personnel :*

Mel Cappe, professeur à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto, ancien greffier du Conseil privé;

Philip Cross, agrégé supérieur, Institut Macdonald Laurier;

Bill Waiser, professeur distingué émérite, Université de la Saskatchewan (par vidéoconférence);

Chad Gaffield, professeur distingué d'université, Université d'Ottawa.

Le président prend la parole.

M. McKinnon et M. Cappe font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 14, la séance est suspendue.

À 17 h 16, la séance reprend.

M. Waiser, M. Cross et M. Gaffield font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

At 6:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

À 18 h 12, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière suppléante du comité,*

Ferda Simpson

*Acting Clerk of the Committee*

---

OTTAWA, Thursday, December 7, 2017
(76)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bernard, Cordy, Doyle, Eggleton, P.C., Galvez, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (13).

*Other senators present:* The Honourable Senators Frum and Griffin (2).

*In attendance:* Ferda Simpson, Procedural Clerk, Committees Directorate; Sonya Norris and Elizabeth Cahill, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 9, 2017, the committee continued examination of Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

*WITNESSES:*

*UK Statistics Authority:*

John Pullinger, UK National Statistician and Chief Executive of the UK Statistics Authority (by video conference).

*Statistics Canada:*

Andrée Desaulniers, Senior Analyst, Information Management Division.

The chair made a statement.

Mr. Pullinger made a statement and answered questions.

At 11:18 a.m., the committee suspended.

At 11:22 a.m., the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act.

OTTAWA, le jeudi 7 décembre 2017
(76)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bernard, Cordy, Doyle, Eggleton, C.P., Galvez, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (13).

*Autres sénatrices présentes :* Les honorables sénatrices Frum et Griffin (2).

*Également présentes :* Ferda Simpson, greffière à la procédure, Direction des comités; Sonya Norris et Elizabeth Cahill, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 novembre 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Autorité des statistiques du Royaume-Uni :*

John Pullinger, statisticien national du Royaume-Uni et directeur général de l'Autorité des statistiques du Royaume-Uni (par vidéoconférence).

*Statistique Canada :*

Andrée Desaulniers, analyste principale, Division de la gestion de l'information.

Le président prend la parole.

M. Pullinger fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 18, la séance est suspendue.

À 11 h 22, la séance reprend.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique.

Ms. Desaulniers was invited to the table to answer questions from time to time.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

The committee considered draft observations.

After debate, it was agreed that the draft observations be appended to the report.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure approve the final version of the observations being appended to the report, taking into account the changes discussed today.

It was agreed that the chair report the bill, with observations, to the Senate.

At 11:46 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Mme Desaulniers est invitée à la table pour répondre aux questions, au besoin.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Le comité examine l'ébauche des observations.

Après débat, il est convenu que l'ébauche des observations soit annexée au rapport.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure approuve la version définitive des observations qui seront annexées au rapport, en tenant compte des changements dont il a été question aujourd'hui.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, avec des observations, au Sénat.

À 11 h 46, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Shaila Anwar

*Clerk of the Committee*

## REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, December 7, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-FIRST REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act, has, in obedience to the order of reference of November 9, 2017, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Your committee has also made certain observations which are appended to this report.

Respectfully submitted,

## RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique, a, conformément à l'ordre de renvoi du 9 novembre 2017, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

ART EGGLETON

*Chair*

## OBSERVATIONS
### to the 21st Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs Science and Technology (Bill C-36)

During the committee's hearings on Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act, many witnesses expressed concern regarding the appointment process of the Chief Statistician.

These concerns included the term of the Chief Statistician being renewable, the lack of Parliamentary approval and the absence of a search committee.

Therefore, the committee urges the government to consider using tools including Executive Search Committees or Parliamentary approval to ensure the Chief Statistician is a non-partisan appointment who is independent from the government.

As well, in consideration of the proposed legislative change that removes the consent requirement for the release of census records to Library and Archives Canada after 92 years, the committee calls upon the Chief Statistician of Canada to explore all options to encourage Canadians to consent to the release of information for the 2006, 2011 and 2016 censuses and national householder surveys.

Statistics Canada should, before the upcoming census, highlight to Canadians the historical value of census records for future generations.

Finally, the committee would like to suggest that proposed new section 18.1(2) does not appear to reflect the current practice at Statistics Canada of allowing responders to provide consent after the fact, a practice this committee would like to see continue.

## OBSERVATIONS
### au 21$^{e}$ rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (projet de loi C-36)

Au cours des audiences du comité sur le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique, de nombreux témoins se sont dits préoccupés par le processus de nomination du statisticien en chef.

Le fait que le mandat du statisticien en chef soit renouvelable, le manque d'approbation parlementaire et l'absence d'un comité de recherche étaient au nombre des préoccupations.

En conséquence, le comité exhorte le gouvernement à envisager de recourir à des instruments comme un comité de sélection ou l'approbation du Parlement pour faire en sorte que la nomination du statisticien en chef soit non partisane et indépendante du gouvernement.

De plus, compte tenu de la modification législative proposée, qui enlève l'exigence de consentement pour la publication des dossiers de recensement à Bibliothèque et Archives Canada après 92 ans, le comité demande au Statisticien en chef du Canada d'explorer toutes les options pour encourager les Canadiens à donner leur consentement pour les recensements de 2006, 2011 et 2016 et les enquêtes nationales auprès des ménages.

Statistique Canada devrait, avant le prochain recensement, souligner aux Canadiens la valeur historique des dossiers de recensement pour les futures générations.

En dernier lieu, le comité aimerait suggérer que le nouveau paragraphe 18.1(2) proposé ne semble pas refléter la pratique actuelle de Statistique Canada, consistant à autoriser les répondants à donner leur consentement après le fait, une pratique dont le comité aimerait voir la continuation.

## EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m. to continue its study on Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act.

**Senator Art Eggleton** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

My name is Art Eggleton, senator from Toronto and chair of the committee. I would like the remaining members of the committee to introduce themselves, starting on my left.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

**Senator Cordy:** Jane Cordy, Nova Scotia.

**Senator Dean:** Tony Dean, Ontario.

**Senator Bernard:** Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

**Senator Manning:** Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

**Senator Mégie:** Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

**Senator Raine:** Nancy Greene Raine, British Columbia.

**Senator Seidman:** Judith Seidman from Montreal, Quebec.

**Senator Frum:** Linda Frum, Ontario.

**The Chair:** Thank you very much.

Today we are discussing Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act. This is our third meeting on the subject. We have two panels today, and this first panel will go one hour, until 5:15.

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, afin de poursuivre son étude du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique.

**Le sénateur Art Eggleton** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton. Je suis un sénateur de Toronto et président du comité. Je vais demander aux autres membres du comité de se présenter, en commençant par la sénatrice assise à ma gauche.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Cordy :** Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Dean :** Tony Dean, de l'Ontario.

**La sénatrice Bernard :** Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Manning :** Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Raine :** Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

**La sénatrice Frum :** Linda Frum, de l'Ontario.

**Le président :** Je vous remercie.

Nous nous penchons aujourd'hui sur le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique. C'est la troisième séance que nous y consacrons. Nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins. Nous allons auditionner le premier groupe pendant une heure, ce qui nous amènera à 17 h 15.

I'm very pleased to welcome Ian McKinnon, Chair, National Statistics Council, a council we've talked about quite a bit in the course of our examination of this bill. Also, we have Mel Cappe, Professor in the School of Public Policy and Governance at the University of Toronto. He is a former Clerk of the Privy Council of Canada and has held numerous other public service positions. Welcome to both of you, gentlemen. Mr. McKinnon, would you please start?

**Ian McKinnon, Chair, National Statistics Council:** Thank you, Mr. Chairman. I'd like to begin by thanking the committee for their invitation to appear here and offer comments on Bill C-36.

Since its inception 30 years ago, the National Statistics Council has always tried, in its role of advising the Chief Statistician, to promote a national statistical system which produced data and analyses which were as relevant, accurate, timely and accessible to as wide a range of users as possible.

The issue of relevance is particularly important and has been an underlying theme in some of the discussions in the earlier sessions of this committee's hearings.

Relevance implies understanding the information needs of all Canadians, whether government policy-makers, service deliverers, NGOs, companies large and small, communities of interest, researchers or individual Canadians from all parts of this country.

In considering Bill C-36, the National Statistics Council applauds efforts to increase the independence of Statistics Canada in professional matters and the changes that the bill makes to the position of the Chief Statistician.

Those go to the heart of the objective of having an accurate statistical system. In particular, we support the changes which give the Chief Statistician authority over the statistics program, ". . . based strictly on professional statistical standards . . . ."

While our parliamentary Westminster system gives ultimate authority to Parliament and the cabinet, and the act explicitly provides for the cabinet or minister to issue directives related to the operations or the statistical programs of StatsCan, the act also ensures greater transparency by requiring that the directives be tabled in the House of Commons directly or at the request of the Chief Statistician.

J'ai le plaisir d'accueillir Ian McKinnon, président du Conseil national de la statistique, organisme dont nous avons beaucoup parlé dans le cadre de notre examen de ce projet de loi. Nous accueillons également Mel Cappe, professeur à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto. Cet ancien greffier du Conseil privé du Canada a occupé de nombreux autres postes au sein de la fonction publique. Messieurs, soyez les bienvenus devant le comité. Monsieur McKinnon, auriez-vous l'obligeance de commencer?

**Ian McKinnon, président, Conseil national de la statistique :** Merci, monsieur le président. Je tiens d'abord à remercier le comité de m'avoir invité à comparaître devant lui pour livrer quelques commentaires sur le projet de loi C-36.

Depuis sa création il y a 30 ans, le Conseil national de la statistique, qui a pour rôle de conseiller le statisticien en chef, s'est toujours attaché à promouvoir un système statistique national qui procure, à un éventail aussi large que possible d'utilisateurs, des données et des analyses pertinentes, exactes, ponctuelles et accessibles.

La question de la pertinence revêt une importance particulière et a d'ailleurs été l'un des thèmes sous-jacents de certains des échanges qui ont eu lieu au cours des séances précédentes de votre comité.

La pertinence implique que l'on comprenne les besoins que les Canadiens des diverses régions du pays éprouvent en matière d'information, qu'ils soient décisionnaires, prestataires de services, ONG, petites ou grandes entreprises, communautés d'intérêts, chercheurs ou particuliers.

Le Conseil national de la statistique constate avec satisfaction que l'on entend, dans le cadre de ce projet de loi C-36, renforcer l'indépendance de Statistique Canada sur le plan professionnel, et apporter certains changements au poste de statisticien en chef.

Ce sont là des choses essentielles si l'on veut disposer d'un système statistique rigoureux. Nous sommes notamment favorables aux changements visant à assurer que l'autorité du statisticien en chef en matière de programmes statistiques est exercée « […] uniquement en fonction des normes statistiques professionnelles […] ».

Notre régime parlementaire, basé sur celui de Westminster, confère le pouvoir suprême au Parlement et au Cabinet, et la loi prévoit explicitement que le Cabinet ou le ministre peut émettre des instructions au sujet des opérations et des programmes statistiques de Statistique Canada. La loi assure en outre une meilleure transparence en exigeant que de telles instructions soient déposées devant la Chambre des communes, soit directement, soit à la demande du statisticien en chef.

The council also has, over the years, been supportive of an open search process for future Chief Statisticians, a topic which was discussed extensively in your earlier meetings.

The bill's provisions are also consistent with the council's public statements during the debates over the long-form census recommending the removal of imprisonment as a punishment for not completing the census.

As my last topic, I want to talk about the new Canadian statistics advisory council and the evolving advisory structure for StatsCan itself.

First, let me thank Ivan Fellegi and Wayne Smith for their kind words in the testimony they gave last week about the work of the National Statistics Council over the years.

While I'm a little saddened by the demise of the NSC, which would occur with the implementation of this bill, we have seen a broadening and deepening of the consultative efforts of StatsCan over the years as well as an increase in the number and the professionalism of its technical advisory committees.

The increased independence given to StatsCan and to the Chief Statistician in Bill C-36 also means that there is more need for a council that has formal responsibilities and that can provide advice on more strategic issues.

I am particularly pleased that the new advisory council will make a public report on the state of the Canadian statistical system. This is an opportunity to raise issues and talk about information and data needs that go beyond just the jurisdiction and operational needs of the federal government and Statistics Canada.

As an example, in this era of big data and the increasing capacity to link administrative records and data files, there is great opportunity but also increased need to assure anonymity and confidentiality of data records.

Let me use, as an example, the opportunities to better understand and design services for marginalized populations. By gathering data that are produced from censuses, surveys and institutional records from educational systems, social services and the health sector, we can build a better understanding of best practices, monitor progress and set in place more effective policies.

Au cours des ans, le conseil s'est toujours montré favorable à la transparence du processus de nomination du statisticien en chef, question dont on a d'ailleurs beaucoup discuté au cours des séances précédentes.

Les dispositions du projet de loi sont également en harmonie avec les déclarations faites par le conseil lors des débats sur le recensement à formulaire détaillé. Nous recommandions, en effet, la suppression de la peine d'emprisonnement qui sanctionnait le fait de ne pas remplir ce formulaire.

Je voudrais, enfin, vous entretenir du nouveau Conseil consultatif canadien de la statistique, et de l'évolution des instances consultatives au sein même de Statistique Canada.

Je tiens à remercier Ivan Fellegi et Wayne Smith des propos aimables qu'ils ont, la semaine dernière lors de leur témoignage devant le comité, tenus au sujet du travail accompli depuis des années par le Conseil national de la statistique.

Si je suis un peu triste à l'idée de voir disparaître le CNS, car c'est bien ce que prévoit ce projet de loi, nous avons constaté, au fil des ans, un élargissement et un approfondissement des efforts de consultation au sein de Statistique Canada, ainsi qu'une augmentation du nombre et du professionnalisme de ses comités techniques consultatifs.

Le surcroît d'indépendance que le projet de loi C-36 assure à Statistique Canada et au statisticien en chef veut également dire qu'il sera désormais encore plus important de disposer d'un conseil dont les responsabilités sont officialisées et qui est en mesure de donner des conseils sur un plus grand nombre de questions stratégiques.

Je constate avec une satisfaction particulière que le nouveau conseil consultatif sera chargé de rendre public un rapport annuel sur l'état du système statistique national. Ce sera l'occasion d'évoquer certaines questions et de discuter des besoins en matière de données et de renseignements au-delà de ce qu'exigent les missions et besoins opérationnels du gouvernement fédéral et de Statistique Canada.

À cette époque de « *big data* », ou données massives, avancée technique qui permet de plus en plus de relier entre eux les dossiers administratifs et les fichiers de données, nous avons non seulement l'occasion, mais un besoin croissant d'assurer l'anonymat et la confidentialité des données.

Prenons, par exemple, les moyens que cela nous donne de mieux comprendre les besoins des populations marginalisées, et d'adapter en conséquence les services qui leur sont assurés. Les données recueillies dans le cadre de recensements et d'enquêtes, ou tirées des dossiers des établissements scolaires, des services sociaux ou du secteur de la santé, nous permettent de mieux comprendre en quoi consisteraient les pratiques exemplaires, de suivre de plus près les progrès effectués et de renforcer l'efficacité de nos politiques publiques.

These, however, all refer to the national statistical needs and systems rather than solely as advice to StatsCan on its operations.

The new advisory council will have the opportunity to address many broader issues like these. As well, they will be able to report on government-wide issues in terms of the development and analysis of statistical information. Once again, this can be a platform for looking more broadly at needs and issues rather than solely at the operational challenges facing StatsCan.

Now, several members of this committee raised the issue of the representativeness of a committee limited to 10 plus the Chief Statistician. I've stressed this is my personal view; we haven't discussed it at length in the council.

My personal view on this issue is that the new council's form, particularly its size, should be determined by its role. I very strongly agree that a council whose members lived experience rarely reaches beyond the Ottawa-Montreal-Toronto triangle is likely to miss many important perspectives and much knowledge.

On the other hand, given that this new council can play a strategic role in assessing and advising on the state of the national statistics system, it needs members who are knowledgeable and focused on that primary goal.

In the past, when the Chief Statistician has sought advice from the NSC on the kinds of issues that the new council may face, the NSC has often created working groups of a handful of members with experience beyond research who worked in depth on the topic to provide advice to the Chief Statistician.

This also underscores the importance of StatsCan's deepening its advisory and consultative mechanisms. It can only make the whole system stronger if StatsCan better understands the underlying needs of all of its data users and the people affected by the information it collects.

In summary, we are very pleased with the moves that increase the professional independence of the organization, and we look forward to more success for the Canadian statistical system that may flow from the changes that are being countenanced. Thank you.

Or, tout cela ne concerne pas seulement les conseils qui peuvent être fournis à Statistique Canada au sujet de ses opérations, mais intéresse l'ensemble de nos besoins nationaux en matière de statistiques et de systèmes.

Le nouveau conseil consultatif est appelé à se pencher sur ces grandes questions. Il pourra en outre se prononcer sur des questions touchant le développement et l'analyse des données statistiques qui intéressent l'ensemble du gouvernement. C'est peut-être, encore une fois, un moyen d'envisager plus largement les besoins et questions qui surviennent, et de ne pas s'en tenir uniquement aux besoins opérationnels de Statistique Canada.

Plusieurs membres de votre comité ont soulevé la question du caractère représentatif d'un comité qui, outre le statisticien en chef, ne comprend que 10 membres. Nous n'en avons pas longuement discuté au sein du conseil, et je ne peux vous faire part à cet égard que de mon point de vue personnel.

Selon moi, donc, la configuration du nouveau conseil, et notamment sa taille, doit dépendre du rôle qui lui est assigné. Je suis fermement convaincu qu'à un conseil constitué de personnes dont le vécu ne dépasse que rarement le triangle Ottawa-Montréal-Toronto, il manquerait la nécessaire palette de points de vue et de connaissances.

En revanche, dans la mesure où ce nouveau conseil est appelé à jouer un rôle stratégique au niveau de l'évaluation de notre système national statistique, et des conseils qu'il est appelé à fournir à cet égard, ses membres doivent être particulièrement conscients de cet objectif essentiel, et c'est sur lui qu'ils doivent concentrer le gros de leur attention.

Par le passé, lorsque le statisticien en chef sollicitait les conseils du CNS sur les diverses questions que continuera à se poser le nouveau conseil, il était fréquent que le CNS forme des groupes de travail constitués de seulement quelques membres ayant une expérience plus étendue que celle que permettent d'acquérir les seuls travaux de recherche, et avant de prodiguer leurs conseils au statisticien en chef, ces groupes de travail procédaient à une analyse approfondie de la question.

On comprend ainsi combien il est important pour Statistique Canada d'étayer ses mécanismes de consultation. Le système tout entier s'en trouvera renforcé si Statistique Canada acquiert une meilleure compréhension des besoins de l'ensemble des utilisateurs de données statistiques ainsi que des personnes pouvant être affectées par les données recueillies.

Je tiens à dire, pour terminer, que nous voyons d'un très bon œil tout ce qui pourrait renforcer l'indépendance professionnelle de l'organisation, et nous anticipons que les changements actuellement envisagés ne feront qu'améliorer le système statistique du Canada. Je vous remercie.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. McKinnon, for your presentation and for your service to the National Statistics Council.

[*Translation*]

**Mel Cappe, Professor in the School of Public Policy and Governance at the University of Toronto, former Clerk of the Privy Council, as an individual:** I appeared before the House of Commons committee on April 6, 2017, for the study on Bill C-36. Prior to that, the last time I appeared before a parliamentary committee was on August 27, 2010, on the abolition of the long-form census.

I will continue in English, but I am ready to answer your questions in French or English.

[*English*]

I want to start off by saying that although I was the Clerk of the Privy Council to Jean Chrétien, the first time I was appointed to the rank of deputy minister was by Brian Mulroney, and I ended my career serving Prime Minister Harper. This is not a partisan approach. Frankly, statistical issues shouldn't be partisan. Now, I don't detect any sign of that in this committee, but I have to say that in the house back in 2010, I don't think that was the case.

I have three points, basically.

The first is that statistics are a public good. That's a technical term in economics, but it's used by a wide array of real people, banks, charities and public health authorities. The state can collect and analyze statistics at a lower cost than requiring everyone to collect their own. That means it is genuinely a public good.

The second point is that the Statistics Act should minimize coercion. I want to change that. I know I wrote minimize, but I want to say optimize coercion because, as you'll see in a moment, we should be minimizing the intrusiveness and maximizing the privacy of data as much as possible.

In 2010, I proposed that you could remove jail terms. You can review the questionnaire and minimize the intrusiveness of the questions, and I'd add that as the National Statistics Council has said, you can increase the penalties for the divulgation of private data.

**Le président :** Je vous remercie, monsieur McKinnon, tant pour votre exposé que pour les services que vous avez rendus au sein du Conseil national de la statistique.

[*Français*]

**Mel Cappe, professeur à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto, ancien greffier du Conseil privé, à titre personnel :** J'ai témoigné devant l'un des comités de la Chambre des communes, le 6 avril 2017, dans le cadre de l'étude du projet de loi C-36. Avant cette date, la dernière fois que j'avais témoigné devant un comité parlementaire remontait au 27 août 2010, et c'était au sujet de l'abolition du questionnaire détaillé du recensement.

Je vais poursuivre en anglais, mais je suis prêt à réponde à vos questions en français ou en anglais.

[*Traduction*]

Je tiens d'abord à dire que si j'ai effectivement été greffier du Conseil privé dans le gouvernement Chrétien, j'ai été nommé à mon premier poste de sous-ministre par Brian Mulroney, et j'ai terminé ma carrière sous le gouvernement Harper. Je pense n'être animé d'aucun esprit partisan. La partisanerie n'a d'ailleurs pas sa place dans le domaine des statistiques. Je n'en relève d'ailleurs aucun signe au sein de votre comité, mais je ne saurais en dire autant de la Chambre en 2010.

Je voudrais, essentiellement, insister sur trois choses.

La première est que la statistique est un bien public, un bien collectif. Il s'agit là d'un terme technique dont on se sert en économie, mais il est employé par tout un éventail de personnes au contact de la vie quotidienne, des particuliers, des banques, des organismes caritatifs et des responsables de la santé publique. Il en coûte moins à l'État de recueillir et d'analyser des statistiques qu'il n'en coûterait aux diverses parties intéressées si elles devaient le faire elles-mêmes. Cela veut dire qu'il s'agit effectivement, d'un bien public.

La seconde chose est que la Loi sur la statistique devrait, dans la mesure du possible, éviter les mesures de contrainte. Permettez-moi de rectifier un peu. Je sais que j'ai parlé d'éviter la contrainte, mais je devrais plutôt dire de l'optimiser, car comme vous le verrez dans quelques instants, il convient de minimiser, dans toute la mesure du possible, l'intrusion dans la vie privée et de maximiser la confidentialité des données.

En 2010, j'ai proposé que l'on supprime les peines d'emprisonnement. Il conviendrait de revoir le questionnaire et de minimiser le caractère intrusif de certaines questions. J'ajouterais que, comme l'a dit le Conseil national de la statistique, on pourrait en même temps renforcer les sanctions applicables à la divulgation de données privées.

I think it's in that sense that I'm looking for optimization and not minimization. Minimize the intrusiveness and minimize coercion on some elements, but should someone divulge confidential information, I think there should be serious fines. I think there is a sense of optimization here.

My final point is that the governance of Statistics Canada can be improved. The higher principle is to ensure the integrity of the statistical agency. The public and the users of statistics need to know that there is no political interference or challenge to the collection or analysis of the data. I think the events over the course of 2010 raised questions about this larger and, I think, more significant issue.

I think the committee should consider the UN Fundamental Principles of Official Statistics. To my surprise, there is such a thing, and I think that makes it clear that there has to be an individual responsible for the methodology in collecting statistics, and that should be the Chief Statistician.

There are several principles of that UN charter that deal with independence, methodological integrity and the role of politics, and it's worth following them.

I said to the House committee in 2010 that they might consider amending the Statistics Act to make clear that the Chief Statistician, who is a statutory officer named in the Statistics Act and appointed by the Governor-in-Council, has the sole responsibility for methodological and technical issues, and Bill C-36 does that. I think that's a good thing and an improvement.

However, I also think there's a legitimate role for politics in statistics. By that I do not mean methodologically; I mean in the definition of what issues we should be addressing. That is inherently a political question. What are the grand questions facing Canada over the horizon, over the next decade and over the next millennium?

StatsCan is a department of government that reports to the minister, and many issues over the choice of the census questions are indeed political. The identification of ethnic origin, for instance, is inherently political; similarly, norms on gender identification are changing and are, in themselves, political. Having that kind of opportunity for political direction is not a bad thing in itself.

But there's no doubt in my mind that the Chief Statistician should be the only person to comment on methodological questions in government and have the obligation to inform the

C'est dans ce sens-là que je voudrais parler d'optimisation et non de minimisation. Minimiser l'intrusion et la coercition, certes, mais ceux qui divulguent des renseignements confidentiels devraient, d'après moi, s'exposer à de très fortes amendes. C'est en cela que je pourrais parler d'optimisation.

Mon dernier point concerne une amélioration de la gouvernance de Statistique Canada. Le principe suprême est la sauvegarde de l'intégrité de l'organisme statistique. Le public et les utilisateurs de statistiques doivent être assurés que la collecte et l'analyse des données ne subissent pas d'ingérence ou d'opposition politiques. Les événements observés en 2010 ont élevé des doutes à l'égard de cette question plus large et, d'après moi, plus importante.

Je considère que le comité devrait prendre en compte les Principes fondamentaux de la statistique officielle entérinés par les Nations Unies. J'ai été moi-même surpris d'en apprendre l'existence, mais il en ressort qu'en matière de méthodologie, la responsabilité devrait être confiée à une personne en particulier, cette personne étant le statisticien en chef.

Plusieurs des principes adoptés en ce domaine par les Nations Unies concernent l'indépendance, l'intégrité des méthodes de collecte et d'analyse, ainsi que le rôle de la politique en ce domaine. Il serait bon que ces principes soient observés.

En 2010, j'avais dit, devant un comité de la Chambre, qu'il conviendrait peut-être de modifier la Loi sur la statistique afin de bien préciser que le statisticien en chef, qui est le haut responsable désigné dans la Loi sur la statistique et nommé par le gouverneur en conseil est, en matière de méthodologie et de questions techniques, l'unique responsable. C'est ce que le projet de loi C-36 fait effectivement, et cela me semble être une amélioration par rapport à la situation antérieure.

Cela dit, la politique a, en matière statistique, un rôle légitime à jouer. Je ne veux pas dire, bien sûr, sur le plan de la méthodologie, mais au niveau de la définition des questions sur lesquelles nous devons nous pencher. Cet aspect du problème est naturellement du domaine de la politique. Quelles sont, en effet, les grandes questions auxquelles le Canada va devoir faire face au cours des 10 prochaines années, voire au cours du prochain millénaire?

En tant que branche du gouvernement, Statistique Canada rend compte de son action devant le ministre, et il est vrai que le choix des questions figurant dans le questionnaire de recensement a effectivement un aspect politique. L'origine ethnique, par exemple, a naturellement un aspect politique. Les normes en matière d'identité sexuelle, en pleine évolution, ont en soi un caractère politique. L'influence du politique n'est donc pas nécessairement une mauvaise chose.

Cela dit, je n'ai pas le moindre doute que le statisticien en chef devrait être le seul responsable gouvernemental à se prononcer sur des questions de méthodologie et qu'il devrait à cet égard

chair of a parliamentary committee, or someone in public, of his or her views on methodological questions. I would urge the committee not to play partisan games with an important institution of governance. Rather, I think Bill C-36 accomplishes the objectives that previous committees have identified.

What I said in 2010 and what I said earlier in 2017 still applies.

Statistics are indeed a public good. It's highly appropriate for the state to collect and analyze statistics. I support the objectives of this bill. It confirms the legitimacy of the collection and analysis functions of the agency.

In optimizing coercion and reducing penalties for violation of the act, removing criminal prosecution and jail terms is probably a good thing, but keeping some penalties is still necessary to optimize coercion.

Finally, the changes to the governance structure of the agency strike me as appropriate, creating the statutory advisory council and legislating the independence and responsibilities of the Chief Statistician for methodology.

So this is a good piece of housekeeping that modernizes the Statistics Act, and I'm happy to answer any questions that people have, although I can't imagine there any questions.

**The Chair:** I didn't know optimizing coercion was a good thing. Optimizing compliance, maybe?

**Mr. Cappe:** It's a question of how you encourage compliance, and at some point coercion might be required.

**The Chair:** We'll leave that up to people's judgment as we go here.

Thank you very much for that. Your experience, Mr. Cappe, over your years in government is very valuable in this.

As is traditional when we have a bill, the first question will be from the sponsor of the bill, the second from the critic of the bill and then the two deputy chairs.

I'll start with the sponsor of the bill, and that's Senator Cordy.

être tenu de faire publiquement valoir son point de vue à la présidence d'un comité parlementaire ou dans une autre instance publique. S'agissant de la gouvernance d'une institution importante telle que Statistique Canada, j'invite les membres du comité à éviter tout esprit de parti. J'estime pour ma part que le projet de loi C-36 répond aux objectifs qu'avaient retenus les comités précédents.

Ce que j'ai dit en 2010 et ce que j'ai dit plus tôt cette année demeure valable.

La statistique est effectivement un bien public. La collecte et l'analyse des statistiques font partie de la mission naturelle de l'État. Je souscris aux objectifs de ce projet de loi qui confirme la légitimité des fonctions de collecte et d'analyse confiées à cet organisme en charge de la statistique officielle.

S'agissant d'optimiser les mesures de coercition et de réduire les sanctions applicables en cas d'infraction aux dispositions de la loi, il serait sans doute bon de supprimer les poursuites pénales et les peines d'emprisonnement, mais si l'on veut effectivement optimiser la coercition, il nous faut néanmoins, je pense, conserver certaines sanctions.

Et enfin, les changements apportés à la gouvernance de l'agence me semblent se justifier. Il s'agit, en effet, d'instaurer, par une disposition législative, un conseil consultatif, et de préciser, dans la loi même, l'indépendance et les responsabilités du statisticien en chef en matière de méthodologie.

Il s'agit donc d'une mesure législative tout à fait indiquée qui a pour effet de moderniser la Loi sur la statistique. C'est très volontiers que je répondrai aux questions qu'on voudra me poser, même si j'imagine mal qu'il puisse y en avoir.

**Le président :** Je ne savais pas que l'optimisation de la coercition était une bonne chose. Ne devrait-on pas plutôt parler d'optimisation du respect des dispositions applicables?

**M. Cappe :** La question est de savoir comment favoriser le respect des règles, et à partir de quand il convient d'envisager des mesures de coercition.

**Le président :** Nous allons devoir laisser cela à l'appréciation des gens.

Je vous remercie de votre intervention, et de nous avoir fait profiter, monsieur Cappe, de l'expérience que vous avez accumulée au cours de votre carrière fédérale.

La tradition veut que, lors de l'examen d'un projet de loi, la première question soit posée par le parrain du texte, la seconde par un critique du projet de loi, suivi par les deux vice-présidents.

Je vais donc d'abord passer la parole à la marraine du projet de loi, la sénatrice Cordy.

**Senator Cordy:** So is that one question or two questions?

**The Chair:** Two questions, but concise, not too long.

**Senator Cordy:** I can do concise. Thank you.

Thank you very much to both of you for appearing. As the chair said, your experience in government is helpful in this. Mr. McKinnon, thank you very much for your work on the National Statistics Council. The minister himself spoke about the contribution the members of that council have made.

In the media and at the second reading of this bill we heard of a possible amendment that the appointment of the Chief Statistician should require the approval of both houses of Parliament.

Now, on Monday in the Senate, we had a hearing with the candidate for the Commissioner of Official Languages, and on Friday we're hearing from the candidate for the Commissioner of Lobbying. These commissioners and all officers of Parliament report directly to Parliament, so I understand why they are appearing before both houses.

The Chief Statistician reports directly to the minister, not directly to both houses of Parliament, so should the Chief Statistician need the approval and appear before both houses of Parliament? Would this lead to approval of deputy ministers, of going down the line of people who directly report to the minister? I wonder if I could have your comments on that.

**Mr. Cappe:** Let me start, but I'll be interested in Mr. McKinnon's response as well.

It is clear that Statistics Canada is an arm of the executive. It's an agency of the executive of government, not the legislature. As Senator Cordy noted, unlike the agents of Parliament, the statistics agency is meant to be in part of government. There's a danger of politicization that I think would be problematic.

Now, I've said before, and as I said in my opening remarks, there's a role for politics in deciding on questions, in deciding on the issues that should be addressed — not the form of the question, but the issues to be addressed. That is exactly an executive function, and it's in that context that I think there's a role for government, not Parliament, in assuring that the Chief Statistician is the right person for the job.

**La sénatrice Cordy :** Ai-je droit de poser une question, ou deux?

**Le président :** Deux questions, mais, si vous le voulez bien, assez concises.

**La sénatrice Cordy :** Je serai concise. Je vous remercie.

Je tiens à vous remercier tous deux d'avoir répondu à notre invitation. Comme vient de le dire le président, l'expérience que vous avez acquise au cours de votre carrière dans l'administration publique nous est très utile en l'occurrence. Monsieur McKinnon, je vous remercie de tout ce que vous avez fait au sein du Conseil national de la statistique. Le ministre a lui-même évoqué le travail très utile accompli par les membres de ce conseil.

Il a été dit, tant dans la presse qu'à l'occasion de l'examen du projet de loi en deuxième lecture, qu'un amendement prévoirait éventuellement que la nomination du statisticien en chef soit soumise à l'approbation des deux Chambres du Parlement.

Lundi, au Sénat, nous avons reçu en comité plénier un candidat au poste de commissaire aux langues officielles, et vendredi, nous allons auditionner un candidat au poste de commissaire au lobbying. Ces commissaires, ainsi que les autres mandataires du Parlement, relèvent directement du Parlement et je comprends donc fort bien pourquoi ils se présentent devant les deux Chambres.

Le statisticien en chef relève, lui, directement du ministre, et non des Chambres du Parlement, et la question est donc de savoir si, avant de se présenter devant les Chambres du Parlement, le statisticien en chef devra obtenir l'autorisation de le faire. Cela vaudrait-il aussi pour les sous-ministres, et tous ceux qui relèvent directement du ministre? Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est d'après vous?

**M. Cappe :** Je vais vous répondre, mais j'aimerais également connaître l'avis de M. McKinnon sur ce point.

Il est clair que Statistique Canada relève de l'exécutif. C'est bien, en effet, une agence du pouvoir exécutif et non du pouvoir législatif. Ainsi que la sénatrice Cordy l'a fait remarquer, contrairement aux mandataires du Parlement, l'agence des statistiques fait partie du gouvernement, et il existe donc un risque de politisation.

Or, j'ai déjà eu l'occasion de dire, et je l'ai redit dans le cadre de mes remarques liminaires, que la politique a un rôle à jouer lorsqu'il s'agit de décider des questions à poser, et des sujets à aborder, non pas donc de la manière dont la question est présentée, mais bien des sujets qui sont abordés. C'est l'exemple même d'une fonction exécutive, et c'est pour cela que, d'après moi, c'est au gouvernement, et non au Parlement, qu'il appartient de nommer au poste de statisticien en chef la personne la mieux apte à en exercer les fonctions.

Finally, it really comes down to a question of accountability. The government should be held to account for the appointments it makes. The government should be held to account for the operations and the nominations of individuals that it makes to head those agencies. That's what takes place in a parliamentary committee, ultimately, and the minister in the house, when the — if there were, God forbid, a bad appointment. There has to be accountability. To put the accountability on a parliamentary committee, I think, removes the government from its responsibility.

**Mr. McKinnon:** I'll come to the same conclusion but for a different reason.

One of the things that are fundamental to a well-functioning statistical system in a country is that the public has confidence in its non-partisan nature, its openness and fairness.

Something that I play through in my mind, we had a very high-profile resignation of Munir Sheikh as Chief Statistician, and had his replacement gone before Parliament or parliamentary and Senate committees for approval, I'm fairly confident it would have devolved into an acrimonious political debate. That's fine, but if it were seen to taint the apparent independence and professionalism of StatsCan, that would have an effect on the statistical systems, people's willingness to give information and respond to the census honestly and in very high numbers and so on.

I use that case as a worst possible outcome, but I could see a parliamentary approval system making matters significantly worse for the agency. Not that they would pick the wrong person, but it would create the impression in some people's minds that the statistical agency was not neutral and not professional.

**Senator Cordy:** That's very helpful. Thank you both.

Last week we heard from Mr. Fellegi, a former Chief Statistician, and he said that it should be in the legislation that there be a three-person advisory panel tasked with finding and presenting candidates to the minister for Chief Statistician.

So I guess I'm wondering whether you feel that it's always necessary. Should it be in legislation tying the hands of future ministers that there always be a three-person panel set up? Do you think that the process should be left to the discretion of the minister? If there is succession planning in place, if it's in legislation, you would still have to set up this three-person panel to look for a Chief Statistician.

C'est, en définitive, une question de responsabilité. Le gouvernement doit répondre de ses choix en matière de nomination. Le gouvernement doit répondre de l'action des personnes qu'il nomme à la tête de ses agences. C'est ce qui se passe effectivement lorsque le ministre comparaît devant un comité parlementaire ou devant la Chambre, en cas, Dieu nous en garde, de nomination regrettable. Il faut que chacun réponde de son action, et si le gouvernement se décharge de cette fonction sur un comité parlementaire, il n'assume pas ses responsabilités.

**M. McKinnon :** C'est aussi mon avis, mais pas pour la même raison.

Pour qu'un système statistique fonctionne correctement, il est essentiel que le public ait confiance en la transparence, l'équité et le caractère non partisan de ses opérations.

Je ne peux pas oublier le tollé qui a accompagné la démission de M. Munir Sheikh du poste de statisticien en chef. Si la nomination de son remplaçant avait été soumise à l'approbation du Parlement, ou de comités parlementaires et sénatoriaux, j'ai de bonnes raisons de croire que la nomination aurait suscité un âpre débat politique. Pourquoi pas, après tout, mais si ce débat devait porter atteinte à l'indépendance et au professionnalisme apparents de Statistique Canada, tout cela aurait rejailli sur nos systèmes statistiques et sur l'attitude de nombreuses personnes qui, jusque-là, étaient parfaitement disposées à remplir honnêtement le questionnaire du recensement.

Ce serait bien sûr dans le pire des cas, mais d'après moi, en exigeant que la nomination du statisticien en chef soit soumise à l'approbation du Parlement, on créerait des problèmes pour l'agence. Ce n'est pas parce qu'on risquerait de se retrouver avec une mauvaise nomination, mais parce que cela donnerait à certains l'impression d'un manque de neutralité et de professionnalisme de la part de l'agence des statistiques.

**La sénatrice Cordy :** Je trouve vos observations très utiles. Je vous remercie tous les deux.

Nous avons, la semaine dernière, auditionné M. Fellegi, l'ancien statisticien en chef. Il nous a dit que, d'après lui, la loi devrait prévoir un comité consultatif de trois personnes chargé d'identifier et de présenter au ministre des candidats au poste de statisticien en chef.

Je me demande donc si, d'après vous, cela serait invariablement nécessaire. La loi devrait-elle lier les ministres pour l'avenir, et prévoir que, dans tous les cas, un comité consultatif de trois personnes interviendra dans les nominations? Ou pensez-vous que la question devrait être laissée à l'appréciation du ministre. Si la législation prévoit un processus de planification de la relève, il resterait tout de même à nommer ce comité de trois personnes chargé de trouver un nouveau statisticien en chef.

**Mr. Cappe:** Mr. Chair, I would ask whether you think it should be in legislation that we require a panel to review potential nominees to the Senate. I mean, you can do that, and we've seen this Prime Minister do that, and we've had excellent appointees, but you didn't have to put it in legislation to do that. I don't think putting it in legislation is going to be particularly useful, whereas a wise Prime Minister, as he or she is thinking about nominating somebody to be Chief Statistician, will think about the best person for the job for the time and will consult with the Clerk of the Privy Council, presumably, and potentially other people, like the national statistical advisory council.

**M. Cappe :** Monsieur le président, d'après vous, les candidats au Sénat devraient-ils être examinés au préalable par un comité de sélection? Cela pourrait éventuellement se faire, et l'actuel premier ministre a de fait procédé ainsi et cela a donné d'excellents résultats. Toutefois, ce n'est pas quelque chose qui était prévu dans la loi. Je ne pense pas qu'il serait particulièrement utile d'inscrire une telle obligation dans la loi alors qu'un premier ministre judicieux qui envisage la nomination d'un nouveau statisticien en chef, va réfléchir aux qualités que devrait posséder tout candidat à ce poste, et consulter le greffier du Conseil privé, j'imagine, et peut-être d'autres personnes encore, tels que les membres du Conseil consultatif canadien de la statistique.

**Mr. McKinnon:** To take a slightly different view, first, there was a very successful experience of this when Statistics Canada in the late 1960s and early 1907s was in some disarray. A panel of very senior people searched broadly and found Martin Wilk, who in many ways set the modern Statistics Canada in place and resolved many of the problems. So the potential to do this is at times very, very useful.

**M. McKinnon :** Je rappelle, en abordant la question sous un angle légèrement différent, qu'on a vu un excellent exemple de cela lorsque, vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, Statistique Canada se trouvait dans un état un peu chaotique. Un comité constitué de personnes chevronnées a, à l'issue de longues recherches, trouvé Martin Wilk, à qui l'on doit, à bien des égards, le Statistique Canada que nous connaissons aujourd'hui. Il a résolu bon nombre des problèmes dont l'institution souffrait à l'époque. C'est dire qu'un tel processus est parfois extrêmement utile.

Other systems actually have public advertisements and let people apply. Australia and New Zealand, which are fairly similar to our system, work in that fashion. I think it is not a necessity, and you may have an issue of tying your hands when there has been a fairly clear train of succession.

Dans d'autres pays, on lance un appel à candidatures. C'est ce que font l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont un régime proche du nôtre. Mais, d'après moi, cela n'est pas nécessaire et risque en fait de limiter les nominations possibles dans des cas où la succession est pourtant assez évidente.

On the other hand, I think it's the sort of thing which ought to be on the table for any cabinet or Prime Minister and something they think about very seriously.

Cela dit, c'est une solution à laquelle un gouvernement ou un premier ministre devrait pouvoir recourir. La possibilité mérite d'être envisagée sérieusement.

**Senator Cordy:** Thank you.

**La sénatrice Cordy :** Je vous remercie.

**The Chair:** Senator Frum, critic of the bill.

**Le président :** La sénatrice Frum, critique du projet de loi.

**Senator Frum:** Mr. Cappe, if I can start with you, I think we're all agreed that the intent and purpose of this bill is to improve and increase the independence of the Chief Statistician. I just want to question if that really is going to be the result of the bill.

**La sénatrice Frum :** Monsieur Cappe, je vais m'adresser d'abord à vous. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour dire qu'il s'agit, par ce projet de loi, d'améliorer et d'accroître l'indépendance du statisticien en chef. Je voudrais savoir si cela sera effectivement le résultat obtenu.

One of the questions I have is the change of status for the Chief Statistician. Currently the Chief Statistician is a deputy minister under the Minister of Industry, and under Bill C-36, he or she will become the deputy head of Statistics Canada. Can you explain how that is different?

J'aurais également une question concernant le changement de statut du statisticien en chef. À l'heure actuelle, le statisticien en chef est un sous-ministre relevant du ministre de l'Industrie, alors qu'aux termes du projet de loi C-36, le ou la titulaire de cette fonction devient administrateur général de Statistique Canada. Pourriez-vous nous expliquer la différence entre les deux statuts?

**Mr. Cappe:** There are several agencies of government that have deputy heads named to them and several people whom we style as deputy minister who may have different titles. We have the Commissioner of Revenue in Revenue Canada, who is the

**M. Cappe :** Plusieurs organismes gouvernementaux sont dirigés par un administrateur général, alors que d'autres le sont par des sous-ministres, qui peuvent d'ailleurs porter un titre différent. C'est ainsi que Revenu Canada relève d'un

deputy minister of what was the Department of National Revenue, now the Canadian Revenue Agency. So we have seen the evolution of the title but not the nature of the body or the function. This is, I think, comparable in some respects.

I would argue the key issue here is the term. If I recall, it is an appointment for five years. I think that adds a degree of independence that frankly doesn't exist as far as I can see. It does with the Governor of the Bank of Canada, which is a seven-year term, and that is not a deputy minister of the executive branch because the bank is totally independent, but I think this would be another governance innovation, if you will.

**Senator Frum:** It is really a difference without a distinction?

**Mr. Cappe:** If there was pressure from the government of the day, this gives the Chief Statistician a very high horse to get up on and dictate.

**Senator Frum:** Because of the title?

**Mr. Cappe:** No, because he or she is independent.

**Senator Frum:** Because they serve on good behaviour. That is why. That is the issue. It's not the title. That is sort of window dressing.

**Mr. Cappe:** Everyone serves on good behaviour, and all the deputy ministers as well.

**Senator Frum:** Isn't that the fundamental change? I am trying to understand, actually, what Bill C-36 does and how it makes any difference whatsoever. I don't think that is the case now, actually. Now they serve at the pleasure of the minister.

**Mr. Cappe:** That is true. The pleasure of the Governor-in-Council, that is, the Prime Minister.

**Senator Frum:** So now they have the security of the serving on good behaviour.

**Mr. Cappe:** Right. So "good behaviour" is a high standard to remove someone, and it is renewable.

There is an interesting question about renewability. As far as I know, we have never renewed a governor of the Bank of Canada. That has reconfirmed the independence of the governor. Renewability makes the person, arguably, more subject to the government of the day. If that is where you are going, I can understand that.

commissaire du revenu, qui est sous-ministre de l'Agence du revenu du Canada, ancien ministère du Revenu national. Le titre de la fonction a évolué, mais non la nature ou la fonction de l'organisme en question. J'estime que les deux cas sont à certains égards comparables.

Selon moi, l'important en l'occurrence est la durée du mandat. Si j'ai bonne mémoire, celui-ci est de cinq ans. Cela, me semble-t-il, contribue à une indépendance qui, d'après moi, n'existait pas jusque-là. Il en va de même du gouverneur de la Banque du Canada qui occupe son poste pour un mandat de sept ans, mais qui n'est pas sous-ministre du gouvernement étant donné que la banque est un organisme entièrement indépendant. Mais ce serait une innovation supplémentaire sur le plan de la gouvernance.

**La sénatrice Frum :** Mais n'est-ce pas là une distinction qui ne fait aucune différence?

**M. Cappe :** À supposer que le gouvernement en place tente de faire pression sur le statisticien en chef, celui-ci serait en position de force pour dicter ses conditions.

**La sénatrice Frum :** En raison de son titre?

**M. Cappe :** Non, en raison de son indépendance.

**La sénatrice Frum :** Mais, s'ils sont si inamovibles, c'est sous réserve de révocation. C'est pour cela, et non en raison de leur titre, qui est plutôt une question d'apparat.

**M. Cappe :** Mais tout le monde est révocable pour motif valable, même les sous-ministres.

**La sénatrice Frum :** Mais n'est-ce pas justement le changement essentiel proposé par ce texte? Je m'attache à comprendre quel sera en fait l'effet du projet de loi C-36, la différence qu'il apporte. Je ne pense pas que ce soit actuellement le cas. À l'heure actuelle, en effet, le statisticien en chef est révocable au gré du ministre.

**M. Cappe :** C'est exact. Au gré du gouverneur en conseil, c'est-à-dire au gré du premier ministre.

**La sénatrice Frum :** Il serait donc maintenant assuré de demeurer en fonction sous réserve de révocation pour motif valable?

**M. Cappe :** C'est exact. La révocation pour motif valable fixe la barre très haute. J'ajoute que le titulaire peut d'ailleurs être reconduit dans ses fonctions.

La question de la reconduction du mandat me paraît intéressante. Si je ne m'abuse, nous n'avons jamais reconduit dans ses fonctions un gouverneur de la Banque du Canada. Ce simple fait confirme son indépendance. J'estime, en effet, que la possibilité d'être reconduit dans ses fonctions crée une certaine dépendance par rapport au gouvernement en place. Si c'est ce

**Senator Frum:** Actually, it wasn't where I was going, but I am glad you mentioned that because that is a good point. Maybe it should not be renewable. Maybe it should be two terms.

If the purpose is greater independence, I am trying to find why we need Bill C-36. We now see that the title change is completely irrelevant because they are a deputy minister either way. That doesn't change their status. You are saying, if they had a renewable term, that even the good behaviour is undermined — the job security that you are supposed to have with the incentive of a renewal undermines the independence.

**Mr. Cappe:** Ivan Fellegi, who appeared before this committee, served for almost 20 years as Chief Statistician. It is desirable to have continuity.

**Senator Frum:** But independence and renewability are in conflict?

**Mr. Cappe:** I agree with that. That is exactly right. So you are looking for the optimal degree of satisfying two conflicting objectives. I think this is a reasonable balance. I think seven years would be too long, quite frankly, and I think three years would be too short. Five years is Goldilocks.

**Senator Frum:** But non-renewable would be Goldilocks.

**Mr. Cappe:** No. I am saying that if the right person were there and they were early in their career and in the middle of a transformation of the organization, you might definitely want to renew them. Continuity is valuable as well. I think there is a choice there. But I think this is a fundamental change. This will be the only deputy minister-ranked person who sits around the deputy minister table that actually has a term as far as I can think.

**The Chair:** Mr. McKinnon, do you want to weigh in on this?

**Senator Frum:** May I ask one more question?

**The Chair:** I think I heard the equivalent of two questions.

**Senator Frum:** That was really one topic area.

que vous voulez entendre, je comprends fort bien le sens de votre argument.

**La sénatrice Frum :** Ce n'est pas en fait à cela que je pensais, mais je suis contente que vous en parliez, car c'est un point important. Peut-être ne devrait-on pas prévoir la reconduction du mandat. Peut-être devrait-on simplement prévoir dès le départ deux mandats.

S'il s'agit d'accroître l'indépendance du statisticien en chef, je ne vois pas très bien pourquoi nous aurions besoin du projet de loi C-36. Nous venons de voir que le changement de titre n'a guère de pertinence puisque, dans les deux cas, le titulaire a le statut de sous-ministre. Son statut ne change donc pas. Selon vous, si le titulaire pouvait être reconduit dans ses fonctions, toujours sous réserve de révocation pour motif valable, la sécurité de l'emploi qu'est censée assurer la possibilité de reconduction sape en fait l'indépendance du titulaire.

**M. Cappe :** Ivan Fellegi, qui a été auditionné par votre comité, a occupé le poste de statisticien en chef pendant presque 20 ans. La continuité dans ce poste me paraît souhaitable.

**La sénatrice Frum :** Mais la possibilité de reconduction ne va-t-elle pas à l'encontre de l'indépendance?

**M. Cappe :** Je suis d'accord. C'est effectivement le cas. Il s'agit donc de créer le meilleur équilibre possible entre des objectifs divergents. Le texte envisagé me semble parvenir à un équilibre raisonnable. D'après moi, un mandat de sept ans serait trop long, mais un mandat de trois ans serait trop court. Un mandat de cinq ans me semble constituer un juste milieu.

**La sénatrice Frum :** Mais le juste milieu serait qu'il ne puisse pas être reconduit dans ses fonctions.

**M. Cappe :** Non. D'après moi, dans la mesure où on a nommé à ses fonctions la personne qui convient, qu'elle n'est pas en fin de carrière et que l'organisation est en pleine transformation, il pourrait être au contraire souhaitable de la reconduire dans ses fonctions. La continuité est en effet un élément important. Il y a donc un choix à faire. Mais je pense qu'il s'agit en l'occurrence d'un changement fondamental. D'après ce que je peux savoir, ce serait en effet, parmi les personnes ayant à rendre compte au sous-ministre, la seule qui soit nommée pour un mandat défini.

**Le président :** Monsieur McKinnon, quel est votre avis à cet égard?

**La sénatrice Frum :** Puis-je poser une dernière question?

**Le président :** Vous avez posé, me semble-t-il, l'équivalent de deux questions.

**La sénatrice Frum :** Mais sur un seul sujet.

**The Chair:** A brief one, but I would like to give Mr. McKinnon a chance to respond.

**Senator Frum:** I will address it to Mr. McKinnon. It is a different question.

I want to get quickly to the pure science of statistics. You are a statistician, I take it, and this idea that the methodology is pure science and the only place where the politics comes in is in the direction. However, in Mr. Cappe's testimony, he made the point on issues like ethnic origin or sexual orientation that it is the choice of questions that is political. But isn't it the choice of questions that is the methodology?

**Mr. McKinnon:** I will give you an ambivalent answer. Here it is: The topics are the policy and small-p political issue. What are the priorities of the government to learn about through a census or another survey? The best way to ask a specific question is something which can be tested and where there isn't always a perfect physics or mathematical answer, but you can see costs and benefits to different ways of asking a question. The general methodology is we go through that kind of process where you test questions to see how accurate they are or the responses appear to be, how easily understood and so on. That part of the process is rightly a methodological issue.

**Senator Frum:** Would you call them an objective science, statistics?

**Mr. McKinnon:** Statistics is. In a very pure sense, this is a pure mathematical end of statistics. The exercise of doing surveys is a scientific-like process of test, evaluate and revise, each time improving. It is not the same as abstract mathematical statistics.

**The Chair:** All right. We will have to move on.

**Senator Petitclerc:** Thank you both for your presentations.

Mr. McKinnon, I would like to hear from you a bit more in depth. You talked about the new advisory council and said it will be listed in this bill. How important is it that it be actually in the bill as opposed to what it was before?

You mentioned this a bit, but I also want to hear about the number. Is 10 a good number? Do you feel confident that it will accomplish what it has to accomplish with that number?

**Le président :** Une dernière question très rapide, alors, mais je voudrais donner à M. McKinnon l'occasion de répondre.

**La sénatrice Frum :** Je vais donc adresser ma question à M. McKinnon, mais sur un sujet différent.

Je voudrais, en effet, aborder très rapidement cette science pure qu'est la statistique. Je crois avoir compris que vous êtes vous-même statisticien. La méthodologie relève donc de la science pure et la politique ne devrait, par conséquent, intervenir que pour orienter les travaux. Or, d'après ce que nous a dit M. Cappe, en ce qui concerne, par exemple, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle, le choix des questions revêt lui-même un caractère politique. Mais, le choix des questions n'est-il pas justement l'élément essentiel de la méthodologie?

**M. McKinnon :** Je vais vous répondre de manière un peu équivoque. Voici ma réponse : les sujets abordés dans le questionnaire ont un rapport avec la politique gouvernementale et les questions politiques au sens général du terme. Que le gouvernement cherche-t-il avant tout à apprendre au moyen d'un recensement ou autre type de sondage? Une question, à laquelle il n'existe pas nécessairement de réponse mathématique, doit néanmoins se prêter à certaines vérifications. Et il peut être préférable de poser une question sous une forme plutôt que sous une autre. La méthodologie en ce domaine consiste à mettre les questions à l'essai afin de voir si elles permettent d'obtenir des réponses précises et si elles sont facilement compréhensibles. Tout cela est effectivement une question de méthodologie.

**La sénatrice Frum :** D'après vous, la statistique est-elle une science objective?

**M. McKinnon :** La statistique l'est, effectivement. La statistique a en effet un côté purement mathématique. Les sondages sont un exercice scientifique d'évaluation et de révision en vue d'une amélioration constante des méthodes employées. Ce n'est pas cependant la même chose que la statistique envisagée sous son angle de pure abstraction mathématique.

**Le président :** Bon. Nous allons devoir passer à autre chose.

**La sénatrice Petitclerc :** Je tiens à vous remercier tous les deux des exposés que vous nous avez présentés.

Monsieur McKinnon, je voudrais obtenir de vous quelques précisions. Vous avez évoqué le nouveau conseil consultatif, nous disant que son existence est prévue dans le projet de loi. Importe-t-il qu'il soit effectivement prévu dans le texte, alors que la version antérieure de la loi n'en faisait pas mention?

Vous nous en avez parlé brièvement, mais je voudrais obtenir certaines précisions au sujet du nombre de personnes qui y siégeront. Le conseil devrait-il effectivement comprendre 10 membres? Êtes-vous sûr que ce nombre lui permettra de mener à bien sa mission?

**Mr. McKinnon:** There are two different parts. One is I think it is very important that it be in the bill. The National Statistics Council was constituted to provide advice to the Chief Statistician. This was not in regulation or legislation. That meant that we never — only under extreme circumstances — spoke publicly on issues. We were asked for our response on the cancellation of the long-form census, and we provided what was effectively private advice to the Chief Statistician.

One of the major changes in this bill is requiring an annual report on the state of the statistical system and creating the group in legislation which gives it the full authority and responsibility of tackling that big issue in a recurring fashion. For me, that is a big difference.

The second question you ask is about the number of people to involve. My experience, working both in the private sector and in government and with volunteer groups like the National Statistics Council, is that the appropriate number is a product of the nature of the issue you are facing, number one, and number two, the responsibilities you have. It does have to be more focused than the National Statistics Council, which was in many ways a broad collection of experts from across a very wide array of areas. That is not an appropriate organization to perform the function that Bill C-36 envisages for the new council.

Having said that, I will quote from the two previous Chief Statisticians. There are people on the council today who would be admirable as members of the newly constituted group, but not all because they had different purposes.

Regarding size, you do want a range of areas of expertise, and as the former Chief Statistician said the other day, a range of lived experience, but you want to make sure that it functions tightly and, therefore, is much smaller than the current one.

**Senator Petitclerc:** You talked about pure statistics versus political input or impact or influence. Since we have started studying this bill — and perhaps Mr. Cappe can add to this — we have been talking a lot about autonomy, transparency and independence. That puzzles me. Do we achieve that to the level we want, namely the independence of the Chief Statistician, when we consider the input on the quality or choices of the questions versus the purity of the science?

**M. McKinnon :** Il y a deux aspects à la question. Je pense, effectivement, qu'il importe que le conseil soit prévu dans le projet de loi. Le Conseil national de la statistique avait pour mission de conseiller le statisticien en chef. Or, cela n'était prévu ni dans un règlement ni dans la loi. Cela veut dire que, sauf dans des cas extrêmes, nous ne nous prononcions jamais publiquement sur les questions du jour. On nous a consultés au sujet de l'élimination du questionnaire détaillé du recensement, et c'est en privé que nous avons offert à cet égard nos conseils au statisticien en chef.

Un des principaux changements prévus dans le projet de loi est qu'il y aura, chaque année, un rapport sur l'état de notre système statistique, le groupe chargé de remettre ce rapport étant prévu dans la loi même, ce qui lui confère la responsabilité et l'autorité nécessaire pour effectuer d'une année à l'autre ce travail important. C'est, d'après moi, une grande différence par rapport à ce qu'il en est actuellement.

Mais vous m'avez également posé une question au sujet du nombre de personnes impliquées. D'après mon expérience, tant dans le secteur privé que dans l'administration publique et au sein d'organisations bénévoles telles que le Conseil national de la statistique, le nombre voulu dépend de la nature du problème à traiter, c'est un premier point, et deuxièmement, cela dépend aussi des responsabilités qui vous sont confiées. Le nouveau conseil va devoir concentrer son attention sur un champ plus précis que ce n'était le cas du Conseil national de la statistique, qui regroupait des experts issus d'un large éventail de domaines. Cela étant, il n'était guère adapté à la fonction que le projet de loi C-36 envisage de confier au nouveau conseil.

Je vais à cet égard citer deux anciens statisticiens en chef. Le conseil comporte actuellement des personnes ayant toutes les qualités requises pour faire partie de ce nouveau conseil, mais cela ne vaut pas pour tous les membres de l'ancien conseil, car les deux organismes n'ont pas les mêmes fonctions.

En ce qui concerne le nombre de membres, il est clair qu'il faut disposer d'un éventail de spécialités, mais aussi, ainsi que l'a dit l'autre jour l'ancien statisticien en chef, de tout un éventail de vécus. Il faut en outre assurer la cohérence de l'action du nouvel organisme qui va, par conséquent, devoir être beaucoup plus restreint que le conseil actuel.

**La sénatrice Petitclerc :** Vous avez opposé la statistique pure aux considérations politiques qui peuvent intervenir. Depuis le début de notre étude de ce projet de loi — et M. Cappe souhaitera peut-être intervenir sur ce point —, nous avons beaucoup parlé d'autonomie, de transparence et d'indépendance. J'ai un peu de mal à saisir de quoi il s'agit au juste. Allons-nous obtenir les résultats voulus, et parvenir notamment à l'indépendance du statisticien en chef, compte tenu des rôles respectifs de la politique et de la science pure dans le choix des questions?

If we add to that the element of ministerial discretion that can be used, how important is the purity of the statistics to the Chief Statistician, and are we achieving that with this bill?

**Mr. Cappe:** I think this goes a long way to achieve those objectives, yes.

You can't put every contingency in legislation, so there is a vagueness inherent in all pieces of legislation that I think is desirable. This bill is very specific, though, about the kinds of issues of methodological choice that are given to the responsibility of the Chief Statistician. There is a clarity that comes in that I think achieves the objective. As I suggested in my response to Senator Cordy, this gives the Chief Statistician a high horse to get on, should that kind of political pressure be presented.

I think that independence is very clear.

There is a political consequence to the political action, and we shouldn't forget that. We can't put all the contingencies in the bill, but if we make it clear that making public the directive of the minister has a political consequence, that is important as a constraint on the discretion of the government of the day.

**Senator Seidman:** I would like to address my question to you, Mr. McKinnon.

We have heard from witnesses who point to the technological issues with Shared Services Canada as a significant barrier to Statistics Canada's independence.

In your previous comments before the House of Commons Industry Committee on this piece of legislation, you indicated that you served on a working group where you canvassed the former heads of other statistical agencies in Britain, Australia and New Zealand, who said they felt that a significant element of their independence flowed from their control of their informatics structure.

Could you expand, please, on this process? What specifically has been the experience of international jurisdictions with regard to IT?

**Mr. McKinnon:** I cannot give you a detailed answer on their specifics. I can, however, say we talked directly to the equivalent of the Chief Statistician in the United Kingdom, Australia and New Zealand. All of them felt it was important. They did not talk in highly technical detail.

Si l'on tient compte en outre d'un certain pouvoir discrétionnaire reconnu au ministre, quelle importance le statisticien en chef attache-t-il à la pureté des statistiques? Ce projet de loi va-t-il nous permettre de faire primer son point de vue?

**M. Cappe :** D'après moi, le texte va beaucoup y contribuer.

On ne peut pas tout prévoir dans un texte de loi, et tout texte législatif comporte donc une certaine part de flou, qui me paraît d'ailleurs souhaitable. Le texte du projet de loi est cependant très précis quant aux questions de méthodologie qui relèvent en propre du statisticien en chef. À cet égard, la situation me paraît claire. Ainsi que je l'ai dit en réponse à une question que me posait la sénatrice Cordy, le texte place le statisticien en chef en position de force dans l'hypothèse où il ferait l'objet de pressions politiques.

Son indépendance est en effet clairement assurée.

Il ne faut pas, par contre, oublier que toute action politique comporte des conséquences, elles aussi politiques. On ne peut pas tout prévoir dans le projet de loi, mais si l'on indique clairement que la publication d'une directive émise par le ministre entraîne des conséquences politiques, ce fait même est de nature à tempérer l'exercice du pouvoir discrétionnaire du gouvernement au pouvoir.

**La sénatrice Seidman :** J'aurais, monsieur McKinnon, une question à vous poser.

Plusieurs témoins nous ont dit que les problèmes techniques que Statistique Canada a éprouvés avec Services partagés Canada nuisent considérablement à son indépendance.

Dans les observations que vous avez présentées devant le Comité de l'industrie de la Chambre des communes au sujet de ce projet de loi, vous avez dit qu'un groupe de travail auquel vous siégiez avait pris contact avec les anciens dirigeants des offices statistiques de Grande-Bretagne, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, et qu'ils vous auraient fait savoir que leur indépendance dépendait en grande partie du contrôle qu'ils exercent sur leurs systèmes informatiques.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce point? Quels sont, notamment, les enseignements qu'en ont tirés d'autres pays?

**M. McKinnon :** Je n'ai pas d'exemple précis en tête, mais je peux vous dire que nous nous sommes entretenus en direct avec les homologues britanniques, australiens et néo-zélandais de notre statisticien en chef. Tous estimaient qu'il s'agit là de quelque chose de très important, même s'ils ne sont pas à cet égard entrés dans beaucoup de détails techniques.

I want to make a distinction here. In the testimony you heard earlier, Shared Services talked about the technical expertise. That is part of the security of the data, and it is absolutely important.

The other is a deep cultural distinction. StatsCan has a deep culture of confidentiality. I have no way of assessing the internal culture of Shared Services. I take it they are highly sophisticated technically. You have to meld those two over time. I cannot give you a sophisticated view of the current internal situation on Statistics Canada and its interaction with Shared Services.

**Senator Seidman:** Are there other areas where Canada's approach differs from its international counterparts?

**Mr. McKinnon:** The biggest one is not around security. We have a unified system. Britain and the United States have incredibly diverse and segmented systems where different agencies collect the data. There are bureau of labour stats and agricultural statistics, and so on.

Ours, it turns out, is considerably more efficient and, I would argue, a better and more sophisticated one. That is the biggest difference internationally. Canada is often held out as an organizational model around the world of how best to organize the statistical system.

**Senator Seidman:** That is good to know.

**Senator Bernard:** My first question picks up on a question that Senator Petitclerc was asking around the council and the number of people.

I am thinking about our move towards a gender-based analysis to all of our work. If we were to bring such an analysis to the council, how do you think that would impact or influence the things that you have identified in terms of the range of expertise and the lived experience? What difference would bringing that gender-based-plus analysis make, and should that be specifically identified in this?

**Mr. McKinnon:** I think you will find, through an appointment process, that there are many people who would be useful in service on a council like that envisioned in the bill.

Je voudrais, sur ce point, faire une distinction. Lors d'un témoignage antérieur, les représentants de Services partagés ont fait valoir leur expertise technique. Cela concernait la sécurité des données et c'est effectivement quelque chose de très important.

Mais il existe en outre, entre les deux organismes, une profonde différence de culture. À Statistique Canada, le principe de la confidentialité est bien ancré. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur ce qu'il en est à cet égard à Services partagés, car je crois savoir qu'ils sont hautement compétents sur le plan technique. Or, les deux cultures vont devoir avec le temps s'harmoniser. Cela dit, je ne peux pas vous parler en connaissance de cause de ce qu'il en est actuellement à Statistique Canada, et de la nature de ses rapports avec Services partagés.

**La sénatrice Seidman :** Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels l'approche canadienne se différencie de celle d'autres pays?

**M. McKinnon :** La principale différence ne se situe pas au plan de la sécurité. Nous avons, au Canada, un système centralisé. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont, eux, des systèmes diversifiés et segmentés, la collecte des données étant assurée par divers organismes. C'est ainsi qu'il y a, par exemple, un office des statistiques du travail, un office des statistiques agricoles, et cetera.

Or, notre système se révèle beaucoup plus efficace et, selon moi, meilleur et plus avancé. C'est, je crois, la plus grande différence par rapport à d'autres pays. Le Canada est d'ailleurs souvent cité en exemple dans le reste du monde, car on reconnaît la supériorité de son modèle organisationnel.

**La sénatrice Seidman :** Je suis heureuse de vous l'entendre dire.

**La sénatrice Bernard :** Ma première question s'inscrit dans la ligne de ce que la sénatrice Petitclerc vous a demandé au sujet du conseil et du nombre de personnes qu'il comporte.

Je songe en cela à la manière dont nous envisageons désormais l'ensemble de nos activités au regard de l'analyse comparative entre les sexes. À supposer que l'on applique une telle analyse aux travaux du conseil, quel serait, selon vous, l'impact ou l'influence des facteurs dont vous avez fait état, au plan notamment de l'éventail des connaissances et des vécus?

**M. McKinnon :** Vous vous apercevrez, je pense, dans le cadre du processus de nomination, qu'un grand nombre de personnes pourraient servir utilement au sein d'un conseil tel que celui envisagé dans le projet de loi.

Part of that diversity is not only region but also gender. It is important to look at it; we have in appointments to our own council been careful to cover regional, racial, ethnic and linguistic divisions.

The driving force, though, because of its very specific and very technical mandate, has to be that. You can add various layers to ensure that you are not replicating the same experience and expertise over and over again.

**Senator Bernard:** This picks up on the comment about optimizing coercion. There are some communities that feel they are heavily under surveillance and therefore may not participate — that is, more vulnerable populations.

Could you elaborate on any ideas you might have for collecting data in non-invasive ways, protecting the rights of those vulnerable populations?

**The Chair:** Both of you might want to add to this.

**Mr. McKinnon:** This is something I personally care about a great deal. Some of our indigenous communities have not participated in the census; particularly marginalized people, the homeless, have been difficult to count. I think not accounting for them properly and fully harms them. Statistics Canada already does very significant outreach work. I don't think the issue is a coercion or any penalties. Frankly, if you cannot find a person on census day who is homeless, sleeping under the bridge in Victoria, you're not counting them because they refuse and they are afraid of paying a fine or not afraid.

Some of the people for whom it is most important that we count them and that we have information so that policies can better serve them are precisely the kinds of populations that you're talking about. So I give them the highest importance, although I think the coercive elements and the potential fines have little bearing on our success or failure at getting information from them.

**Senator Bernard:** What solution would you propose?

**Mr. McKinnon:** For example, very simple things that have been worked at extensively: working with homeless advocates and with homeless shelters; going, as StatsCan has, to many of our indigenous communities to show them the value to that community of things like the census. To know themselves better gets people involved. Then you start having people who not only

La diversité des compétences et des personnalités dépend en effet non seulement des régions, mais également du sexe des personnes concernées. C'est un élément important de l'équation et, au sein de notre propre conseil, nous nous sommes attachés à prendre en compte les différences régionales, raciales, ethniques et linguistiques.

Mais le facteur déterminant doit, par la force des choses, être le caractère très précis et très technique des fonctions en question. Cela dit, on peut intégrer d'autres considérations afin de ne pas compter uniquement des personnes ayant tel ou tel type d'expérience ou tel ou tel type de connaissances.

**La sénatrice Bernard :** Cela nous ramène un peu à ce qui a été dit au sujet de l'optimisation des mesures coercitives. Les membres de certaines communautés estiment faire l'objet d'une surveillance renforcée et il se peut qu'en tant que membres de populations particulièrement vulnérables, ils choisissent de ne pas participer.

Avez-vous des idées quant aux moyens qui permettraient de collecter les données de manière moins intrusive afin, justement, de protéger les droits de ces populations vulnérables?

**Le président :** Vous souhaiterez peut-être intervenir tous les deux sur ce point.

**M. McKinnon :** C'est un sujet qui m'importe beaucoup. Certaines de nos communautés autochtones n'ont effectivement pas pris part au recensement. Il s'agit essentiellement de personnes marginalisées, de personnes sans-abri qu'il est difficile de recenser. J'estime qu'en ne les recensant pas, on leur fait du tort. Statistique Canada fait déjà un effort considérable pour les contacter. Là, le problème ne se situe pas au niveau de la coercition ou des éventuelles sanctions. Il est clair que si, le jour du recensement, vous ne pouvez pas contacter une personne sans-abri, qui dort sous les ponts de Victoria, ce n'est pas parce qu'elle refuse d'être comptée ou qu'elle craint de se voir imposer une amende.

Il serait important de recenser ces personnes et d'obtenir d'elles certains renseignements afin de mieux adapter à leurs besoins particuliers les politiques publiques. Ce sont exactement les secteurs de la population que vous venez d'évoquer. Je leur attache la plus grande importance, mais, d'après moi, l'aspect coercition, les amendes éventuelles ne nous aideront guère à recueillir auprès d'eux les renseignements voulus.

**La sénatrice Bernard :** Que proposez-vous alors?

**M. McKinnon :** Des choses très simples auxquelles nous avons déjà beaucoup recouru : en collaborant avec les défenseurs des sans-abri, avec les lieux d'hébergement et aussi en nous rendant, comme le fait Statistique Canada, dans les communautés autochtones par leur faire comprendre l'intérêt que le recensement présente pour la communauté. Une meilleure connaissance de la communauté encourage les gens à participer

understand what's going on but also realize the importance to the community they either speak for or are in.

**Mr. Cappe:** I would just add that I agree with everything that Mr. McKinnon said. The "how" is important. For some people who are visually disabled, you might need somebody to do an interview. For other people who are hearing impaired, you might need a different way of gathering the data, but it's not a question of whether the data should be gathered.

**Senator Poirier:** I just have one question. When we met the minister a couple of weeks ago or last week, I questioned him on the representation on the committee, going from the number of 40 to 10, whether there would be a regional representation. Actually, he told me that there would not be a regional representation, that out of the ten, four or five could come from Prince Edward Island, or they could all come from one province.

I'd like to hear what your thoughts are on that, if you have any concerns about that, or if it should be spread out to represent Canada. Again, being just 10 instead of not having one in each province, I had concerns with that, specifically with the Maritime provinces or the small provinces. I was wondering if we were even going to get one in the Maritimes. At this point it doesn't seem to be of importance to them to have regional representation. I just wanted to hear your thoughts on that.

**Mr. McKinnon:** They are the following: When you have a small council, it's tough — if you start out saying, "We have to have every region represented," that may not provide you with the best council.

Similarly, as I mentioned in my opening remarks, having a council constituted entirely of people who have spent their careers in the triangle is not just an issue of representation. It's a competence and knowledge issue. The lived experience, the local knowledge of social and economic issues will be fundamentally different.

Part of having the best possible representation would be to have diversity in the representation as well as high technical competence. Let me end it there.

**Mr. Cappe:** I again agree, but I would just add that this won't be the only consultative mechanism that the agency will use.

**Mr. McKinnon:** I should add that one thing that has happened at StatsCan over the years is that they have tremendously deepened their ongoing consultation with provincial and territorial organizations. I think one of the next

davantage. C'est alors que les gens prennent conscience de la situation et de l'importance que cela revêt pour la communauté qu'ils représentent ou à laquelle ils appartiennent.

**M. Cappe :** Je voudrais simplement ajouter que je suis d'accord avec tout ce qu'a dit M. McKinnon. Le « comment » est important. Pour certaines personnes malvoyantes, on aura sans doute besoin de quelqu'un pour faire une interview. Pour d'autres personnes malentendantes, il faudra peut-être réunir les données autrement, mais la question n'est pas de savoir s'il faut réunir les données.

**La sénatrice Poirier :** J'ai juste une question. Quand nous avons rencontré le ministre, il y a une semaine ou deux ou la semaine dernière, je l'ai interrogé sur la représentation au comité si on passe de 40 à 10 membres, et je lui ai demandé s'il y aurait une représentation régionale. En fait, il m'a répondu qu'il n'y aurait pas de représentation régionale, que sur les 10 membres, quatre ou cinq pourraient venir de l'Île-du-Prince-Édouard ou que tous pourraient venir d'une même province.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez, si cela vous inquiète ou si vous êtes d'avis que tout le Canada devrait être représenté. Là encore, quand on parle de 10 seulement, au lieu de ne pas avoir un représentant par province, je me pose des questions, surtout par rapport aux provinces maritimes ou aux petites provinces. Je me demandais si une des provinces maritimes allait même être représentée. À ce stade, on ne dirait pas qu'il leur paraisse important d'avoir une représentation régionale. Je voulais juste savoir ce que vous en pensez.

**M. McKinnon :** Voilà ce qui se passe : quand on a un petit conseil, c'est difficile — si on commence à dire que toutes les régions doivent être représentées, on n'arrivera peut-être pas à constituer le meilleur conseil.

De même, comme je le mentionnais dans mes observations préliminaires, avoir un conseil entièrement composé de personnes qui ont passé leur carrière dans le triangle ne pose pas seulement un problème de représentation. C'est un problème de compétences et de connaissances. L'expérience vécue, la connaissance locale de problèmes économiques et sociaux seront fondamentalement différentes.

Avoir la meilleure représentation possible, ce serait, entre autres, avoir une réelle diversité et de grandes compétences techniques. J'en resterai là.

**M. Cappe :** Là encore, je suis d'accord, mais j'ajouterai que ce ne sera pas le seul mécanisme consultatif que l'organisme utilisera.

**M. McKinnon :** Je devrais ajouter qu'au fil des ans, Statistique Canada a considérablement approfondi ses consultations continues avec les organisations provinciales et territoriales. Je crois qu'un des prochains grands objectifs sera de

big frontiers is making sure that towns and cities become much more sophisticated users.

We have a real problem now where you have a half dozen very sophisticated regional areas that make really good use of the data and other places where the skills are absent. So there is an education as well as a consultation process that needs to be done.

**Senator Griffin:** Thank you for being here today, expert panel.

My concern is that in 92 years after the 2016 Census, there's going to be a lack of data available because of the fact that the people either did or did not tick the box. My concern is that in many cases, I think, the consent or lack thereof was not very informed. The trick is how to fix that.

We were told by someone from the department that people can retroactively opt in to have their data released. In the next census, what wording would you suggest that Statistics Canada should use in an opt-in box to enable Canadians to opt in to releasing their records from the 2006 to 2016 censuses as well as the census that they may be doing now? They may never have noticed the box before. So what wording? How are you going to get their attention?

**Mr. McKinnon:** That's actually, in many ways, a methodological question. My answer is you get good advice and test it. I would be the last person to try to answer off top of my head because there is a technical answer to this.

**Senator Griffin:** Okay. I'm happy with that answer. The other way of getting at this, of course, is at some point in time to retroactively legislate that that data will be available. I don't think the current government has any appetite for that. That's why I'm trying to beef up the voluntary aspect of this.

**Mr. McKinnon:** I would comment on one aspect of that. There seems to be very little evidenced that release 92 years in the future, or the distant future to most people, has a significant effect on their willingness to respond, because this has been going on for several decades.

On the other hand, Statistics Canada, deep in its culture, respects deeply the commitments of confidentiality that it has made to people. Therefore, I know part of one of their most admirable qualities, the respect of the confidentiality of responses, would make it very difficult for them at a cultural level for the institution to say, "Remember 10 years ago how we said you would never have to answer? We're rethinking that."

faire en sorte que les villes deviennent des utilisateurs beaucoup plus avertis.

Nous avons un vrai problème à présent. Une demi-douzaine de régions très averties font réellement bon usage des données, alors qu'ailleurs, on manque totalement de compétences. Il faut donc à la fois éduquer et consulter.

**La sénatrice Griffin :** Je remercie le groupe d'experts de sa présence aujourd'hui.

Je crains que 92 ans après le recensement de 2016, on ne manque de données parce que les gens auront ou pas coché la case. Je crains que, dans bien des cas, me semble-t-il, le consentement ou l'absence de consentement n'aient pas été très éclairés. Le tout est de savoir comment y remédier.

Un représentant du ministère nous a dit que les citoyens peuvent choisir rétroactivement d'autoriser la publication de leurs données. Au prochain recensement, quel libellé Statistique Canada devrait-il utiliser, selon vous, par rapport au consentement pour permettre aux Canadiens d'autoriser la publication des données les concernant provenant des recensements de 2006 à 2016, ainsi que des prochains recensements? Il est possible qu'ils n'aient jamais remarqué la case à cocher auparavant. Alors, comment libeller la question? Que va-t-on faire pour attirer leur attention?

**M. McKinnon :** Il s'agit, en fait, à bien des égards, d'une question méthodologique. Je répondrai qu'on se fait bien conseiller et qu'on essaie la formule. Je suis la dernière personne qui essaierait de répondre sur-le-champ parce qu'il existe une réponse précise à cette question.

**La sénatrice Griffin :** Très bien. Cette réponse me satisfait. Autrement, on pourrait aussi, évidemment, à un moment donné, légiférer rétroactivement pour que ces données soient disponibles. Je ne pense pas que cette solution tente le gouvernement actuel. C'est pourquoi j'essaie de renforcer l'aspect volontaire.

**M. McKinnon :** Je ferai observer qu'il semblerait que rien ou presque ne permette de dire que la perspective d'une publication dans 92 ans, ou dans un avenir lointain, influe beaucoup sur la volonté de la plupart des gens de répondre, parce qu'il en est ainsi depuis des décennies.

En revanche, Statistique Canada, et c'est profondément ancré dans sa culture, respecte sérieusement les engagements qu'il prend en matière de confidentialité. Je sais donc qu'une partie de ses qualités les plus admirables, le respect de la confidentialité des réponses, ferait qu'il lui serait très difficile, d'un point de vue culturel, de dire : « Vous vous souvenez, il y a 10 ans, nous vous avons dit que vous ne seriez jamais obligé de répondre? Eh bien, nous n'en sommes plus si sûrs. »

There's actually a very serious outcome issue. If people are saying, "Well, you promised, and five or 10 years later you're backing off on your promise. How will we trust you when you swore to us that something would be confidential and that it wouldn't be sold in the future or made public?" That's the concern.

I have looked at historic census records. I find them fascinating. Personally, I would prefer that they were all available 92 years out for everybody and forever, but I worry about the risks to the views of the institution and the willingness to respond.

[*Translation*]

**Senator Mégie:** Thank you for your presentations.

Mr. Cappe, I think earlier you said that the Chief Statistician has a lot of power. Does he have that power now, or will he have it after Bill C-36 is passed?

**Mr. Cappe:** I was referring to the power of the Chief Statistician after Bill C-36 is passed. His power has been more or less effective in the past, as Mr. Sheikh demonstrated. With this bill, the power will be much more significant.

**Senator Mégie:** The reason I asked you this question is precisely because one of the resigning chief statisticians complained that he felt that Shared Services Canada had invaded his independence. You see the situation from the outside. We have met with the main stakeholders.

**Mr. Cappe:** It happened after I left the government. I do not completely agree with Mr. Smith or why he resigned.

[*English*]

**Senator Raine:** Thank you very much. Actually, you've already answered my questions.

I have one more but it doesn't really relate to the bill. Is there a way for citizens to interact with Statistics Canada if they feel they were missed in one of the censuses? I haven't come across that and I wasn't sure.

**Mr. McKinnon:** During the period of the census, Statistics Canada does a lot of publicity which, among other things, does tell people that if we haven't been in touch, here are our phone numbers and so on. To my knowledge, if someone said, "You missed me 10 years ago and had I filled it out, here's what I would have said," I would be surprised if they had capacity. I've never heard of a case like that.

**Senator Raine:** Thank you.

Il se pose une question très sérieuse de résultat. Si les Canadiens nous répondent : « Mais vous avez promis, et 5 ou 10 ans plus tard, vous revenez sur votre promesse. Comment est-ce qu'on pourra vous croire quand vous nous jurez que des données seront confidentielles et qu'elles ne seront pas vendues ou rendues publiques dans le futur? » Là est le problème.

J'ai examiné des données de recensement historiques. Je les trouve fascinantes. Personnellement, je préférerais que tout le monde puisse toutes les consulter 92 ans après le recensement en question, mais je crains pour l'image de l'institution et la volonté de répondre des citoyens.

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** Merci de vos exposés.

Monsieur Cappe, je crois que vous avez dit tout à l'heure que le statisticien en chef a beaucoup de pouvoir. A-t-il ce pouvoir maintenant, ou est-ce après l'adoption du projet de loi C-36 qu'il aura tout ce pouvoir?

**M. Cappe :** J'ai parlé du pouvoir du statisticien en chef après l'adoption du projet de loi C-36. Auparavant, il avait un pouvoir plus ou moins efficace, comme M. Sheikh l'a démontré. Grâce à ce projet de loi, ce pouvoir sera beaucoup plus important.

**La sénatrice Mégie :** La raison pour laquelle je vous ai posé la question, c'est justement parce que l'un des statisticiens en chef démissionnaires s'était plaint de la perception qu'il se sentait envahi par Services partagés Canada quant à son indépendance. Vous voyez la situation de l'extérieur. Nous avons rencontré les principaux intéressés.

**M. Cappe :** C'est arrivé après que j'ai quitté le gouvernement. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Smith ni sur la raison pour laquelle il a démissionné.

[*Traduction*]

**La sénatrice Raine :** Merci beaucoup. En fait, vous avez déjà répondu à mes questions.

J'en ai une autre, mais elle ne concerne pas vraiment le projet de loi. Les citoyens ont-ils un moyen de contacter Statistique Canada s'ils estiment qu'on les a oubliés à un des recensements? Je n'ai rien vu à ce sujet et je me le demande.

**M. McKinnon :** Pendant la période du recensement, Statistique Canada fait beaucoup de publicité pour, entre autres choses, dire aux gens que, si on ne les a pas contactés, ils ont des numéros de téléphone à leur disposition, et cetera. À ma connaissance, si quelqu'un disait : « On m'a oublié il y a 10 ans et voilà ce que j'aurais répondu si j'avais reçu le questionnaire », je serais surpris qu'on en tienne compte. Je n'ai jamais entendu parler de pareil cas.

**La sénatrice Raine :** Je vous remercie.

**The Chair:** This bill is about increasing the independence of the Chief Statistician. The bill also provides for a number of statistical analyses that come under the direction of the minister to be removed. But it leaves in that the Governor-in-Council shall by order prescribe the questions to be asked in the population census and agricultural census. Do you see any inconsistency or danger in the fact that some of this is being changed to ensure the independence but that part is still under the government's control?

**Mr. McKinnon:** Which section is that?

**The Chair:** It deals with the population census and the agricultural census.

**Mr. McKinnon:** The wording of those questions has always been approved by cabinet. One of the changes would be — and this does enhance the independence of StatsCan — to have any involvement with change in either methodology or questions made public. So the people would know who made the decision, which was at the heart of the reason Munir Sheikh resigned, because he could not protect the professional integrity of the institution.

**Mr. Cappe:** I would add that there are questions. For instance, which ethnic boxes are available to be ticked off is indeed a decision that should be approved by government at some point.

**The Chair:** That's it. We've run out of time. I thank both of you for being here.

We are now on to the second panel, which will run to 6:15 p.m.

On this panel in the room is Philip Cross, Senior Fellow, Macdonald Laurier Institute; and Chad Gaffield, Distinguished University Professor, University of Ottawa. By video, welcome to Bill Waiser, Distinguished Professor Emeritus, University of Saskatchewan.

Gentlemen, I'll start with Mr. Waiser, if I might, coming in by video conference, just to make sure that everything goes smoothly on the airwaves.

**Bill Waiser, Distinguished Professor Emeritus, University of Saskatchewan, as an individual:** Thank you. That's very kind. I'm a W, so I usually go last.

There was an extra column in the 1916 Census. For the first time in Canadian census history, enumerators asked about military service. If someone was overseas, then the enumerator wrote "O" in the military service column. But if the person was still in Canada, the enumerator put down "C" and provided the name of the camp in the residence column. This information might seem insignificant — an "O" here and a "C" there — but it

**Le président :** Le projet de loi vise à renforcer l'indépendance du statisticien en chef. Il prévoit aussi qu'un certain nombre d'analyses statistiques relevant du ministre seront éliminées. Mais il maintient que le gouverneur en conseil prescrira par ordonnance les questions à poser dans le recensement de la population et dans le recensement agricole. Voyez-vous une incohérence ou un danger dans le fait qu'une partie des changements sont apportés pour garantir l'indépendance, mais qu'une autre partie reste sous le contrôle du gouvernement?

**M. McKinnon :** De quel article s'agit-il?

**Le président :** Il porte sur le recensement de la population et le recensement agricole.

**M. McKinnon :** Le libellé des questions est toujours approuvé par le Cabinet. Un des changements — et il renforce effectivement l'indépendance de Statistique Canada — prévoit que toute modification apportée à la méthode ou aux questions soit rendue publique. De cette manière, les Canadiens sauront qui a pris la décision, ce qui renvoie à une des principales raisons de la démission de Munir Sheikh, qui ne pouvait pas protéger l'intégrité professionnelle de l'institution.

**M. Cappe :** J'ajouterais qu'il y a des questions. Par exemple, les cases à cocher qui sont proposées en ce qui concerne l'ethnicité relèveraient bien d'une décision que le gouvernement devrait approuver à un moment donné.

**Le président :** C'est tout. Nous n'avons plus de temps. Je vous remercie tous les deux de votre présence.

Nous passons maintenant au deuxième groupe jusqu'à 18 h 15.

Nous avons dans ce groupe, dans la salle, Philip Cross, agrégé supérieur, de l'Institut Macdonald Laurier, et Chad Gaffield, professeur distingué d'université, de l'Université d'Ottawa. Par vidéo, nous souhaitons la bienvenue à Bill Waiser, professeur distingué émérite, de l'Université de la Saskatchewan.

Messieurs, je commencerai, si vous le permettez, par M. Waiser, qui est des nôtres par vidéoconférence, juste pour m'assurer que la liaison est bonne.

**Bill Waiser, professeur distingué émérite, Université de la Saskatchewan, à titre personnel :** Je vous remercie. C'est très gentil. Je suis dans les W, alors, en général, je passe en dernier.

Il y avait une colonne supplémentaire dans le recensement de 1916. Pour la première fois dans l'histoire des recensements canadiens, les recenseurs interrogeaient sur le service militaire. Si quelqu'un se trouvait outre-mer, le recenseur inscrivait un « O » dans la colonne du service militaire. En revanche, si la personne était encore au Canada, il écrivait « C » et précisait le nom du camp dans la colonne de la résidence. Ce renseignement peut sembler insignifiant — un « O » ici et un « C » là —, mais

helped provide a more complete understanding and appreciation of Canadian participation in the Great War.

The census data can also be compared against the information individuals provided on their attestation papers. Race or nationality, for example, was not recorded at the time of enlistment, and the census data fills this void. This kind of detail at the individual level is a wonderful gift for the descendants of Canadian soldiers and nursing sisters, especially during the centennial of the Great War.

But such information may not be available in the future. In 2006, for the first time in Canadian history, census participants were asked to indicate by checking a box whether their responses could be made available for research after 92 years. No explanation was provided on the form about the significance of census records to future historical and family research. Nor was anything said about the consequences of saying no. Canadians completing the census had never been asked this opt-in question before. Rather, nominal census information had been made publicly available after a minimum 92 year waiting period, without a single word of complaint. But because of the so-called informed consent question, Canadians now had to agree to make their census information accessible to future generations.

Only 55 per cent said yes in 2006, then 66 per cent in 2011, and finally 81 per cent in 2016. The consent rate may be improving, but in 2016, 1 in 5 Canadians still said no, representing about 7 million Canadians. If that had been the case in 1916, then much of the rich data available today would have been forever closed to the public.

The opt-in question, first introduced in the 2006 Census, was part of a legislative compromise. In the early 21st century, a stalemate had been reached between Statistics Canada and Library and Archives Canada over public access to historic name-specific census data. Statistics Canada insisted that a promise had been made by the Wilfrid Laurier government to keep this information forever confidential. Library and Archives Canada countered that the confidentiality provision applied only to census enumerators and that name-specific census data could be released 92 years after the census had been taken. The Department of Justice agreed that there had been no promise of perpetual confidentiality by the Laurier government.

By 2005, the time had come for a comprehensive solution that would end the stalemate. I provide a footnote that provides the history of this issue if any member of the committee would like to explore that in greater detail.

il a aidé à mieux prendre la mesure de la participation canadienne à la Grande Guerre.

On peut aussi comparer les données de recensement avec les renseignements fournis par les personnes sur leurs documents d'attestation. La race ou la nationalité, par exemple, n'étaient pas enregistrées au moment de l'enrôlement, et les données de recensement comblent ce vide. Ce type de détail individuel est un merveilleux cadeau pour les descendants des soldats canadiens et des religieuses infirmières, tout particulièrement au moment du centenaire de la Grande Guerre.

Mais il se peut qu'on ne dispose plus de ces données à l'avenir. En 2006, pour la première fois dans l'histoire canadienne, on a demandé aux participants au recensement d'indiquer en cochant une case si on pouvait rendre publiques leurs réponses aux fins de recherche après 92 ans. Rien n'expliquait sur le formulaire l'importance des données de recensement pour les recherches historiques et familiales futures ni les conséquences d'un non. On n'avait jamais posé cette question aux Canadiens aux recensements précédents. En fait, les données de recensement nominales devenaient publiques après un délai d'attente minimal de 92 ans, sans que personne ne se plaigne jamais. Mais à cause de la soi-disant question sur le consentement éclairé, les Canadiens devaient maintenant consentir à ce que des générations futures aient accès à leurs données de recensement.

Seuls 55 p. 100 ont répondu par l'affirmative en 2006, puis 66 p. 100 en 2011 et, enfin, 81 p. 100 en 2016. Il se peut que le taux de consentement augmente, mais en 2016, un Canadien sur cinq, soit environ 7 millions de nos concitoyens, disait encore non. Si tel avait été le cas en 1916, le public n'aurait jamais eu accès à l'abondance de données aujourd'hui disponibles.

La question sur le consentement, d'abord introduite dans le recensement de 2006, faisait partie d'un compromis législatif. Au début du XXI$^{e}$ siècle, Statistique Canada et Bibliothèque et Archives Canada se sont trouvés dans une impasse au sujet de l'accès du public aux données de recensement historiques nominatives. Statistique Canada insistait sur le fait que le gouvernement Wilfrid Laurier avait promis que ces données resteraient à jamais confidentielles. Bibliothèque et Archives Canada répliquait que la disposition relative à la confidentialité ne s'appliquait qu'aux recenseurs et que les données de recensement nominatives pouvaient être publiées 92 ans après le recensement. Le ministère de la Justice convenait que le gouvernement Laurier n'avait pas promis de confidentialité perpétuelle.

En 2005, l'heure est venue de trouver une solution globale qui permettrait de sortir de l'impasse. Je fournis une note de bas de page qui présente l'historique de cette question, si des membres du comité souhaitent l'étudier plus en détail.

Under the 2005 compromise, Statistics Canada agreed to release all post-1911, name-specific censuses after the 92-year waiting period. The public response was simply overwhelming. When the 1911 name-specific census became available online, the site averaged 17 hits per second, not per minute, the first few months.

The other part of the compromise was an opt-in question. The opt-in question would be tested for the 2006 and 2011 censuses and then reviewed. This review was not optional but mandated in legislation. Section 2.1 of the 2005 act specifically required a review of the informed consent question no later than two years before the taking of the third census of population — in other words, 2016 — by any committee of the Senate, the House of Commons or both houses of Parliament that may be designated or established for that purpose. Section 2.2 asks for a report on the matter.

At the time, historians, archivists and family researchers were deeply worried that the opt-in question would undermine the integrity of the national census as an inclusive source of information on individual Canadians and their lives.

Canadians exist in history and across time because they are in the census. They also pointed out that neither the American nor the U.K. censuses have an opt-in question. And they warned that it's impossible today to know what might be historically important tomorrow, and that future Canadians could be deprived of access to family information that might not be otherwise available.

Most important, under the opt-in question, those completing the census would be making the decision for all members of the family. If they said no to the opt-in question, it applied to their children's data as well. Statistics Canada countered these genuine concerns by promising a vigorous media campaign to get Canadians to say yes to the informed-consent question.

So what happened? No detailed explanation is provided on the census form about the significance of census records for future family research or for understanding Canadian society, nor has there been an extensive media campaign. Nothing is said about the consequences of saying no. Instead, that section begins with the rather ominous warning about the confidentiality of the census and then simply asks respondents whether they want to make their census information available in 92 years for important historical and genealogical research. That is not informed consent as required by the act.

It's not clear from Bill C-36 whether the opt-in question will continue to be part of the short-form census or the National Household Survey. The draft bill also does not address the

Aux termes du compromis de 2005, Statistique Canada a accepté de publier tous les recensements nominatifs postérieurs à 1911 après le délai d'attente de 92 ans. La réaction du public a été tout simplement époustouflante. Quand le recensement nominatif de 1911 a été publié en ligne, le site a été interrogé 17 fois par seconde, pas par minute, les tout premiers mois.

L'autre partie du compromis était une question sur le consentement. Elle allait être mise à l'essai aux recensements de 2006 et 2011, puis examinée. Cet examen n'était pas facultatif, mais prévu par la loi. L'article 2.1 de la loi de 2005 stipule qu'un comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux Chambres du Parlement désigné ou constitué à cette fin doit procéder à un examen de la question sur le consentement éclairé au plus tard deux ans avant le troisième recensement de la population, autrement dit celui de 2016. L'article 2.2 demande qu'un rapport en soit présenté.

À l'époque, historiens, archivistes et généalogistes redoutaient que la question sur le consentement ne compromette l'intégrité du recensement national comme source d'information complète sur les Canadiens et leur vie.

Les Canadiens existent dans l'histoire et dans le temps parce qu'ils participent au recensement. Ils ont également souligné que les recensements américains et britanniques ne comportent pas de question sur le consentement. Ils ont, de plus, averti qu'il est impossible aujourd'hui de savoir ce qui pourrait être important demain d'un point de vue historique et que les Canadiens des générations à venir risquaient d'être privés de données familiales impossibles à obtenir autrement.

Surtout, avec la question sur le consentement, les personnes qui remplissaient le questionnaire de recensement prenaient la décision pour tous les membres de la famille. S'ils répondaient non à cette question, la réponse valait aussi pour les données concernant leurs enfants. Face à ces craintes légitimes, Statistique Canada a promis de mener une campagne médiatique vigoureuse pour convaincre les Canadiens à répondre par l'affirmative à la question sur le consentement éclairé.

Alors, que s'est-il passé? On n'explique nulle part dans le questionnaire l'importance des données de recensement pour de futures recherches généalogiques ou pour comprendre la société canadienne, et il n'y a pas eu non plus de vaste campagne médiatique. Rien n'est dit sur les conséquences d'une réponse négative. Au lieu de cela, cette section commence par un avertissement assez inquiétant sur la confidentialité du recensement, après quoi on demande simplement aux répondants s'ils souhaitent que leurs données de recensement soient rendues publiques dans 92 ans pour des recherches historiques et généalogiques importantes. Ce n'est pas le consentement éclairé exigé par la loi.

Le projet de loi C-36 ne précise pas si la question sur le consentement continuera de figurer dans le questionnaire abrégé ou dans l'Enquête nationale auprès des ménages. Il ne parle pas

mandated review of the opt-in question, a deadline Statistics Canada has missed. That legally required review must be undertaken before another census cycle. It should be open, transparent and comprehensive and result in a formal, documented report to Parliament. Until that review is undertaken and the opt-in clause removed, hundreds of thousands of Canadians will be missing from the historical record. Everyone deserves to be remembered and to have a place in the archives of Canada, especially this Canada 150 year. Now that would be a birthday present. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, professor. You've given me a lot better appreciation of what Senator Griffin has been raising here at committee. Thank you very much for your presentation.

**Philip Cross, Senior Fellow, Macdonald Laurier Institute, as an individual:** Besides my work with the Macdonald Laurier Institute, I suspect the real reason I am here is my 36 years at Statistics Canada. I will try to bring an insider's perspective to a lot of these issues.

Most of the commentary surrounding this bill is focused on the yin and yang of independence and accountability at Statistics Canada. This trade-off certainly does exist. No organization can be truly independent unless it controls its own budget, but that would negate any accountability to the taxpayer.

However, based on 36 years of working at StatsCan, I would argue there has been excessive emphasis on the virtues of independence and not enough on the importance of accountability.

To start, it is a mistake to frame the question of StatsCan's independence solely in relation to external factors. Calls for more independence play into the myth that StatsCan is a passive, defenceless victim of forces beyond its control. StatsCan, to a very large extent, controls its own reputation and destiny, something that is not discussed enough internally or in external forums such as this hearing or in the media. Internal processes established StatsCan's reputation for accuracy, bipartisanship and respecting confidentiality, without which its relevance and independence would be open to question.

There are many existential threats to Statistics Canada that do not involve its independence. For example, I can think of few things that would compromise StatsCan's reputation more than a proliferation of the type of high-profile errors we have seen recently, such as in the labour force survey in 2014 and the census in 2017. If ever the public or users lose confidence in the accuracy of StatsCan data, it would take years to regain. As the

non plus de l'examen obligatoire de la question sur le consentement, dont Statistique Canada a laissé passer la date butoir. Cet examen prévu par la loi doit avoir lieu avant un autre cycle de recensement. Il devrait être ouvert, transparent et détaillé, et il devrait déboucher sur un rapport au Parlement officiel et documenté. À défaut de cet examen et du retrait de la clause de consentement, des centaines de milliers de Canadiens seront absents de notre histoire. Chacun mérite qu'on se souvienne de lui et d'avoir une place dans les archives du Canada, surtout en cette année du cent cinquantenaire de notre pays. Ce serait un beau cadeau d'anniversaire. Merci.

**Le président :** Merci beaucoup, professeur. Je comprends bien mieux maintenant les points soulevés au comité par la sénatrice Griffin. Je vous remercie infiniment de votre exposé.

**Philip Cross, agrégé supérieur, Institut Macdonald Laurier, à titre personnel :** En-dehors de mon travail à l'Institut Macdonald Laurier, j'imagine que la vraie raison de ma présence ici, ce sont mes 36 années à Statistique Canada. Je vais essayer de présenter un point de vue d'initié sur beaucoup de ces questions.

La plupart des commentaires sur ce projet de loi portent sur le yin et le yang de l'indépendance et de la responsabilité de Statistique Canada. Ce compromis existe certainement. Aucune organisation n'est véritablement indépendante, à moins de contrôler son propre budget, mais cela ferait disparaître toute obligation de rendre des comptes au contribuable.

Cependant, pour avoir travaillé 36 ans à Statistique Canada, je dirais qu'on insiste trop sur les vertus de l'indépendance et pas assez sur l'importance de la reddition de comptes.

Tout d'abord, c'est une erreur de formuler la question de l'indépendance de Statistique Canada uniquement par rapport à des facteurs extérieurs. Préconiser une plus grande indépendance valide le mythe selon lequel Statistique Canada est une victime passive et sans défense de forces qui échappent à son contrôle. Statistique Canada contrôle, dans une très large mesure, sa propre réputation et sa propre destinée, chose dont on ne parle pas assez à l'interne ou dans les instances externes, comme cette audience, ou encore dans les médias. Ce sont des processus internes qui font que Statistique Canada est réputé pour sa précision, son impartialité et son respect de la confidentialité, et sans ces qualités, il serait permis de douter de sa pertinence et de son indépendance.

Bien des menaces existentielles qui pèsent sur Statistique Canada n'ont rien à voir avec son indépendance. J'ai par exemple à l'esprit des choses qui auraient compromis sa réputation davantage qu'une prolifération du type d'erreurs qui ont fait grand bruit dernièrement, comme dans l'Enquête sur la population active en 2014 et le Recensement en 2017. Si le public ou les utilisateurs venaient à perdre confiance dans

Dutch saying goes — trust arrives on foot but leaves on horseback.

Political neutrality is even more important. If StatsCan was ever found manipulating its data or analysis for the advantage of one political party over another, the hit to its reputation would be fatal. A leak of confidential data such as tax returns would shake to the core the confidence Canadians have in divulging information to StatsCan.

It is not far-fetched for StatsCan to meddle in policy-making. It already did so when it publicly endorsed evidence-based policy-making, a blatant example of pursuing its self-interest. StatsCan has no business saying how policy should be made any more than what policy should be. If the electorate wants policies based on intuition, tradition, religious beliefs or even phases of the moon, that is irrelevant to StatsCan's basic function of making available the best possible data. Nor does StatsCan face the external world alone. When faced with budgetary or other challenges, StatsCan has demonstrated considerable skill in forging alliances with other federal government departments and external alliances with a wide range of governments, media, academics and other data users. The full range of the latter was on display in the 2010 controversy. The list of organizations supporting a mandatory census numbered in the hundreds.

The last resort in preserving StatsCan's integrity and independence is going to the media about attempts to interfere with its operations up to and including the resignation of the Chief Statistician. The latter card has not always been played skillfully, but it remains useful when not devalued by overuse.

There's another risk to overemphasizing StatsCan's independence. Some people think that reflexively taking positions opposed to the government of the day proves independence — an error made by the first Parliamentary Budget Officer. Automatically adopting a particular point of view irrespective of the facts reveals a slavish devotion to dogma and doctrine — the very opposite of independence. The Bank of Canada is a good example of how an institution can be independent yet work closely with the government of the day.

Ultimately, complete independence is not possible or even desirable. Even StatsCan does not want the absolute independence some people champion since it would mean losing its seat at the table when senior government officials discuss their plans and priorities.

l'exactitude des données de Statistique Canada, il faudrait des années pour la regagner. Comme disent les Hollandais, la confiance arrive au pas et disparaît au galop.

La neutralité politique est encore plus importante. Si on s'apercevait un jour que Statistique Canada manipule ses données ou ses analyses à l'avantage d'un parti politique par rapport à un autre, le coup serait fatal pour sa réputation. Une fuite de données confidentielles, par exemple sur des déclarations fiscales, ébranlerait sérieusement la confiance des Canadiens qui hésiteraient donc à communiquer des données à Statistique Canada.

Il n'est pas inimaginable que Statistique Canada se mêle de l'élaboration de politiques. C'est déjà arrivé lorsqu'il a approuvé publiquement l'élaboration des politiques sur la base d'éléments concrets, exemple flagrant de la défense de ses propres intérêts. Statistique Canada n'a pas plus à se prononcer sur la façon dont les politiques sont élaborées que sur leur contenu. Si l'électorat veut des politiques fondées sur l'intuition, la tradition, des croyances religieuses ou même les phases de la lune, c'est sans rapport avec la fonction élémentaire de Statistique Canada, qui est de fournir les meilleures données possibles. Par ailleurs, Statistique Canada n'affronte pas tout seul le monde extérieur. Quand il s'est trouvé confronté à des problèmes budgétaires ou autres, il s'est montré tout à fait capable de nouer des alliances avec d'autres ministères fédéraux, de même que des alliances extérieures avec tout un éventail de gouvernements, de médias, d'universitaires et d'autres utilisateurs de données. L'étendue de ces alliances extérieures a été exposée dans la controverse de 2010. La liste des organisations favorables à un recensement obligatoire comptait des centaines de noms.

Le dernier recours pour préserver l'intégrité et l'indépendance de Statistique Canada consiste à aller parler aux médias de tentatives d'ingérence dans ses activités, y compris de la démission du statisticien en chef. Cette dernière carte n'a pas toujours été bien jouée, mais elle reste utile si on n'en abuse pas.

Il y a un autre risque à trop insister sur l'indépendance de Statistique Canada. Certains pensent que prendre systématiquement le contre-pied du gouvernement en place est une preuve d'indépendance — erreur commise par le premier directeur parlementaire du budget. Adopter automatiquement un point de vue particulier indépendamment des faits révèle un attachement servile au dogme et à la doctrine, ce qui est le contraire même de l'indépendance. La Banque du Canada est un bon exemple de la façon dont une institution peut être indépendante, tout en travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement en place.

En fin de compte, une totale indépendance n'est ni possible ni même souhaitable. Même Statistique Canada ne veut pas de l'indépendance absolue que prônent certains, car elle lui ferait perdre sa place à la table lorsque les hauts fonctionnaires discutent de leurs plans et priorités.

Before being granted more independence, StatsCan has to demonstrate that it can be trusted to put accountability of the public ahead of its self-interest. Its record is mixed, at best. It regularly curries favour with select media outlets at the expense of others, something no public institution should do since everyone pays taxes and all media should be treated equally regardless of political views.

A recent example of StatsCan manipulating public opinion was asking senior managers to write down their IT complaints and then getting a friendly journalist to make an access-to-information request. This gives the illusion of involuntarily giving up information when in fact self-serving information was being deliberately planted.

This put its own interests ahead of accountability to the public. The Chief Statistician's attempt in 2016 to intimidate the public by threatening to resign if computer support was not repatriated also put StatsCan's interests above the public's as embodied by the government. All these are the actions of an organization that needs to be held to account, not rewarded with more independence.

A potential risk in the future is StatsCan ignoring the proliferation of private sector data, such as last month's introduction of ADP payroll data, that could lead to fewer surveys. Only by holding it accountable to taxpayers can one be sure that StatsCan will not simply continue to do surveys out of self-interest or habit.

There has been much discussion about the process of appointing a Chief Statistician and not enough about his departmental removal, which in practice has been the more common problem. Thinking back to the last eight Chief Statisticians, clearly some filled the position well and some were mediocre. Largely forgotten is that the organization I joined in the late 1970s was in tatters, subject to investigations and overhauls of its management practices to rebuild its reputation. The challenge that has proven difficult, if not impossible, to predict ahead of time is who will make a good Chief Statistician because the circumstances and skills required can change rapidly. Making a brief appearance in front of house and Senate committees is unlikely to produce better results.

Inevitably, a Chief Statistician will be appointed whose skills are not those required during his or her tenure. This is not necessarily of great concern, especially with a term limit of five years. Plenty of organizations in Ottawa have to endure similar

Avant d'accorder plus d'indépendance, Statistique Canada doit montrer qu'on peut être assuré qu'elle fera passer l'obligation de rendre des comptes au public avant ses propres intérêts. Son bilan à cet égard est mitigé, au mieux. Il cherche régulièrement à s'attirer les faveurs de certains médias aux dépens des autres, ce qu'aucune institution publique ne devrait faire, car tout le monde paie des impôts et tous les médias devraient être traités sur un pied d'égalité, indépendamment de leurs opinions politiques.

Exemple récent de la manipulation de l'opinion publique à laquelle se livre parfois Statistique Canada : l'organisme a demandé aux cadres supérieurs de mettre par écrit leurs plaintes à propos des TI, puis il a demandé à un journaliste ami de faire une demande d'accès à l'information. On a ainsi l'illusion de renseignements donnés involontairement, alors qu'en fait, des informations servant ses propres intérêts ont été délibérément lâchées.

Cela revenait à faire passer ses propres intérêts avant l'obligation de rendre des comptes au public. La tentative d'intimidation du public à laquelle s'est livré en 2016 le statisticien en chef en menaçant de démissionner si le soutien informatique n'était pas rapatrié revenait aussi à faire passer les intérêts de Statistique Canada avant ceux du public en la personne du gouvernement. Voilà autant d'actes d'une organisation qui doit rendre des comptes et non pas être récompensée par une plus grande indépendance.

Un risque potentiel à l'avenir est que Statistique Canada néglige la prolifération de données dans le secteur privé, comme l'arrivée, le mois dernier, des données d'ADP sur la rémunération, qui pourrait réduire le nombre d'enquêtes. Ce n'est qu'en obligeant Statistique Canada à rendre des comptes aux contribuables qu'on peut s'assurer qu'il ne continuera tout simplement pas à réaliser des enquêtes par pure habitude ou pour servir ses propres intérêts.

Il y a eu tout un débat sur le processus de nomination du statisticien en chef, mais on n'a pas assez parlé de son remplacement qui, dans les faits, est le problème plus courant. Si on repense aux huit derniers statisticiens en chef, il est évident que certains ont bien joué leur rôle et que d'autres se sont révélés médiocres. On oublie généralement que l'organisation que j'ai rejointe à la fin des années 1970 était dans un piètre état, faisait l'objet d'enquêtes et refondait ses pratiques de gestion afin de rebâtir sa réputation. Le défi qui se révèle difficile à relever, voire impossible, est de prédire qui fera un bon statisticien en chef, parce que les circonstances et les qualités nécessaires évoluent rapidement. Il est peu probable qu'une brève comparution devant des comités de la Chambre et du Sénat produise de meilleurs résultats.

Inévitablement, on nommera un statisticien en chef dont les compétences ne sont pas celles requises pendant son mandat. Ce n'est pas forcément très inquiétant, surtout avec un mandat limité à cinq ans. Quantité d'organisations à Ottawa doivent supporter

or longer tenures of poor leadership; only those with weak internal cultures, which certainly does not describe StatsCan, suffer lasting damage.

In fact, organizations often emerge during periods of stress, which can be positive or negative, stronger and more focused. I can think of four instances where this was true at StatsCan, in my experience: the 1970s turmoil, the budget cuts from cancelling and then reinstating the 1986 Census, the 1990s expansion of provincial economic statistics, and the transition to a new Chief Statistician amid the upheaval surrounding the 2011 Census. All were traumatic to live through; all ultimately strengthened the organization.

**The Chair:** Thank you. Our next presenter is Chad Gaffield.

[*Translation*]

**Chad Gaffield, Distinguished University Professor, University of Ottawa, as an individual:** Good evening. Thank you for inviting me to appear before you and contribute to your deliberations.

[*English*]

I come here today as a professional historian who is motivated primarily by the importance of seeking to make a better future. Over the years, my career has certainly been enabled by the kinds of evidence that Statistics Canada has collected over the decades — in fact, centuries — but I have also had occasion to try to use that in terms of contributing to public policy debate.

I am not alone, as my colleague Bill Waiser illustrates, as well. There is an increasing number of scholars who have been systematically studying Statistics Canada evidence. That is probably one of the key aspects of the blossoming of a Canadian research culture in the last 50 years.

It is often remarked that the census has characteristically been Canada's largest peacetime operation. I suppose it is not surprising, therefore, that the results of that operation are now considered a major source for advancing knowledge and understanding of the past. That makes sense. In fact — and I think Bill was alluding to this — it is more likely that evidence about a person in Canada at any time since the mid-19th century would be available in Statistics Canada records than in any other type of historical document. It is quite a democratic kind of evidence base.

It is not 100 per cent, and we all know that. But relatively speaking, it is the most comprehensive.

un piètre leadership pendant des mandats de même durée ou plus longs, et seules celles dont la culture interne n'est pas solide, ce qui n'est certainement pas le cas de Statistique Canada, subissent des dommages durables.

En fait, les organisations ressortent souvent des périodes de stress, positif ou négatif, plus fortes et plus concentrées. Je pense à quatre cas où cela a été vrai à Statistique Canada, à ma connaissance : les turbulences des années 1970, les compressions budgétaires qui ont suivi l'annulation puis le rétablissement du recensement de 1986, l'expansion dans les années 1990 des statistiques économiques provinciales, et le changement de statisticien en chef dans la tourmente qui a entouré le recensement de 2011. Tous ces événements étaient traumatisants pour ceux qui les ont vécus, mais ils ont permis au bout du compte de renforcer l'organisation.

**Le président :** Je vous remercie. Notre prochain témoin est Chad Gaffield.

[*Français*]

**Chad Gaffield, professeur distingué d'université, Université d'Ottawa, à titre personnel :** Bonsoir. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous afin de contribuer à vos discussions.

[*Traduction*]

Je comparais devant vous aujourd'hui en qualité d'historien motivé avant tout par l'importance de la recherche d'un avenir meilleur. Au fil des années, les données recueillies par Statistique Canada sur des décennies — en fait, des siècles — ont certainement nourri ma carrière, mais j'ai également eu l'occasion d'essayer de les utiliser pour alimenter le débat sur les politiques publiques.

Je ne suis pas le seul. J'en veux pour preuve mon collègue Bill Waiser. De plus en plus de chercheurs étudient systématiquement les données de Statistique Canada. C'est probablement un des principaux aspects de l'éclosion d'une culture canadienne de la recherche dans les 50 dernières années.

On dit souvent que le recensement se distingue comme étant la plus grande opération canadienne en temps de paix. Il n'est donc pas surprenant, à mon sens, que les résultats de cette opération soient maintenant considérés comme une source de données majeure pour l'avancement de la connaissance et de la compréhension du passé. C'est logique. En fait, et je pense que Bill y faisait allusion, il est plus probable que des données sur une personne au Canada à quelque époque que ce soit depuis le milieu du XIX$^{e}$ siècle se trouvent dans les dossiers de Statistique Canada que dans tout autre type de document historique. Il s'agit d'une base de données plutôt démocratique.

On n'y trouve pas tout, et nous le savons tous, mais, somme toute, c'est la plus complète.

The reality is so important, because we have been learning increasingly about the need to do justice to the historical role of all those in the past, not just the official and non-official elites. Documents that Statistics Canada creates help us, not only in the past but also in the present.

The other thing — and I was alluding to this — in terms of their focus, documents like the census ask the same questions of everyone. It doesn't discriminate based on who you are; it asks the same questions. This evidence, like all historical evidence, must be used critically and appropriately, but it is exceedingly important to our knowledge of the past and present, and the horizon of possibilities before us.

My take on this is, as I mentioned, as a historian, but over the years I have had a chance to contribute to important public policy questions. In the early 1990s, I was part of a group called the Data Liberation Army that mounted an initiative called the Data Liberation Initiative that had as its goal to get into our schools and university campuses across the country evidence about Canada and Canadians that had been gathered by Statistics Canada. It transformed many of our courses from being quite colonial in that the data was from elsewhere that was being studied to data about ourselves, about Canada. That goes on today.

Then, in the later 1990s, I was part of the Expert Panel on Access to Historical Census Records that was appointed by Minister Manley to focus on the question of the 92-year rule. Our conclusion out of that expert panel of independent people, which was also our fundamental recommendation, was that census records should be publicly released through the national archives 92 years after the census is taken. We did a thorough examination of the history of that and where it might go.

More recently, I had the occasion to lead a major research initiative involving the construction of the Canadian Century Research Infrastructure to cover the first half of the 20th century and therefore enable research in unprecedented ways on the making of modern Canada. This was done in collaboration with Statistics Canada and universities across the country. All of that has enriched immeasurably our knowledge of ourselves — a true domestic understanding of who we are here in Canada.

I also served between 2006 and 2014 as President and CEO of the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. I had occasion to deal with this dossier, among many others, and also see the value of the kind of evidence that Statistics Canada

La réalité est tellement importante, car nous nous apercevons de plus en plus qu'il est nécessaire de rendre justice au rôle historique des générations passées, pas seulement des élites officielles ou pas. Les documents que crée Statistique Canada nous aident non seulement par le passé, mais aussi dans le présent.

L'autre chose — et j'y faisais allusion — en ce qui concerne ce sur quoi il se concentre, les documents comme le recensement posent les mêmes questions à tout le monde. Le questionnaire ne fait pas de discrimination fondée sur qui vous êtes. Il pose les mêmes questions. Cette donnée, comme toutes les données historiques, doit être utilisée de façon critique et appropriée, mais elle est extrêmement importante pour notre connaissance du passé et du présent, et pour l'horizon des possibilités qui s'offrent à nous.

Mon point de vue est, comme je l'ai dit, celui d'un historien, mais au fil des ans, j'ai eu l'occasion de contribuer à des questions de politique publique importantes. Au début des années 1990, je faisais partie d'un groupe appelé l'Armée de libération des données qui a monté une initiative appelée Initiative de démocratisation des données dont le but était que nos écoles et nos campus universitaires dans tout le pays aient accès aux données sur le Canada et les Canadiens recueillies par Statistique Canada. Beaucoup de nos cours sont passés de cours assez coloniaux, en ceci que les données étudiées venaient d'ailleurs, en des cours où on étudiait des données sur nous-mêmes, sur le Canada. Ce qui continue aujourd'hui.

Ensuite, à la fin des années 1990, j'ai fait partie du Comité d'experts sur l'accès aux dossiers historiques de recensement chargé par le ministre d'étudier plus particulièrement la question de la règle des 92 ans. La conclusion de ce groupe d'experts indépendants, qui était également sa recommandation fondamentale, était que les données de recensement devraient être rendues publiques dans le cadre des archives nationales 92 ans après le recensement au cours duquel elles ont été recueillies. Nous avons examiné minutieusement l'historique de cette règle et longuement réfléchi à la suite.

Plus récemment, j'ai eu l'occasion de diriger un grand projet de recherche sur la construction de l'Infrastructure de recherche sur le Canada au XX$^{e}$ siècle, sur la première moitié de ce siècle, pour être plus précis, dont le but était de permettre des recherches sans précédent sur la construction du Canada moderne. Ce projet a été réalisé en collaboration avec Statistique Canada et des universités de tout le pays. Il nous a permis d'enrichir immensément notre connaissance de nous-mêmes — de comprendre véritablement de l'intérieur qui sont les Canadiens.

J'ai aussi été président du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada de 2006 à 2014. J'ai eu l'occasion de me pencher sur ce dossier, entre autres, et aussi de voir l'intérêt du type de données que produit Statistique Canada pour la recherche

produces for research across all sorts of fields, and in very innovative and helpful ways.

My main message today is to emphasize that Statistics Canada has historically been and continues to be supported by Canadians as contributing significantly not only to knowing ourselves as Canadians but also to decision making in government, businesses, institutions, including religious institutions, and communities, both official and informal, as well as to international concepts and methods in national statistics agencies.

The historical record shows, I think, that the foundation of these achievements has been an informal covenant between Statistics Canada and the Canadian people. This covenant has been based on trust, authenticity, credibility and legitimacy. The result has been, for example, that Canadians fill out census forms, answer the various questions as best they can, and quite consistently treat the whole process with respect and rigour. In turn, Statistics Canada has both ensured that all interested parties can benefit from the collected enumeration forms while also implementing effective methods for protecting confidentiality and the full integrity of the administration of the census.

This is a good-news story, and it is one of the contributors to the fact that, relatively speaking, Canadian society is one of the most desirable places in the world to live, and it is often considered one of the most successful societies. We have a world of work to do, and all historians will emphasize that — certainly I will; however, relatively speaking, most of us feel we are really lucky to be here.

Happily, the proposed legislative changes strengthen the underpinning of the covenant between Statistics Canada and the Canadian people by formalizing commitment to various good practices that Statistics Canada has developed over the years and that continue to be enhanced in keeping with the changing times.

It is essential that we get real clarity on the 92-year rule, because I don't think it is helpful to continue the ambiguity and confusion that has been introduced.

If it is approved, I think the proposed legislation, if we can get good clarity there, would be hailed as a major step forward and would be cited internationally, in keeping with the world's admiration for Canada's continuing leadership in learning about society in order to help make a better future.

At the same time, I can well understand why various witnesses have suggested ways in which the legislation could be further improved. I appreciate your attention to these suggestions. You may not be surprised to know that I have thoughts about each

dans quantité de domaines, et de manières très novatrices et utiles.

Ce que je tiens surtout à dire aujourd'hui, c'est que les Canadiens ont toujours soutenu Statistique Canada, et continuent de le faire, non seulement parce qu'il nous aide beaucoup à nous connaître nous-mêmes en tant que Canadiens, mais aussi parce qu'il contribue au processus décisionnel au gouvernement, dans les entreprises, les institutions, y compris religieuses, et les collectivités, à la fois officiel et officieux, ainsi qu'à des méthodes et à des concepts internationaux dans des offices nationaux de la statistique.

Les dossiers historiques montrent, je crois, que ces réalisations ont pour fondement un pacte informel entre Statistique Canada et les Canadiens. Ce pacte repose sur la confiance, l'authenticité, la crédibilité et la légitimité. Le résultat en est, par exemple, que les Canadiens remplissent les questionnaires de recensement, répondent de leur mieux aux différentes questions et traitent, de façon assez constante, tout le processus avec respect et rigueur. En échange, Statistique Canada s'assure que toutes les parties intéressées puissent bénéficier des formulaires de recensement collectés, tout en appliquant des méthodes efficaces pour protéger la confidentialité et l'intégrité totale de l'administration du recensement.

C'est une bonne nouvelle et ce qui y contribue notamment, somme toute, c'est que la société canadienne est une des sociétés où on souhaiterait le plus vivre dans le monde et qu'elle est souvent considérée comme une des plus prospères. Notre tâche est immense et tous les historiens vous le diront — en tout cas, moi je vous le dirai. Cependant, toutes proportions gardées, la plupart d'entre nous se sentent, si je puis dire, chanceux de vivre ici.

Heureusement, les changements législatifs proposés consolident les bases du pacte entre Statistique Canada et les Canadiens en officialisant l'engagement envers différentes pratiques exemplaires que Statistique Canada a mises au point au fil des ans et qu'il continue de renforcer selon l'évolution du contexte.

Il est essentiel d'être bien clair au sujet de la règle des 92 ans, car je ne pense pas qu'il soit utile de maintenir l'ambiguïté et la confusion qui se sont installées.

Je crois que, s'il est approuvé et que nous pouvons être bien clairs sur ce point, le projet de loi sera salué comme marquant une étape importante et qu'il sera cité à l'étranger, comme le veut l'admiration que le monde a pour le leadership continu du Canada dans l'étude de la société en vue de préparer un avenir meilleur.

En même temps, je comprends bien pourquoi différents témoins ont proposé des idées pour améliorer encore le projet de loi. J'apprécie l'attention que vous portez à ces propositions. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que j'ai un avis sur

and every one of them, frankly, and a lot of them based on historical examples. I would be pleased to discuss them with you, ranging from the selection and appointment of the Chief Statistician to the description of qualifications, the use of the UN guidelines, how the actual enumerations are done and things like censuses and so on. We can pursue them if you would like.

I want to close by emphasizing my conviction that nothing should be done at this point to threaten the passing of the proposed legislation — again with that specific clarity about the 92-year rule. As we all know, perfection should never become the enemy of the good.

Thank you again for your good work. I look forward to addressing your comments and questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Gaffield, and thank you all for your presentations.

Given the size of the list, maybe we can start with the possibility of two questions per person. Given that we have two witnesses here and one on video, I would ask that you indicate whom you want to ask the question of, and if anyone else wants to come in after that first person has answered it, you may do so.

We'll start with the sponsor of the bill, Senator Cordy.

**Senator Cordy:** Thank you to each of you. Your presentations were very lively and very helpful.

Mr. Waiser, clause 18.1(1) "Census - disclosure after 92 years" says that when this bill passes there will be no tick box on the census form and that the information will be disclosed after 92 years. I think that is a positive thing.

The concern, of course — and I will leave this line of questioning to Senator Griffin — is what do we do with the information gathered in 2006, 2016 and 2011? Is it gone forever? Senator Griffin asks that at every panel, so I will leave that to her.

**Mr. Waiser:** Senator Cordy, the opt-in question will no longer appear in any future census, short form or detailed household survey?

**Senator Cordy:** That is correct. That is clause 18.1(1).

I think you made your point clearly about the difficulty that has caused historians and interested people in gathering that information for those lost years. I am not sure how we can get that information back because as someone said earlier, StatsCan can't go back on their word and disclose information.

chacune d'elles et, pour tout dire, souvent fondé sur des exemples historiques. Je serais heureux d'en parler avec vous, du choix et de la nomination du statisticien en chef à la description des qualifications, en passant par l'utilisation des directives de l'ONU, le déroulement des recensements, les recensements mêmes et ainsi de suite. Nous pouvons nous y arrêter, si vous voulez.

Je terminerai en insistant sur ma conviction que rien ne devrait être fait à ce stade pour compromettre l'adoption du projet de loi — là encore, en étant très clair au sujet de la règle des 92 ans. Comme nous le savons tous, le mieux ne devrait jamais devenir l'ennemi du bien.

Encore merci du bon travail que vous faites. Je répondrai volontiers à vos questions et commentaires.

**Le président :** Je vous remercie, monsieur Gaffield, et je vous remercie tous de vos exposés.

Étant donné la longueur de la liste, nous pourrions commencer avec deux questions par personne. Comme nous avons deux témoins parmi nous et un par vidéoconférence, je vous demanderai de préciser à qui vous voulez poser la question et si quelqu'un d'autre veut intervenir après que cette première personne aura répondu, ce sera possible.

Nous allons commencer par la marraine du projet de loi, la sénatrice Cordy.

**La sénatrice Cordy :** Je vous remercie tous les deux. Vos exposés étaient fort intéressants et utiles.

Monsieur Waiser, le paragraphe 18.1(1), « Recensements — divulgation après quatre-vingt-douze ans », dit que, lorsque ce projet de loi sera adopté, il n'y aura pas de question sur le consentement dans le formulaire de recensement et que les renseignements seront rendus publics après 92 ans. Il me semble que c'est positif.

La crainte, évidemment — et je laisserai la sénatrice Griffin poser les questions à ce sujet —, c'est ce qu'il advient des renseignements recueillis en 2006, 2016 et 2011. Sont-ils perdus à jamais? La sénatrice Griffin pose la question à tous les groupes d'experts, je la laisse donc vous la poser.

**M. Waiser :** Sénatrice Cordy, la question sur le consentement ne figurera plus dans les futurs recensements, qu'il s'agisse de la forme abrégée ou de l'enquête détaillée auprès des ménages?

**La sénatrice Cordy :** C'est exact. C'est ce que dit le paragraphe 18.1(1).

Il me semble que vous avez expliqué clairement les difficultés qu'elle entraîne pour les historiens et les personnes qui souhaitent réunir les renseignements correspondant à ces années perdues. Je ne vois pas très bien comment nous pouvons récupérer ces renseignements parce que, comme quelqu'un l'a

**Mr. Waiser:** No.

**Senator Cordy:** Anyone can answer this next question.

I think you made your point very well about the integrity of Statistics Canada and that we can't do anything to change that. I think Canadians have a trust that statistics coming from Statistics Canada are valid and are not political; that is, the information they are getting is accurate. However, that trust can be removed quickly. I thought your comment that trust arrives on foot but leaves on horseback is very true.

Will this bill strengthen Statistics Canada? Is it a better place for us to be if this bill passes?

**Mr. Cross:** First, there are two separate issues there. Integrity and bipartisanship are separate things. Accuracy of the numbers and whether the numbers have a political motivation are slightly different things.

It depends on the numbers you look at. Some numbers are extremely accurate from Statistics Canada; other numbers drive analysts crazy. The variability of especially the employment numbers, the trades, exports and imports can be revised all over the place. There can be big misses there. There is a real problem with how the statistical system handles the energy sector.

With other areas like the CPI, there is never a revision. There is a high degree of accuracy. There better be because the whole tax and transfer system is indexed to the CPI.

Another point I would make is that a lot of the discussion focuses on the census. I came from economic statistics. I worried about CPI, unemployment and GDP. This is our bread and butter on the economic side. We didn't use census at all. I find the whole discussion about census sucks all the oxygen outside of our discussion of Statistics Canada. As I say, there is a whole other side of Statistics Canada — I didn't work with census ever in my 36 years there, or hardly ever. So we should be aware that we don't want to mix up the two.

We had a bemused view of this when this controversy was going on in 2010. There was this riot going on in this highly visible, important part of the organization, and it didn't affect us. We went on doing our days. Something interesting was going on over there, but it didn't directly affect us. I would just ask people to remember that there is a huge amount of Statistics Canada that is beyond the census, and we shouldn't lose sight of that.

fait remarquer plus tôt, Statistique Canada ne peut pas revenir sur sa parole et divulguer des données.

**M. Waiser :** Non.

**La sénatrice Cordy :** La prochaine question est pour tous les témoins.

Je crois que vous avez très bien exposé votre point de vue sur l'intégrité de Statistique Canada et sur le fait que nous ne devons rien y changer. Selon moi, pour les Canadiens, les statistiques qui viennent de Statistique Canada sont valides et pas politiques. Autrement dit, l'information qu'ils obtiennent est exacte. Cependant, cette confiance peut se perdre rapidement. À mon avis, vous avez bien raison de dire que la confiance arrive au pas, mais disparaît au galop.

Est-ce que le projet de loi va renforcer Statistique Canada? Est-ce que nous nous porterons mieux s'il est adopté?

**M. Cross :** Tout d'abord, ce sont deux sujets distincts. L'intégrité et l'impartialité sont deux choses séparées. L'exactitude des chiffres et leur éventuelle motivation politique sont deux choses légèrement différentes.

Cela dépend des chiffres qu'on regarde. Certains chiffres de Statistique Canada sont très précis, d'autres rendent fous les analystes. La variabilité notamment des chiffres de l'emploi, du commerce, des exportations et des importations, qui peuvent faire l'objet de toutes sortes de révisions. Il peut y avoir de gros ratés sur ce plan. Il y a un vrai problème dans le traitement statistique du secteur de l'énergie.

Dans d'autres domaines, comme l'IPC, il n'y a jamais de révision. Les chiffres sont d'une grande précision. Il le faut parce que tout le système fiscal et de transfert est indexé sur l'IPC.

Je voudrais dire aussi que le débat porte beaucoup sur le recensement. Je viens des statistiques économiques. Ce qui me préoccupait, c'était l'IPC, le chômage et le PIB. C'est notre pain quotidien en économie. Nous ne nous servions pas du tout du recensement. À mon avis, tout le débat sur le recensement phagocyte notre examen de Statistique Canada. Comme je l'ai dit, il y a tout un autre côté à Statistique Canada — en 36 ans, je n'ai jamais ou presque utilisé de données de recensement. Nous devrions donc veiller à ne pas mélanger les deux.

Nous avons eu un exemple déroutant de cette différence lors de la controverse de 2010. Il y avait une révolte dans un secteur très visible et important de l'organisation et nous n'en avons pas ressenti de conséquences. Nous continuions de travailler comme si de rien n'était. Il s'y passait quelque chose d'intéressant, mais sans incidence directe sur nous. Je voudrais juste qu'on se rappelle que Statistique Canada, c'est bien plus que le recensement et qu'on ne le perdre pas de vue.

Does this strengthen the integrity? When it comes to the accuracy of the numbers, I don't think it really has any impact. The bipartisanship might strengthen it a bit, but StatsCan has a strong internal culture for these things.

**Mr. Gaffield:** I can weigh in slightly. I think it is unnerving maybe to public discussion when the implication can be given that that covenant that had not been centrally questioned for decades and decades all of a sudden is put up as something to debate.

I would think that this bill is very helpful in terms of the transparency, the reporting, basically committing back to the public that there will be a very overt discussion of what happened and why. I would link that as well to the value of the 92-year rule because basically it says, yes, we will have confidentiality, and so on, but in 92 years the bright lights will be put on everything we did and there will be an accounting at some level. It will be 92 years later, but we won't be able to fully escape. I think that is important. I think the 92-year rule seems to have worked very well.

My third point is that everything related to this is a human activity. Statistics are human creations. They change. I'm a director on the board of directors of the Canadian Statistical Sciences Institute, and we are well aware that statistics change over time. They are human creations. We are obviously trying to do better, and we are learning more about it, but I do not believe for a minute in the notion of anything being pure and so on. We are human beings. This is our creation. So I don't think we need to rehearse old myths but rather say that what we are always attempting to do is to do things better and better. I think, senator, this is a step in that direction.

**The Chair:** Mr. Waiser, do you want to weigh in on this second question?

**Mr. Waiser:** Just one quick follow-up comment. Dr. Cross talked about Statistics Canada providing the best possible data. The removal of the opt-in question will dramatically help this and help restore part of that tarnished reputation of Statistics Canada over the administration of the census.

**Senator Frum:** Mr. Cross, I will start with you. The purpose of the bill is to increase independence of the Chief Statistician. You have made it clear that in your diagnosis of what might be where Statistics Canada could improve, that has not been the issue you are concerned about.

Let us say it was. Do you see ways in which Bill C-36 actually does improve the independence in any meaningful way?

Est-ce que le projet de loi renforce l'intégrité? Pour ce qui est de l'exactitude des chiffres, je ne crois pas qu'il ait une quelconque incidence. Il est possible que l'impartialité soit un peu renforcée, mais la culture interne de Statistique Canada est solide à ces égards.

**M. Gaffield :** J'aimerais ajouter quelque chose. À mon sens, il peut être déstabilisant dans le débat public qu'on laisse entendre que le pacte qui n'avait pas été remis en question au plus haut niveau pendant des décennies fait soudain l'objet de débats.

J'imagine que ce projet de loi est très utile du point de vue de la transparence, de la production de rapports, au fond, du renouvellement de la promesse faite au public qu'il y aura une discussion très franche sur ce qui s'est passé et pourquoi. Je la lierais aussi à l'intérêt de la règle des 92 ans parce qu'elle dit, en gros, que oui, nous aurons la confidentialité et ainsi de suite, mais que dans 92 ans, les projecteurs seront sur tout ce que nous avons fait et qu'on fera les comptes à un niveau ou à un autre. Ce sera 92 ans plus tard, mais il n'y aura pas d'échappatoire. C'est important, à mon sens. La règle des 92 ans fonctionne très bien, selon moi.

Mon troisième point est que tout ce qui s'y rapporte est une activité humaine. Les statistiques sont des créations humaines. Elles changent. Je siège au conseil d'administration de l'Institut canadien des sciences statistiques et nous savons pertinemment que les statistiques évoluent au fil du temps. Ce sont des créations humaines. Il est évident que nous essayons de mieux faire, et nous en apprenons plus à leur sujet, mais je ne crois pas un instant à l'idée de quelque chose de pur, et cetera. Nous sommes humains. C'est notre création. Je ne crois donc pas que nous devions répéter de vieux mythes. Nous devrions plutôt dire que nous essayons toujours de faire les choses de mieux en mieux. Je pense, sénatrice, que le projet de loi va dans ce sens.

**Le président :** Monsieur Waiser, voulez-vous ajouter quelque chose à propos de la deuxième question?

**M. Waiser :** J'ai une petite remarque de suivi seulement. M. Cross a parlé de la présentation par Statistique Canada des meilleures données possible. Le retrait de la question sur le consentement contribuera de façon spectaculaire à cela, et aidera à rehausser en partie la réputation entachée de Statistique Canada pour ce qui est de l'administration du recensement.

**La sénatrice Frum :** Monsieur Cross, je vais commencer par vous. Le projet de loi a pour but d'augmenter l'indépendance du statisticien en chef. Dans votre analyse des possibilités d'amélioration de Statistique Canada, ce n'est pas sur ce plan que vous vous inquiétiez.

Supposons que c'était le cas. Entrevoyez-vous des façons dont le projet de loi C-36 améliore effectivement l'indépendance de façon significative?

**Mr. Cross:** A lot depends on how it is implemented and interpreted. For example, Professor McKinnon in previous testimony talked about how there will be an annual review of the National Statistics Council regarding how the statistical system was performing. That sounds laudable, but I was sitting there wondering how the National Statistics Council will do this. They strongly risk being captured by Statistics Canada in that. How would they ever be able to evaluate it independently of what Statistics Canada told them? I don't know how they could. It's something, obviously, we were very interested in.

It's a question I would ask. Every year there would be a major revision to the GDP. It seemed that there was once a year opportunity where you could ask the question: How is the statistical system performing? I would ask it every year of the director general and we would have a really intense, interesting — but I don't know how anybody outside could ever access that information.

So I worry a little bit that, yes, we seem to be providing more oversight to the National Statistics Council and that might strengthen its independence, but I am really worried that the National Statistics Council will just be fed a story by Statistics Canada and it will be captured by it.

When, for example, Statistics Canada's budget is increasing, everything is great. When Statistics Canada's budget is being cut, oh my God, the statistical system is under great strain and so on. It would be very interesting to see if the NSC can come up with a narrative independent of what Statistics Canada is telling them.

**Senator Frum:** You started to touch on a theme from the last panel as well about this idea — I think the mythology around the objectivity of collecting statistical data on people. I think you touched on it a moment ago again, that is, how pure a science this is and the idea that you can divorce methodology from politics.

**Mr. Gaffield:** First of all, I would say there is no pure science. Chemistry is not a pure science. I think we have all understood that what we do is a human activity.

That being said, there is a world of difference between a rigorous, systematically peer-reviewed human activity and something that is a belief, a perspective, I think, rather than an evidence-based interpretation. I am devoted to the importance of rigorous, scholarly and scientific methods, but I would hope we all recognize that the way in which we do that now is not the way we did it in 1800 or 1900 and so on.

I think all of us believe we are striving toward an increasingly sophisticated and appropriate methodology in all our work.

**M. Cross :** Tout dépend de la façon dont c'est mis en œuvre et interprété. Par exemple, M. McKinnon a parlé, lors d'un témoignage précédent, d'un examen annuel par le Conseil national de la statistique du rendement du système statistique. C'est une intention louable, mais je me demande comment le Conseil national de la statistique fera cela. Il risque fort de se voir avaler par Statistique Canada ce faisant. Comment pourra-t-il évaluer de façon indépendante ce que Statistique Canada lui dira? Je ne vois pas comment il pourrait le faire. De toute évidence, c'est une chose à laquelle nous nous intéressons beaucoup.

C'est une question que je poserais. Il y aurait tous les ans une révision importante du PIB. Il semble qu'il y aurait, une fois par an, une occasion de demander quelle est la performance du système statistique. Je poserais cette question tous les ans au directeur général, et nous aurions une très intense et intéressante… mais je ne sais pas comment quelqu'un de l'extérieur pourrait avoir accès à ces renseignements.

Par conséquent, je m'inquiète un peu du fait que, oui, nous semblons accorder davantage de pouvoir de surveillance au Conseil national de la statistique et cela pourrait renforcer son indépendance, mais je m'inquiète beaucoup de la possibilité que Statistique Canada raconte simplement une histoire au Conseil national de la statistique et que celui-ci tombe dans le panneau.

Par exemple, quand le budget de Statistique Canada augmente, tout va bien. Quand le budget de Statistique Canada est réduit, oh, mon Dieu, le système statistique est mis à rude épreuve, et ainsi de suite. Il serait très intéressant de voir si le CNS peut produire autre chose que ce que Statistique Canada lui dit.

**La sénatrice Frum :** Vous avez commencé en faisant allusion à ce dont parlait le groupe de témoins précédent au sujet du caractère chimérique de l'objectivité de la collecte de données statistiques sur les gens. Vous en avez vous-même un peu parlé il y a un moment, la mesure dans laquelle ceci est une science pure et l'idée que l'on puisse séparer la méthodologie de la politique.

**M. Gaffield :** Tout d'abord, laissez-moi vous dire que la science pure n'existe pas. La chimie n'est pas une science pure. Nous savons tous, je crois, que ce que nous faisons est une activité humaine.

Ceci étant dit, il y a tout un monde de différence entre une activité humaine évaluée par les pairs systématiquement et ce qui est une croyance, une perspective plutôt qu'une interprétation fondée sur l'épreuve. Je crois fermement à l'importance des méthodes scientifiques rigoureuses et savantes, mais j'espère bien que nous reconnaissons tous que la façon dont nous faisons cela maintenant n'est pas la façon dont nous le faisions en 1800 ou en 1900, par exemple.

Nous visons tous, je crois, une méthode de plus en plus perfectionnée et appropriée dans tout ce que nous faisons.

**Senator Seidman:** Thank you both very much for your presentations. If I might address my question to you, Mr. Cross.

You said in your presentation to us that there are many existential threats to StatsCan. One you spoke of, if users lose confidence in the accuracy of StatsCan data. But you went on to say that even more important is political neutrality, and if StatsCan was ever found manipulating its data or analysis to the advantage of one political party over another, the hit to its reputation would be fatal. I agree with you, of course.

So my question to you is, do you think Bill C-36 could do more to protect StatsCan from political interference?

**Mr. Cross:** No. I don't really worry too much about the protection from political interference because that is largely a matter of internal culture. The internal culture of Statistics Canada on this is extremely powerful. I just can't imagine it, even without the changes in this bill.

When I arrived at Statistics Canada, I would ask my bosses, "What would you do if the government tried to impose a result, saying, 'We want this result for the CPI or that result for the unemployment rate'?" They would just say, "We would call a press conference and that would be the end of the government."

That's the other thing. The organization is aware. It has tools that it can use. The idea that it needs an external big brother to come along and protect it from the bullies — no, it knows how to pump iron pretty well itself.

**Senator Seidman:** If I might ask you about the Chief Statistician and criteria around the selection of the Chief Statistician. I know you are not so interested in that particular aspect, but the OECD, when they testified before the House of Commons Industry Committee, said that the selection process for the Chief Statistician should be described clearly by law to specify that the appointment should be based on professional competence only.

Do you think that that specificity would be a good thing? Would it have any impact on external threats to StatsCan's political neutrality?

**Mr. Cross:** No, I don't. I don't think it has any big difference. For example, I think back to Statistics Canada in the 1970s. It was a mess. A disaster. Ivan Fellegi, in his testimony to the house, talked about that. Anybody who lived through that was aware. Statistics Canada has a very good reputation today; it did not have a good reputation in the 1970s. It was one of the worst-performing departments in the government.

**La sénatrice Seidman :** Je vous remercie tous deux de vos exposés. Ma question s'adresse à M. Cross.

Vous dites dans votre exposé que de nombreuses menaces existentielles s'exercent sur Statistique Canada, et notamment l'éventualité que les utilisateurs perdent confiance en l'exactitude de ses données. Mais vous poursuivez en disant que la neutralité politique est encore plus importante, et si Statistique Canada était surpris à manipuler ses données ou ses analyses pour un parti politique donné, sa réputation subirait un coup fatal. Je suis d'accord avec vous, bien sûr.

Donc, la question que je vous pose est la suivante : pensez-vous que le projet de loi C-36 pourrait protéger davantage Statistique Canada de toute ingérence politique?

**M. Cross :** Non. La question de la protection contre l'ingérence politique ne m'inquiète pas trop, parce que cela relève grandement d'une culture interne. La culture interne à Statistique Canada à cet égard est profondément ancrée. C'est une chose que je ne conçois pas du tout, même s'il n'y avait pas les changements proposés dans ce projet de loi.

Quand je suis arrivé à Statistique Canada, je demandais à mes patrons : « Si le gouvernement tentait d'imposer un résultat en demandant un résultat précis pour l'indice des prix à la consommation ou pour le taux de chômage, que feriez-vous? » Ils me répondaient simplement : « Nous tiendrions une conférence de presse et ce serait la fin de ce gouvernement. »

Et c'est ça l'autre aspect. L'organisation est consciente. Elle dispose d'outils qu'elle peut utiliser. Si l'on pense qu'elle a besoin d'un grand défenseur qui vienne la protéger contre l'intimidation, eh bien non, elle sait très bien comment se défendre toute seule.

**La sénatrice Seidman :** Si vous le permettez, j'aimerais vous poser des questions au sujet du statisticien en chef et des critères de sélection de cette personne. Je sais bien que vous ne vous intéressez pas particulièrement à cet aspect précis, mais dans son témoignage devant le Comité de l'industrie de la Chambre des communes, l'OCDE a déclaré que le processus de sélection d'un statisticien en chef devrait être décrit clairement dans une loi précisant que sa nomination est seulement fondée sur les compétences professionnelles.

Pensez-vous que cette spécificité serait une bonne chose? Cela aurait-il un impact sur les menaces extérieures s'exerçant sur la neutralité politique de Statistique Canada?

**M. Cross :** Non, je ne le crois pas. Je ne crois pas que cela ait une grande influence. Par exemple, prenons Statistique Canada au cours des années 1970. C'était un désastre. Un véritable désastre. Dans son témoignage devant la Chambre, Ivan Fellegi a parlé de ça. Quiconque l'a vécu s'en souvient. Aujourd'hui, Statistique Canada a une très bonne réputation que cet organisme

That was not because of the selection process of the Chief Statistician. One of the Chief Statisticians in the 1970s was Sylvia Ostry. She was a well-known, well-connected academic. Everybody would have looked at her and said, "This should be a great Chief Statistician." She was just wrong for the times.

There were all kinds of problems for the agency at that time. One was this very high rate of inflation. Could any Chief Statistician have performed better given that the organization was confronting a challenge it hadn't faced? We had low inflation in the 1950s and 1960s, early 1970s, and suddenly everything is up 10 per cent, 12 per cent, way beyond anything you had ever published before and you go, "Whoa, that seems to be a lot," and it turns out it should have been 14 or 15 per cent.

It was just this different world that the statistical system had a lot of trouble adjusting to.

We shouldn't expect Chief Statisticians to have a huge impact. An individual only controls so much. A Chief Statistician — I saw this with Munir when he arrived. He came in and didn't try to change the place left and right. He said, "I'm going to focus on one or two things." One was reducing the error rate. He thought 10 per cent of everything we were putting out in the daily was wrong. That is insane. So he started every meeting with what are we doing about quality control to reduce that error rate? He focused on that, and within six months he had the error rate below 1 per cent.

But that's it. He focused. You can only change one or two things; if you come in and try to change everything, you're not going to get anything done.

**Senator Petitclerc:** Thank you very much for your presentations. I want to address my question to Mr. Gaffield. All the witnesses have made it very clear how important and relevant what we get — and I think in the end, the end priority is what we get as a society, as a country, and historians and professors are in a good place to tell us the value of all that data we attempt collect.

We understood that the Chief Statistician mainly is about the how, how we get that data in terms of methodology, and the what mainly goes to the minister.

n'avait pas au cours des années 1970. C'était un des ministères les moins performants du gouvernement.

Et cela n'avait rien à voir avec le processus de sélection du statisticien en chef. Sylvia Ostry a été un des statisticiens en chef des années 1970.Elle était une universitaire bien connue, avec un bon réseau. De prime abord, en la regardant, on se dirait : « Elle devrait être une excellente statisticienne en chef. » Mais elle ne convenait pas au contexte de l'époque.

À l'époque, cet organisme était confronté à une grande variété de problèmes dont, notamment, un taux d'inflation très élevé. Un autre statisticien en chef aurait-il eu une meilleure performance compte tenu du fait que l'organisme n'avait jamais été confronté à un tel défi auparavant? Le taux d'inflation des années 1950, 1960 et du début des années 1970 était très bas et, brusquement, tout accusait une augmentation de 10 ou 12 p. 100, ce qui dépassait de loin les taux publiés auparavant, et on se disait : « Oh là là, cela semble très élevé », et il se trouve que le taux publié aurait dû se chiffrer à 14 ou 15 p. 100.

C'était un monde très différent auquel le système statistique avait beaucoup de mal à s'adapter.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les statisticiens en chef aient un énorme impact. Il y a une limite à ce qu'une seule personne peut contrôler. Un statisticien en chef… J'ai vu cela avec Munir quand il est arrivé. Quand il a pris les rênes, il n'a pas essayé de changer les choses à gauche et à droite. Il a annoncé son intention de se concentrer sur une ou deux choses. Réduire le taux d'erreur était une de ces choses. Il estimait qu'une erreur de 10 p. 100 dans tout ce que nous publiions dans le quotidien était aberrante. Par conséquent, il ouvrait toutes les réunions en demandant ce que nous faisions au sujet du contrôle de la qualité pour réduire ce taux d'erreur. Il s'est concentré là-dessus et, en six mois, il avait fait baisser le taux d'erreur à moins de 1 p. 100.

Et c'est ça, justement; il concentrait son attention. On ne peut changer qu'une ou deux choses à la fois; si l'on tente de tout changer, on n'accomplit rien.

**La sénatrice Petitclerc :** Je vous remercie de vos exposés. J'aimerais poser ma question à M. Gaffield. Tous les témoins ont fait entendre clairement la mesure dans laquelle ce qu'on obtient est important et pertinent… Et, à mon avis, c'est la priorité ultime de ce que nous obtenons en tant que société, en tant que pays, et ce sont les historiens et les professeurs qui sont les mieux placés pour nous informer de la valeur de toutes les données que nous tentons de recueillir.

Nous comprenons que le ministre décide de la nature des données à recueillir, et le statisticien en chef détermine principalement la façon de les recueillir, la méthodologie.

So I am interested in, from your perspective and what you are trying to get as data, how do you feel this bill answers that balance on the what and the how when it comes to independence and the quality of data that we need to collect as a country?

**Mr. Gaffield:** Thank you very much for that question. I think it is really important. I am an historian who studies change looking from the bottom up, as we say, and the top down. Very complex. But I do have a deep appreciation of leadership, and I think it does make a difference who the Chief Statistician is. We have had examples where Chief Statisticians have made a huge difference.

I think in this bill, what I like relates to my own experience. When I was appointed as President of the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, it was a GIC appointment. It was very similar in the sense that my mission was to have total independent responsibility for which research grant applications got funded, the operations of all of that. But my mandate in terms of why I was funding research and what I was trying to do and so on, that was on the side of the government; they held that responsibility. So I think this move actually does strengthen that for Statistics Canada in really important ways.

The other thing Mel Cappe alluded to is a GIC appointment makes it clear that this positioin is not happening in a particular government department but rather as a whole-of-government. That's the link back to the covenant with Canadian society, Canadian people. It's a common good. That reinforces that in really important ways.

Certainly when I was appointed at SSHRC, I don't think I was appointed only because I was seen as a great scholar. Somebody had to think that I had that foundation. But it's a big, complex organization. For example, cultivating this culture that StatsCan has, that's a real leadership challenge. There are all sorts of leadership-management skills that go along with that, and getting the right person to do that takes a lot of judgment.

The good news is Canadian people are going to be the judges of that. That was alluded to a bit earlier. I think the pressure to get the right person who has those combinations and so on is really key. I was pleased with how that was presented in this document.

**The Chair:** Professor Waiser, did you want to come in on this?

Je vous demande donc dans quelle mesure, de votre point de vue et dans la perspective des données que vous tentez d'obtenir, ce projet de loi satisfait cet équilibre entre la nature et la qualité des données que nous devons recueillir en tant que pays et l'indépendance de cette démarche?

**M. Gaffield :** Je vous remercie beaucoup de cette question. Je crois qu'elle est très importante. Je suis un historien qui étudie le changement du bas vers le haut, comme on dit, et du haut vers le bas. C'est très complexe. Mais j'ai un profond respect à l'endroit de la direction, et je crois que l'identité du statisticien en chef est cruciale. Nous avons des exemples où des statisticiens en chef ont eu une énorme influence.

En ce qui concerne ce projet de loi, ce que j'aime se rapporte à ma propre expérience. Quand j'ai été nommé président du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, c'était une nomination par le gouverneur en conseil. C'était très semblable à ce dont nous parlons; en effet, j'avais pour mission une responsabilité totalement indépendante de la façon dont les demandes de subvention étaient financées, du fonctionnement de tout cela. Mais mon mandat en ce qui concerne les raisons pour lesquelles je finançais des recherches et ce que je tentais de faire, et ainsi de suite, relevait de la responsabilité du gouvernement. Par conséquent, je crois que ce projet de loi solidifie cela effectivement pour Statistique Canada de diverses façons très importantes.

L'autre chose à laquelle Mel Cappe a fait allusion, c'est le fait qu'une nomination par le gouverneur en conseil signifie clairement que le poste ne relève pas d'un ministère particulier, mais plutôt du gouvernement entier. C'est le lien vers le pacte avec la société canadienne, le peuple canadien. C'est le bien commun. Ce projet de loi renforce cela de diverses façons très importantes.

Assurément, quand j'ai été nommé au CRSH, je ne l'ai certainement pas été seulement pour ma réputation d'érudit. Quelqu'un quelque part a dû penser que j'avais ce fondement. Mais c'est une grande organisation complexe. Par exemple, encourager la culture de Statistique Canada est un véritable défi en matière de direction. Cela s'accompagne de toutes sortes de compétences en administration et gestion, et trouver la bonne personne requiert beaucoup de jugement.

L'aspect positif, c'est que le peuple canadien déterminera cela. C'est ce à quoi il a été fait allusion un peu plus tôt. Je crois que les pressions exercées sur le choix de la bonne personne détenant cette combinaison de talents et ainsi de suite, sont réellement cruciales. J'ai été content de voir la façon dont cela a été présenté dans ce document.

**Le président :** Monsieur Waiser, vous vouliez dire quelque chose à ce sujet?

**Mr. Waiser:** I would just like to echo what Dr. Gaffield said about the importance of trust or covenant. For example, doing the census should not be something that's onerous; it should be something that's positive, for example, be a part of history. We need to cultivate that relationship and strengthen it between Statistics Canada and the general Canadian population.

**The Chair:** Senator Griffin, the 92-year question is coming up.

**Senator Griffin:** My question is in relation to the data gap, of course, and the 92 years when it wasn't chosen by a number of people to have their individual data released. What impact is this going to have on Aboriginal communities? In particular, I'm thinking of somebody who might want to some day be trying to regain or gain their status under the Indian Act.

**Mr. Waiser:** That's a very good question, and I don't know. When you give your census information, you are promised that it would be kept confidential. It's not destroyed, and that's important. The data that they submitted is not destroyed, but they have been given that promise of confidentiality by saying, "No, you cannot release that information." So I don't know what the answer is.

**Senator Griffin:** Does anyone else?

**Mr. Waiser:** But the good news is that the data is there.

**The Chair:** Do either of you want to comment on that?

**Mr. Gaffield:** I think it's really unfortunate in a variety of ways. The little good news about it all is that it's going to prove to be a cautionary tale. Historians, urban planners, church leaders, on and on will always be able to be reminded not to take this for granted. In fact, if we do want to work together to build a better future, we have to be attentive to the kind of implications that decisions like that might have.

**Senator Raine:** Thank you very much, all of you. My question is for Mr. Cross.

I was a little bit concerned when you mentioned a recent example of StatsCan manipulating public opinion with regard to their IT complaints. It reminded me of the testimony that we had from the folks from Shared Services Canada. Of course, we all know what's happening with Phoenix.

I guess really the end question would be how should the quality of information technology services offered to StatsCan by Shared Services Canada be assessed?

**M. Waiser :** J'aimerais simplement faire écho à ce que M. Gaffield a dit au sujet de l'importance de la confiance ou du pacte. Par exemple, la tenue du recensement ne devrait pas être coûteuse; ce devrait être une chose positive, par exemple, un bout d'histoire. Il nous faut cultiver cette relation entre Statistique Canada et le peuple canadien en général, et la renforcer.

**Le président :** Sénatrice Griffin, la question des 92 ans s'annonce.

**La sénatrice Griffin :** Ma question porte sur les lacunes de données et, bien sûr, sur la période des 92 ans quand un certain nombre de personnes choisissent de ne pas autoriser la diffusion de leurs données personnelles. Quel impact cela aura-t-il sur les collectivités autochtones? En particulier, je pense aux personnes qui pourraient un jour tenter de reprendre ou d'acquérir leur statut d'indien au titre de la Loi sur les Indiens.

**M. Waiser :** Très bonne question, et je ne sais pas. Quand on donne des renseignements dans le cadre du recensement, on reçoit la promesse que le caractère confidentiel de ceux-ci sera respecté. Ces renseignements ne sont pas détruits, et c'est là un aspect important. Les données fournies ne sont pas détruites, mais on reçoit la promesse de confidentialité quand on n'en autorise pas la divulgation. J'ignore donc quelle est la réponse.

**La sénatrice Griffin :** Quelqu'un d'autre?

**M. Waiser :** Mais la bonne nouvelle, c'est que les données sont là.

**Le président :** Un de vous deux souhaiterait-il commenter cela?

**M. Gaffield :** Je crois que c'est vraiment malheureux sur plusieurs plans. Le seul petit aspect positif, c'est que cela se révélera être un avertissement. On pourra donc toujours rappeler aux historiens, planificateurs urbains, dirigeants religieux, et cetera, de ne pas tenir cela pour acquis. De fait, s'il n'y a pas la volonté de collaborer pour bâtir un meilleur avenir, il faut être très attentifs au genre de répercussions que de telles décisions pourraient avoir.

**La sénatrice Raine :** Je vous remercie tous beaucoup. Ma question s'adresse à M. Cross.

Ça m'a un peu inquiétée de vous entendre mentionner un exemple récent de la manipulation de l'opinion publique par Statistique Canada en ce qui a trait aux plaintes concernant sa TI. Ça m'a rappelé le témoignage que nous avons entendu de Services partagés Canada, et, bien sûr, nous savons tous ce qui se passe avec Phénix.

Je suppose que la question revient à se demander comment la qualité des services de technologie informatique fournis à Statistique Canada par Services partagés Canada peut être évaluée?

**Mr. Cross:** I'm not really comfortable answering this. All this with Shared Services happened after I left, so I've heard some stories from StatsCan, but it's not something I have any first-hand knowledge of.

How can it be assessed? My biggest concern would be the confidentiality. That was mentioned by the previous presenters. I would not worry about the confidentiality. Statistics Canada has access to lots of tax records and confidential data. I would not worry about the confidentiality. Again, that goes back to the internal culture being extremely powerful in that area.

Whether Shared Services would share that to the same degree as StatsCan, I'm not sure. But I would trust that Statistics Canada would be involved in putting in checks that would preserve it. As I say, Statistics Canada knows that irrespective of who makes the mistake, if a mistake is made, Statistics Canada is going to wear it in their relations with the public, so they'll be strongly motivated to make sure confidentiality is preserved. That's something I'd keep an eye on.

**Senator Raine:** We're going through a transition obviously where StatsCan had control of all of the data technically and with the hardware and software. Now they're depending on an outside agency. The legislation doesn't impact that at all, but that would be something that the Chief Statistician would really have to be aware of.

**Mr. Cross:** We talked about Chief Statisticians, and it depends on the circumstances. Some people arrived with a lot of credentials and they were just the wrong person at the wrong time.

The previous Chief Statistician did a very good job. This was an organization in turmoil when I left. He did a very good job of settling everybody down, saying, "Focus on your job, get back to your desk, let's do our job." That's what the organization needed at that time.

What it needs now is somebody who could work with another department. This Chief Statistician originally came from Statistics Canada. He went to work in other departments. He now comes back, so he probably has more skills in working with other departments than the previous Chief Statistician. So hopefully that will work out well. But that is clearly his number one challenge.

**The Chair:** Professor Waiser, do you want to weigh in on this?

**Mr. Waiser:** No, I don't.

**M. Cross :** Je ne suis pas vraiment à l'aise de répondre à cette question. Toute la situation avec Services partagés a commencé après mon départ; j'ai entendu quelques histoires de Statistique Canada, mais ce n'est pas quelque chose dont j'ai eu directement connaissance.

Comment l'évaluer? Ma plus grande inquiétude porterait sur le caractère confidentiel. D'autres personnes avant moi l'ont mentionné. Je ne m'inquiéterais pas du caractère confidentiel. Statistique Canada a accès à une foule de documents fiscaux et de données confidentielles. La confidentialité ne m'inquiète pas. Là encore, cela revient à la culture interne qui est extrêmement forte dans ce domaine.

Services partagés Canada accorderait-il le même degré d'importance à cela que Statistique Canada? Je n'en suis pas sûr. Cependant, je suis certain que Statistique Canada mettrait en place des contrôles visant à préserver la confidentialité. Comme je l'ai déjà dit, Statistique Canada sait bien que, quel que soit l'auteur d'une erreur, s'il y a erreur, c'est Statistique Canada qui en assumera le fardeau dans ses relations avec le public; par conséquent, l'organisme sera fortement motivé à faire en sorte que le caractère confidentiel soit protégé. C'est une chose que je surveillerais.

**La sénatrice Raine :** C'est une période de transition d'une situation où Statistique Canada contrôle techniquement toutes les données, ainsi que le matériel et les logiciels. Maintenant, il faudra dépendre d'un organisme extérieur. Le projet de loi ne porte pas du tout sur cet aspect, mais ce serait une chose dont le statisticien en chef devrait être vraiment conscient.

**M. Cross :** Nous avons parlé des statisticiens en chef, et cela dépend des circonstances. Certaines personnes arrivent avec une foule de titres de compétence, mais elles peuvent être tout simplement la mauvaise personne au mauvais moment.

Le statisticien en chef précédent a fait un excellent travail. C'était une organisation en plein bouleversement quand j'ai quitté. Il a fait un excellent travail en calmant tout le monde, déclarant « Concentrez-vous sur votre travail, retournez à vos postes, faisons notre travail. » C'est ce dont avait besoin l'organisation à ce moment-là.

Maintenant, elle a besoin de quelqu'un qui pourrait travailler avec un autre ministère. Ce statisticien en chef est venu initialement de Statistique Canada. Il a travaillé dans d'autres ministères, puis il est revenu. Il est probablement plus capable de travailler avec d'autres ministères que le statisticien en chef précédent. On peut espérer que les choses tourneront bien. Mais c'est nettement le défi le plus important qui se pose à lui.

**Le président :** Monsieur Waiser, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**M. Waiser :** Non, rien.

**Mr. Gaffield:** Senator Raine, how to take all the good news out of digital technologies and avoid the bad news is a problem we're living in our homes and everywhere. It's an amazing challenge that we haven't mastered, and I don't think we're going to master it any time soon. It is really a journey. We are learning more and more and getting better and better. My colleague was alluding to this. We have to be really attentive to this, keep really focused on it and not underestimate the damage that can result in the same way in terms of our own issues and our own lives.

**The Chair:** Moving into round two.

**Senator Frum:** Mr. Gaffield, I just want to clarify the selection process. You're saying you do support some kind of process. Forgive me. Could you elaborate more on how you would see that working?

**Mr. Gaffield:** My sense is that the bill appropriately doesn't go too far. What are the very specific criteria for the job?

I think we've all said that it's a very complex constellation, and we have to set the conditions for success in terms of the selection committee and so on. At the end of the day, I think it will be judged by the Canadian people as part of this covenant. That's a real guarantee at some level that this will be treated with all the care and done in keeping with the good aspects of an institution that we're really trying to continue at the highest level.

**Senator Frum:** But given that whoever the successful candidate is serves on good behaviour and not at pleasure, I suppose that's where I see that maybe there's a need for some balance, because once in place, that person is there for five years unless they do something spectacularly wrong. Is that right?

**Mr. Gaffield:** I agree. At the Social Sciences and Humanities Research Council, I felt that sometimes we were able to fund things that maybe were not seen by all quarters to be the best thing. I used to use the example that through the 1990s, the research council funded a lot of work on 14th century Islamic culture and so on. Some people said, "Why is Canadian society doing that?" Well, pretty soon, after 9/11, it became essential in terms of helping us understand what we were reading, hearing and trying to come to grips with.

I think it is very important that someone gets selected, and in five years if it doesn't work out, well, they can be thanked. I totally get that. But I think that on the way, on the fly, their competency should really be the test.

**M. Gaffield :** Sénatrice Raine, nous vivons tous dans nos maisons et ailleurs, le problème de savoir comment bénéficier des aspects positifs des technologies numériques et en éviter les aspects négatifs. C'est une énorme difficulté que nous n'avons pas encore conquise, et je ne crois pas que nous le ferons de sitôt. C'est vraiment une progression. Nous apprenons de plus en plus et faisons les choses de mieux en mieux. Mon collègue a fait allusion à cela. Nous devons vraiment faire attention à cet aspect, concentrer véritablement notre attention là-dessus et ne pas sous-estimer les dommages qui pourraient arriver de la même façon qu'au niveau de nos propres contextes et de nos propres vies.

**Le président :** Nous passons au deuxième tour.

**La sénatrice Frum :** Monsieur Gaffield, j'aimerais quelques précisions sur le processus de sélection. Vous dites que vous êtes en faveur d'un certain processus. Puis-je vous demander de développer davantage cet aspect et de nous expliquer comment cela fonctionnerait?

**M. Gaffield :** J'ai l'impression que, à juste titre, le projet de loi ne va pas trop loin. Quels sont les critères très précis applicables à cet emploi?

Nous avons tous déclaré, je crois bien, que c'est une constellation très complexe, et que nous devons poser les jalons de la réussite sur le plan du comité de sélection, et cetera. En fin de compte, je crois que c'est le peuple canadien qui jugera de cela dans le cadre du pacte. C'est une véritable garantie, en quelque sorte, que cet aspect sera traité avec toute l'attention requise par une institution solide que nous tentons réellement de maintenir à un niveau des plus élevés.

**La sénatrice Frum :** Toutefois, étant donné que, quel que soit le candidat choisi, celui-ci est en poste en fonction d'un bon comportement, et non pas à titre amovible, c'est là où je pense qu'il devrait y avoir un certain équilibre, parce qu'une fois en poste, cette personne est là pendant cinq ans sauf si elle commet une erreur spectaculaire, n'est-ce pas?

**M. Gaffield :** En effet, quand j'étais au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, j'avais parfois l'impression que nous financions des choses que pas tout le monde voyait d'un bon œil. Je donnais l'exemple que tout au long des années 1990, le conseil de recherches a financé une grande quantité de travail sur la culture islamique du XIV$^{e}$ siècle, et ainsi de suite. Certaines personnes demandaient pourquoi la société canadienne faisait cela. Eh bien, peu après les événements du 11 septembre, c'est devenu essentiel pour nous aider à comprendre ce que nous lisions, entendions et tentions d'assimiler.

Je conviens qu'il est très important de sélectionner une personne qu'on pourra remercier cinq ans plus tard si les choses ne vont pas bien. Je comprends tout à fait. Mais je crois aussi que, en cours de route, ponctuellement, la compétence de cette personne devrait réellement être mise à l'épreuve.

**The Chair:** Do any of the other panellists have any further comment on that question? Seeing none, I will draw the meeting to a close. Thank you to the three of you. You've helped, with your testimony, to inform us well as we get prepared to deal tomorrow with Bill C-36 at 10:30 a.m.

We're going to have the Chief Statistician of the United Kingdom on video conference tomorrow, so we'll get an international perspective. That will be in the first half of tomorrow's meeting. In the second half of tomorrow's meeting we will deal with Bill C-36 clause by clause and then report it to the Senate.

(The committee adjourned.)

**Le président :** D'autres témoins ont-ils des remarques à ajouter sur ce sujet? Voyant que personne n'en a, je mets fin à la séance. Je remercie les trois témoins. Votre témoignage nous a bien informés et préparés à aborder demain le projet de loi C-36 à 10 h 30.

Demain, nous accueillerons le statisticien en chef du Royaume-Uni par vidéoconférence, ce qui nous permettra d'acquérir une perspective internationale. Ce sera au cours de la première moitié de la séance. La seconde moitié de la séance de demain sera l'étude article par article du projet de loi C-36, puis le rapport au Sénat.

(La séance est levée.)

## EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 7, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m. to continue its study on Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act.

**Senator Art Eggleton** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Art Eggleton, a senator from Toronto, chair of the committee, and I would like my colleagues to introduce themselves, starting on my right.

**Senator Seidman:** Good morning. Judith Seidman from Montreal, Quebec. I'm deputy chair of the committee.

**Senator Poirier:** Good morning. Rose-May Poirier from New Brunswick.

**Senator Raine:** Good morning. Nancy Greene Raine from B.C.

**Senator Galvez:** Good morning. Rosa Galvez from Quebec, replacing Senator Dean.

**Senator Manning:** Good morning. Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

**Senator Bernard:** Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

**Senator Frum:** Linda Frum, Ontario.

**Senator Griffin:** Diane Griffin, Prince Edward Island.

**Senator Cordy:** Jane Cordy, from Nova Scotia.

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc, deputy chair, Quebec.

**The Chair:** We have been saying good morning to our guest, but it's good afternoon for him in the United Kingdom.

Today we have an hour for the last segment of our witnesses with respect to Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act. Following this session we will go to clause-by-clause.

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 7 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour poursuivre son étude du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique.

**Le sénateur Art Eggleton** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton, sénateur de Toronto, et je suis président du comité. J'aimerais maintenant que mes collègues se présentent à tour de rôle, en commençant par ma droite.

**La sénatrice Seidman :** Bonjour. Judith Seidman, de Montréal (Québec). Je suis vice-présidente du comité.

**La sénatrice Poirier :** Bonjour. Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Raine :** Bonjour. Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

**La sénatrice Galvez :** Bonjour. Rosa Galvez, du Québec, en remplacement du sénateur Dean.

**Le sénateur Manning :** Bonjour. Fabian Manning, Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Bernard :** Wanda Thomas Bernard, Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Frum :** Linda Frum, Ontario.

**La sénatrice Griffin :** Diane Griffin, Île-du-Prince-Édouard.

**La sénatrice Cordy :** Jane Cordy, Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, vice-présidente, Québec.

**Le président :** Nous saluons notre invité de ce matin qui est déjà rendu au cœur de l'après-midi chez lui, au Royaume-Uni.

Nous disposons d'une heure pour entendre un dernier témoin dans le cadre de notre examen du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique. Nous passerons ensuite à l'étude article par article.

With that, let me introduce our witness for today, who comes via video conference from the United Kingdom. I welcome John Pullinger, the U.K. National Statistician and Chief Executive of the U.K. Statistics Authority.

Welcome, we are ready for your opening comments.

**John Pullinger, UK National Statistician and Chief Executive of the UK Statistics Authority, UK Statistics Authority:** It is a pleasure to be talking to you this morning. I can't promise that you will have saved the best witness until last, but I will do my best.

I would like to start by saying that official statistics systems around the world follow a set of fundamental principles. I know some of your other witnesses have mentioned them, but I see them as a set of tests.

The first test is practical utility. There is no point in having statistics at all unless they are useful. I think that is the core thing. A key test for any kind of future arrangement is to ensure that utility really works. The way we are describing it in the U.K. now is that our role is to mobilize the power of data to help Britain make better decisions. It is all about getting our insights to the decision-making table.

The second test is one of trust. There is no point in having brilliant information if no one believes it, so there is a series of principles around professionalism, transparency, equality and confidentiality.

A third set of tests is around governance. I think that's the core of what the committee is considering here: What are the institutional arrangements that can provide a guarantee to ensure both practical utility and trust? There are a bunch of elements to it. Legislation is one, but also the ability of the system to coordinate within the country. In both of our countries we have both a geographic aspect and a subject matter aspect to that.

Also core to these principles is the international dimension. We follow international standards and cooperate with our colleagues around the world to build strength together. These principles are universal and they have been adopted by the United Nations at its General Assembly meeting in 2014.

However, when you get to the national level, the key requirement is that they go with the grain of the institutional arrangements in each country. I don't think it's my place to advise you on how to legislate for Canada, save to say one thing:

Sur ce, permettez-moi de vous présenter notre invité d'aujourd'hui qui témoigne donc depuis le Royaume-Uni par vidéoconférence. Je souhaite la bienvenue à John Pullinger, statisticien national du Royaume-Uni et directeur général de l'Autorité des statistiques du Royaume-Uni.

Nous sommes prêts à entendre votre déclaration préliminaire.

**John Pullinger, statisticien national du Royaume-Uni et directeur général de l'Autorité des statistiques du Royaume-Uni, Autorité des statistiques du Royaume-Uni :** Je suis ravi de pouvoir vous adresser la parole aujourd'hui. Je ne peux pas vous garantir que vous avez gardé le meilleur témoin pour la fin, mais je vais faire de mon mieux.

Je vous dirais d'entrée de jeu que les différents systèmes de statistiques officielles de par le monde suivent les mêmes principes fondamentaux. Je sais que certains témoins vous ont déjà parlé de ces principes que je considère comme des critères à respecter.

Le premier critère est celui de l'utilité pratique. Il ne sert strictement à rien de tenir des statistiques si elles ne sont pas utiles. Je pense que c'est fondamental. Quelles que soient les dispositions prises pour l'avenir, il faut d'abord et avant tout veiller à ce que l'utilité soit préservée. Au Royaume-Uni, nous disons que notre rôle consiste à mobiliser la puissance des données pour aider notre pays à prendre de meilleures décisions. Il s'agit en fait pour nous d'alimenter le processus décisionnel.

Le deuxième critère est celui de la confiance. Il ne sert à rien de compiler de savantes données si personne n'y prête foi. Nous avons donc toute une série de principes touchant le professionnalisme, la transparence, l'équité et la confidentialité.

En troisième lieu, il y a différents critères relatifs à la gouvernance. Je crois d'ailleurs que cet aspect est au cœur même de l'étude menée par votre comité. Quels sont les arrangements institutionnels nous permettant de garantir que les statistiques vont être à la fois utiles et fiables? Différents éléments entrent en jeu. Il y a le processus législatif, mais aussi la capacité de coordination du système dans l'ensemble du pays. Dans nos deux pays, il y a des considérations géographiques à prendre en compte parallèlement aux différents sujets visés.

Il faut aussi noter qu'il y a une dimension internationale qui caractérise ces principes. Nous suivons des normes internationales et coopérons avec nos collègues de partout dans le monde pour qu'un travail de meilleure qualité encore découle de nos efforts combinés. Ces principes sont universels; ils ont été adoptés à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014.

À l'échelle nationale, il faut toutefois que les statistiques officielles aillent dans le sens des arrangements institutionnels en place dans chaque pays. Il ne m'appartient pas de vous dire comment vous y prendre pour légiférer au Canada. Je me

Throughout my professional career, which now spans over 37 years, Statistics Canada has always been a beacon of excellence among statistical agencies. Statistics Canada has always successfully balanced the twin requirements to deliver both relevance and trust, and this is a prize of immeasurable value to your country.

I won't talk about Statistics Canada, but I will talk about the United Kingdom. Until 2007, we didn't have a statistics act. Instead, we had specific legislation, for example, on the census or on business data collection and a whole series of administrative conventions.

It is also relevant to note that our system was fully decentralized. The Central Statistics Office, which was the National Statistics Institute at the time, at one point comprised fewer than 200 people, with distinct separate centres for business statistics and for population statistics. They were located in different line ministries, as well as statistical operations in most line ministries. That context is very different from yours. I have kind of outlined what happened leading up to where we are now.

During the 1980s, there were growing concerns about the quality and integrity of official statistics and several actions were taken.

The first was additional funding, particularly for economic statistics.

The second was a series of administrative mergers, quite actively looking at what happened in Canada, Australia and some other countries, that culminated in the creation of the Office for National Statistics in 1996, which is now the National Statistics Institute where I'm speaking to you from this morning.

The third set of actions was to establish the office as an executive agency of Treasury, so we're still of the government system.

The fourth set of changes, which I think are quite interesting in terms of the way our legislation came about, was to see statistics very much as an essential part of government reform. The initial reforms were located alongside a series of transparency initiatives around open government and what the government of the day called the Citizen's Charter on how the government would leave power in the hands of the citizens. Statistics were seen as integral to that set of initiatives.

contenterai donc de souligner une chose. Je fais carrière dans ce domaine depuis maintenant plus de 37 ans, et Statistique Canada a toujours été considérée comme un exemple d'excellence parmi les agences de la statistique. Statistique Canada a toujours su trouver le juste équilibre dans son travail pour répondre à la fois aux exigences de pertinence et de fiabilité, ce qui en fait un atout d'une valeur inestimable pour votre pays.

Je ne vais donc pas vous parler de Statistique Canada, mais plutôt de la situation au Royaume-Uni. À venir jusqu'en 2007, nous n'avions pas de loi sur la statistique. Nous avions plutôt des lois plus ciblées portant, par exemple, sur le recensement ou la cueillette de données commerciales, parallèlement à toute une série de conventions administratives.

Il faut également souligner que notre système était entièrement décentralisé. Le Bureau central de la statistique, que l'on appelait l'Institut national de la statistique à l'époque, comptait à un certain moment moins de 200 employés, avec des centres distincts pour les statistiques administratives et les statistiques démographiques. Les services de la statistique étaient répartis entre les différents ministères dont la plupart avaient leur propre division des statistiques. C'est une situation bien différente de la vôtre. C'est le contexte dans lequel nous avons déjà évolué, mais les choses ont changé depuis.

Durant les années 1980, on s'est interrogé de plus en plus sur la qualité et l'intégrité des statistiques officielles, et plusieurs mesures ont été prises.

Il y eu d'abord du financement additionnel, surtout pour les statistiques économiques.

A suivi une série de fusions administratives, en bonne partie sur le modèle de ce qui se faisait au Canada, en Australie et dans certains autres pays. C'est ainsi que le Bureau national de la statistique a vu le jour en 1996 pour devenir depuis l'Autorité nationale des statistiques au nom de laquelle je vous adresse la parole aujourd'hui.

Nous avons ensuite fait du bureau une agence de la branche exécutive du Trésor, ce qui nous maintient au sein du système gouvernemental.

La quatrième série de changements est fort intéressante dans le contexte de l'adoption de la loi régissant nos activités. Il a été convenu que les statistiques constituaient un élément essentiel de la réforme gouvernementale. La réforme s'est amorcée au moyen de différentes initiatives visant la transparence dans le contexte d'un gouvernement ouvert et d'une charte du citoyen, suivant l'appellation donnée par le gouvernement du moment. Cette charte définissait les moyens mis en œuvre pour que les citoyens puissent exercer un certain contrôle sur leur destinée. Les statistiques ont été considérées comme faisant partie intégrante de ces initiatives de changement.

The drive that created our current legislative framework came when the Labour government came in, in 1997, brought forward a package of constitutional reforms about how the country should be governed in the future. That included devolution to Scotland, Wales, Northern Ireland and London. It included freedom of information legislation. It included some parliamentary reforms. It included independence of the Bank of England. Legislation for official statistics was seen as part of the constitutional package of government, and legislation on each of those elements came forward one after the other, after the other.

Notre cadre législatif actuel tire son origine du mouvement amorcé par l'arrivée au pouvoir en 1997 d'un gouvernement travailliste qui a lancé un ensemble de réformes constitutionnelles touchant la gestion à venir de notre pays. Ces réformes comprenaient une dévolution de pouvoirs à l'Écosse, au pays de Galles, à l'Irlande du Nord et à Londres. On a aussi adopté des mesures législatives pour la liberté d'accès à l'information. Il y a eu également certaines réformes parlementaires. La Banque d'Angleterre est devenue indépendante. La Loi sur les statistiques officielles s'inscrivait dans cette transformation constitutionnelle du gouvernement. Les différentes mesures législatives nécessaires sont entrées en vigueur les unes après les autres.

The problem with the U.K. solution around official statistics finally brought the Statistics and Registration Service Act 2007, which is what I'm going to talk to you about now, just to give you a sense of the key features because I think they are material to this discussion.

La solution au problème qu'éprouvait le Royaume-Uni en matière de statistiques officielles a finalement pris la forme de la Loi de 2007 sur les statistiques et le service d'enregistrement. C'est donc de cette loi que je vais vous entretenir ce matin en essayant de vous donner un aperçu de ses caractéristiques principales, car elles sont au cœur des questions qui vous intéressent.

The first and most fundamental is the statement of purpose, which very clearly says that the purpose is to serve the public good. In particular, the public good means informing the people about the social and economic matters of the country and assisting in the development and evaluation of public policy. That was how we defined the universal requirement for practical utility.

La première caractéristique, et la plus fondamentale de toutes, est l'énoncé de l'objectif. Il est indiqué très clairement que l'on veut servir l'intérêt public. Dans ce contexte, il s'agit d'informer les gens au sujet des enjeux socioéconomiques qui touchent le pays et de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. C'est ainsi que l'on peut satisfaire à l'exigence universelle de l'utilité pratique.

The second element is the institutional framework. It established a board, with a chairman appointed by the Queen, and its purpose was to promote and safeguard the production and publication of statistics that serve the public good, as defined. The remit covers the whole United Kingdom, and there are specific provisions for the board to be accountable to each of the constituent parts of the union in London, Edinburgh, Cardiff and Belfast.

La deuxième caractéristique principale réside dans le cadre institutionnel qui est établi. La loi prévoit la création d'un conseil d'administration dont le président est nommé par la reine et qui a pour fonction de faciliter et de garantir la production et la publication de statistiques servant l'intérêt public, tel que défini précédemment. Le mandat est valable pour l'ensemble du Royaume-Uni, et des dispositions particulières obligent le conseil à rendre des comptes à chacune des parties constituantes de l'union à Londres, Édimbourg,, Cardiff et Belfast.

The third element, and this is where I come in, is that to fulfil its broad oversight duty the board has two executive functions: professional and regulatory. In legislative terms I sm the chief executive of the board and I sm required to have an executive office to enable me to carry out the board's professional functions. For practical purposes, the relationship between me and the board is akin to the relationship between a civil servant and the minister. I have the professional administrative duty specifically to deliver the statistics that serve the public good.

La troisième caractéristique, et c'est là que j'interviens, prévoit que le conseil doit s'acquitter de deux fonctions exécutives, soit en matière professionnelle et réglementaire, dans le cadre de son mandat général de supervision. Aux termes de la loi, je suis donc directeur général du conseil et je dois compter sur un bureau de direction pour mener à bien les fonctions professionnelles qui lui incombent. Dans la pratique, les relations qui me lient au conseil d'administration sont semblables à celles qui unissent un fonctionnaire et son ministre. D'un point de vue professionnel, mon mandat administratif consiste à rendre accessibles les statistiques servant l'intérêt public.

The fourth element I am sharing with you is what the act describes as monitoring and reporting. I believe this is unique to the United Kingdom, but I'm giving it to you so that you get a

La quatrième caractéristique dont je souhaite vous parler réside dans les fonctions de surveillance et de production de rapports. Je crois que c'est unique à la situation au Royaume-Uni, mais je vous en glisse tout de même un mot pour vous

good sense of the framework. It comes up particularly because of some issues around loss of trust that we had in the past.

We have a director general of the Office for Statistics Regulation. He is responsible for the functions that include preparing, adopting and publishing a code of practice for statistics, assessing compliance with the code and reporting concerns. That office is having an increasingly high public profile in defining what good looks like, promoting the value of statistics, trustworthiness in statistics and quality of statistics, but also calling out bad practice. The act obviously provides for a clear separation of functions between the professional and regulatory roles.

The final part of what the act provides is residual ministerial responsibilities which rest with the Minister for the Cabinet Office. The staff are civil servants and therefore part of the executive branch of government. It has many practical benefits in our engagement with colleagues across the rest of the government system, including movement of staff.

In summary, statistical offices around the world follow a set of universal principles for relevance, trust and governance. The U.K. legislation reflects its unique history with a government structure designed to meet, within the U.K. institutional architecture, the two core tests of an effective system: relevance and trust.

I hope that has been useful. I'm very happy to take your questions.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Pullinger. We appreciate your opening comments. They are most helpful in getting more of an international perspective. Up until now we have had domestic speakers but now we have you with us and that's helpful.

As is traditional, I will go to the sponsor, the critic, two deputy chairs, and then others can get on the list.

**Senator Cordy:** Mr. Pullinger, your comments about what our citizens expect of chief statisticians is very relevant no matter what country you are in. In fact, we had a witness yesterday who spoke about trust and said, "Trust arrives on foot but leaves on horseback." I think we can easily lose the trust of our population if we are not very careful. Thank you for reinforcing that.

donner une meilleure idée de la nature de notre cadre de travail. Ces fonctions découlent en particulier de certains problèmes éprouvés par le passé qui ont entraîné une perte de confiance.

Nous avons un bureau de la réglementation en matière de statistiques dont le directeur général doit assurer la préparation, l'adoption et la publication d'un code de déontologie pour les statistiques, veiller à ce que ce code soit respecté et faire rapport des préoccupations à ce chapitre. Ce bureau se fait de plus en plus connaître par ses efforts pour fournir des modèles à suivre, vanter les mérites des statistiques, développer la confiance des gens grâce à des statistiques de plus grande qualité, mais aussi dénoncer les pratiques déficientes. La loi établit bien sûr une séparation nette des fonctions entre les rôles professionnel et réglementaire.

La dernière partie de la loi prévoit les responsabilités ministérielles résiduelles confiées au ministre du Bureau du Cabinet. Les membres du personnel sont des fonctionnaires qui font partie de la branche exécutive du gouvernement. D'un point de vue pratique, cela présente de nombreux avantages dans nos rapports avec nos collègues du reste du système gouvernemental, notamment pour les mouvements de personnel.

En résumé, les bureaux de la statistique des différents pays du monde suivent un ensemble de principes universels touchant la pertinence, la confiance et la gouvernance. La loi du Royaume-Uni est le fruit d'une évolution particulière au sein d'une structure de gouvernance visant à satisfaire, au sein de notre architecture institutionnelle, aux deux critères fondamentaux qui déterminent si un système est efficace, à savoir s'il est pertinent et digne de confiance.

J'espère que ces quelques précisions vous auront été utiles. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Pullinger. Nous vous sommes reconnaissants pour ces observations préliminaires qui nous aident à considérer les choses dans une perspective davantage internationale. Nous n'avions reçu jusqu'à maintenant que des témoins canadiens.

Comme toujours, je vais d'abord donner la parole à la marraine du projet de loi qui sera suivie par la critique, les deux vice-présidentes et les autres sénateurs sur la liste.

**La sénatrice Cordy :** Monsieur Pullinger, vos commentaires quant aux attentes de nos citoyens envers leur statisticien en chef sont tout à fait pertinents, peu importe le pays où l'on se trouve. Nous avons reçu justement hier un témoin qui nous disait que « la confiance arrive à pied, mais repart à cheval ». Je crois que l'on peut perdre aisément la confiance de la population si l'on ne fait pas bien attention à ce que l'on fait. Merci de nous le rappeler.

There is a difference between the chief statistician in the U.K. compared to the one in Canada. In Canada, the chief statistician has a role comparable to that of a deputy minister but in fact reports directly to the minister. In the U.K., if I'm correct from the research that I did, you actually report directly to theU. K. Parliament, the Scottish Parliament, the National Assembly for Wales, and to the Northern Ireland Assembly.

How do you do that reporting? In Canada it's all through the minister who would make reports to Parliament and to the public. Do you give yearly reports? How do you give your reports to Parliament? You don't do it through a minister.

**Mr. Pullinger:** The specific issue of reporting we do once a year. An annual report is deposited in each of the parliaments and assemblies of the U.K. That's a very straightforward operation, but the broader question of governance underlies your question. We have introduced effectively three levels. The professional level is where I have the autonomy and the duty to establish the form, content and timing of any of our releases and take responsibility for all aspects of that. That's the professional responsibility, which is not dissimilar to the responsibility of the statistician in Canada.

The extra bit of the U.K. architecture is the statistics board, which is established with a chair who is appointed by the Queen and a majority of non-executives. It is designed to be people who are of unimpeachable integrity so that their voices are systematically non-partisan and likely to generate trust across the rest of the population.

For practical purposes, they substitute for the minister in our structure, but still there is a line to the Minister for the Cabinet Office. The Minister for the Cabinet Office has some residual responsibilities for the most day-to-day purposes. If there is a parliamentary question, I do not respond directly to Parliament. I answer the question and they get a response from me signed "John Pullinger." That goes through the Minister for the Cabinet Office to get to Parliament. For the appointment of non-executive directors, that is done through the Minister for the Cabinet Office.

In terms of a residual responsibility, the Minister for the Cabinet Office has an opportunity under the act. If there is a failure of the board, it is his right to direct the board on how to operate. That has always been seen as a nuclear option and the act gives very clear requirements on transparency of that. Transparency, I know, is a big theme of this bill.

**Senator Cordy:** Yes, it is.

Il y a une différence entre le statisticien en chef du Royaume-Uni et celui du Canada. Chez nous, il a un rôle comparable à celui d'un sous-ministre et rend des comptes directement au ministre. Au Royaume-Uni, si j'ai bien compris, vous relevez directement du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement écossais, de l'Assemblée nationale du pays de Galles et de l'Assemblée législative de l'Irlande du Nord.

Comme se fait cette reddition de comptes? Au Canada, tout passe par le ministre qui présente des rapports au Parlement et à la population. Produisez-vous un rapport annuel? Comment faites-vous rapport au Parlement? Vous ne passez pas par l'entremise d'un ministre.

**M. Pullinger :** Nous produisons un rapport annuel qui est déposé devant l'ensemble des parlements et des assemblées législatives du Royaume-Uni. C'est un processus assez simple, mais votre question fait intervenir tous les enjeux liés à la gouvernance. Nous avons établi trois paliers. Au palier professionnel, j'ai le pouvoir et le devoir d'établir la forme, le contenu et le calendrier de nos différentes publications, et je dois en assumer l'entière responsabilité. C'est ma responsabilité professionnelle qui n'est pas différente de celle du statisticien en chef du Canada.

L'élément supplémentaire que l'on retrouve dans l'architecture du Royaume-Uni est le conseil de la statistique avec son président nommé par la reine et une majorité de membres ne faisant pas partie de l'exécutif. Le conseil doit être formé de gens dont l'intégrité est au-dessus de tout soupçon de telle sorte que les voix exprimées soient toujours exemptes de partisanerie et susceptibles d'inspirer confiance à la population.

À des fins pratiques, les membres du conseil remplacent le ministre au sein de notre structure, mais il existe tout de même un lien avec le ministre du Bureau du Cabinet. Celui-ci assume certaines responsabilités résiduelles. Dans les faits, si un parlementaire pose une question, je ne vais pas lui répondre directement. Il va effectivement obtenir une réponse signée « John Pullinger », mais elle lui parviendra par l'entremise du ministre du Bureau du Cabinet. C'est aussi ce ministre qui procède à la nomination des membres du conseil ne faisant pas partie de l'exécutif.

La loi prévoit une autre responsabilité pour le ministre du Bureau du Cabinet. Si le conseil ne parvient pas à s'acquitter de sa tâche, le ministre peut lui dicter un mode de fonctionnement. C'est une solution qui a toujours été considérée comme draconienne, et la loi précise clairement les mesures à prendre pour que le tout se déroule en toute transparence. Je note d'ailleurs que la transparence est l'un des thèmes principaux de votre projet de loi.

**La sénatrice Cordy :** Tout à fait.

**Mr. Pullinger:** It is not correct to say we report directly to Parliament. For most practical purposes we are still civil servants and we are still in the executive branch, so we kind of do both.

**M. Pullinger :** Il n'est pas vrai de dire que nous rendons des comptes directement au Parlement. Pour les fins les plus courantes, nous demeurons des fonctionnaires au sein de la branche exécutive du gouvernement. Nous sommes donc un peu des deux côtés à la fois.

**Senator Cordy:** I am wondering about your board. In Canada, we have a number of advisory boards to the minister. Almost 200 Canadians are on these boards. These are provincial/territorial boards, so there is representation among those 200 people from all across the country, from all the provinces and territories.

**La sénatrice Cordy :** Je m'interroge au sujet de votre conseil. Au Canada, nous avons différents conseils consultatifs pour nos ministres. Près de 200 Canadiens en font partie. Comme il s'agit de conseils provinciaux et territoriaux, on trouve parmi ces 200 personnes des représentants de toutes les régions du pays.

You spoke of your board. I have a copy of the list of members of the board and membership of the committees. Do you have one advisory board? I wasn't sure. I have the list where the chair is Sir David Norgrove. Is there one advisory board only, or is that the board that you report to? Do you have other advisory boards? How does it work in the U.K.?

Vous avez parlé de votre conseil. J'ai une copie de la liste de ses membres ainsi que de la composition des comités. Avez-vous un seul conseil consultatif? Je me posais la question. Sur la liste que j'ai, c'est sir David Norgrove qui est président. Y a-t-il seulement un conseil consultatif, ou est-ce celui auquel vous devez rendre des comptes? Existe-t-il d'autres conseils consultatifs? Comment les choses se passent-elles au Royaume-Uni?

**Mr. Pullinger:** That is the board I report to. It's not dissimilar to a classic corporate structure. Sir David Norgrove is the chair of the board. I am the chief executive of the board and I have a series of executive bodies that work for me.

**M. Pullinger :** C'est le conseil auquel je dois rendre des comptes. C'est assez semblable à la structure classique d'une entreprise. sir David Norgrove est le président du conseil d'administration. Je suis le directeur général et j'ai sous mes ordres différentes instances exécutives.

In governance terms the board has some subcommittees. It has a Regulation Committee, which deals with the regulatory side and has no executive members from the statistical professional side on it. It has an Audit and Risk Committee and a Remuneration Committee. It's like a normal board structure.

Le conseil peut compter sur des sous-comités pour le guider dans sa gouvernance. Il y a un comité qui s'occupe de l'aspect réglementation et ne compte aucun membre parmi les professionnels de la statistique. Il y a un comité responsable de la vérification et des risques et un autre pour la rémunération. C'est structuré à l'image de n'importe quel conseil d'administration.

In terms of subject matter committees, for which I know you have a sophisticated system, I set up advisory committees on topics where I feel I need to have a broader range of insight. As an example, I have the Consumer Prices Advisory Committee, the Crime Statistics Advisory Committee and the Data Ethics Advisory Committee. They are committees set up by me and they report to me.

Je sais que vous avez un excellent système misant sur des comités qui s'intéressent aux différents grands enjeux. J'établis pour ma part des comités consultatifs lorsque j'estime nécessaire de pouvoir m'appuyer sur un bassin plus complet d'information relativement à un sujet particulier. À titre d'exemple, j'ai créé des comités consultatifs pour les prix à la consommation, les statistiques sur les crimes et l'éthique relative aux données. Ce sont des comités que j'ai mis sur pied et qui relèvent directement de moi.

When I found out that some of them had dual reports to ministers within our structure, I have tidied that up. I'm the professional head here so the advice is coming to me to help guide my professional judgments.

Lorsque j'ai constaté qu'il y avait double emploi avec des rapports présentés à des ministres au sein de notre structure, j'ai fait de l'élagage. Comme je suis responsable des questions professionnelles, ces conseils doivent m'être adressés pour guider mes décisions.

We have a broad range of stakeholders on each of those committees.

Chacun de ces comités regroupe un large éventail de parties prenantes.

**Senator Frum:** Mr. Pullinger, thank you for joining us today. Last week we heard from the former Chief Statistician of Statistics Canada. He expressed reservations about the approach

**La sénatrice Frum :** Monsieur Pullinger, merci d'être des nôtres aujourd'hui. La semaine dernière, nous avons entendu le témoignage de l'ancien statisticien en chef du Canada. Il a

that Bill C-36, the legislation before us, takes toward the appointment of the position of Chief Statistician. He used the U.K. as an example for us to look at. He specifically referenced the fact that in the U.K. there is a level of parliamentary approval required for the appointment of the top position.

Could you shed some light on the process the U.K. uses to appoint point their National Statistician?

**Mr. Pullinger:** Yes. The act requires for me to be appointed by the Queen, so that puts that part above the political process. It goes through a standard public appointment route, but ultimately the authority comes from the Queen and I have a letter from her conferring the appointment on me.

My terms and conditions, including termination of my appointment, rests with the board. In practice the act doesn't certify this, but I am appointed for a term of five years at present and the act is silent on whether I am statutory or whether it's renewable or not.

The correct legal answer to your question is that I am appointed by the Queen, which puts it above politics, but I'm appointed according to the terms and conditions set down by my board, which is separated, again, from any kind of political interference.

**Senator Frum:** Which body would recommend an individual to the Queen? How does that process happen that your name is put before her?

**Mr. Pullinger:** We have public appointments commissioners, an independent group that deals with public appointments in the U.K. I went through that process. There were seven different stages of it with different professional and administrative elements to it. The final panel that appointed me had a mix of people. There was the chair of my board. There was the chair of our audit and risk committee. There was the head of the civil service, the head of the treasury department and the civil service commissioner. They were the five people who were making that recommendation.

**Senator Frum:** There are very many degrees of separation between you and the cabinet, it sounds like. If one wants to create is an independent arm's-length relationship between the chief statistician and the parliamentary or the executive branch of government, you have many degrees of separation, certainly in terms of how you were selected.

**Mr. Pullinger:** Yes, I think so, but there wasn't anything particularly special about mine. The appointment by the Queen is relatively unusual, but by no means unique. The appointment through the civil service commissioner is a relatively standard approach. Members of that board were set up by relatively

exprimé ses réserves quant à l'approche proposée dans le projet de loi C-36, la loi à l'étude, pour la nomination du statisticien en chef. Il a dit que nous devrions nous inspirer de l'exemple du Royaume-Uni en précisant qu'un certain niveau d'approbation parlementaire y est nécessaire pour la nomination du dirigeant principal.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur la façon dont le Royaume-Uni s'y prend pour nommer son statisticien national?

**M. Pullinger :** Certainement. La loi exige que je sois nommé par la reine, ce qui place le processus au-dessus de la sphère politique. On suit le cheminement normal pour toute nomination publique, mais l'approbation finale doit être donnée par la reine. J'ai d'ailleurs une lettre de la reine confirmant ma nomination.

C'est le conseil d'administration qui décide de mes modalités d'emploi, y compris de la fin de mon mandat. Bien que la loi ne le précise pas, je suis nommé en principe pour une période de cinq ans. La loi n'indique pas non plus si je suis nommé d'office ou si ma nomination peut être renouvelée.

Je me dois donc de vous répondre en indiquant que je suis nommé par la reine, soit à l'abri de considérations politiques, mais suivant les modalités établies par mon conseil d'administration, une entité sur laquelle ne s'exerce aucune ingérence politique.

**La sénatrice Frum :** Qui recommande un candidat à la reine? Comment votre nom peut lui être soumis?

**M. Pullinger :** Nous avons au Royaume-Uni un groupe indépendant de commissaires qui sont responsables des nominations publiques. Je me suis prêté à cet exercice. Le tout se déroulait en sept étapes avec différentes composantes professionnelles et administratives. Le jury final qui a procédé à ma nomination était composé de gens provenant de différents horizons. Il y avait le président de mon conseil d'administration. Il y avait également celui de notre comité sur l'évaluation et les risques. On y trouvait aussi le chef de la fonction publique, le chef du ministère du Trésor et le commissaire de la fonction publique. Ce sont ces cinq personnes qui ont recommandé ma nomination.

**La sénatrice Frum :** On dirait bien qu'il y a plusieurs degrés de séparation entre vous et le Cabinet. Si l'on voulait créer une relation sans lien de dépendance entre le statisticien en chef et le parlementaire ou la branche exécutive du gouvernement, on pourrait sans doute s'inspirer de toutes ces cloisons qui ont caractérisé tout au moins votre mode de sélection.

**M. Pullinger :** Oui, mais aucune mesure particulière n'a été prise dans mon cas. Il est plutôt inhabituel que la nomination se fasse par la reine, mais ce n'est pas un cas unique. Il est plus courant que la nomination se fasse par le commissaire de la fonction publique. Le jury a été formé suivant des procédures

standard patterns. I don't think anything special has been done for the appointment of me, compared with the appointment of other senior chief executive bodies of public organizations. I couldn't say that for definite. I wouldn't want to overplay the separation point.

In terms of the specific point you made about parliamentary scrutiny I am not required to go to a parliamentary hearing before I can be appointed, but the chairman of the authority does. When Sir David Norgrove was appointed he appeared before a committee, and his appointment was not ratified until that committee reported.

**Senator Frum:** That's very helpful.

**Senator Petitclerc:** Thank you so much for your presentation and for taking the time for us.

You have talked about all the different changes over the years to get to where you are now in the U.K. One of the things that we are trying to achieve with Bill C-36 is a higher level of independence for our Chief Statistician. From your perspective, is that something that has been achieved in the U.K.? Is it something that you feel is important, specifically in terms of methodology?

One of the objectives of the bill is that the Chief Statistician has a lot greater independence when it comes to methodology. How is the U.K. experience in that regard?

**Mr. Pullinger:** The U.K. experience in this regard is absolutely instrumental to the legislation that we have. We need to achieve two objectives, which to some extent are in conflict with each other.

If you have an abstract idea of complete independence, you are isolated. That is not a good thing but nonetheless you want to be independent. If you have a total idea of practical utility, you're in the minister's office every day because you are helping with the minister's solution, but that would be unlikely to command full public trust that you are autonomous.

Yet we do need both. We need the ability to deliver something which is useful. Around the table is where it can be most useful. The government inevitably is a big element of that. You also need independence in order to be trusted.

The way we reconcile that is that I have complete autonomy in professional matters. I have the protection of my board, the protection of the legislation, and my appointment process so that the government cannot and cannot be seen to influence the way in which I am producing GDP, immigration, crime or whatever other statistics.

assez usuelles. Je ne pense pas que l'on ait procédé différemment dans mon cas que pour n'importe quelle autre nomination d'une tête dirigeante de nos institutions publiques. Je ne pourrais toutefois pas vous le garantir. Je ne saurais dire si la séparation est aussi marquée que vous le laissez entendre.

Pour ce qui est du contrôle parlementaire dont vous parlez, je n'ai pas à comparaître devant une instance parlementaire avant d'être nommé, mais c'est le cas du président de notre conseil. Lorsque sir David Norgrove a été nommé, il a comparu devant un comité, et sa nomination n'a été officiellement ratifiée qu'une fois le rapport du comité déposé.

**La sénatrice Frum :** C'est très intéressant.

**La sénatrice Petitclerc :** Merci beaucoup de l'exposé que vous nous avez présenté et du temps que vous nous consacrez.

Vous avez parlé de l'évolution des choses au fil du temps pour en arriver à la situation actuelle au Royaume-Uni. Avec le projet de loi C-36, nous cherchons notamment à assurer un plus grand niveau d'indépendance à notre statisticien en chef. À votre avis, y êtes-vous parvenu au Royaume-Uni? Estimez-vous que cette indépendance est importante, surtout pour ce qui est des façons de fonctionner?

L'un des objectifs de ce projet de loi, c'est que le statisticien en chef jouisse d'une plus grande indépendance méthodologique. Quelle est l'expérience britannique à cet égard?

**M. Pullinger :** Notre loi découle directement de l'expérience britannique à cet égard. Nous avons deux objectifs, qui sont divergents, dans une certaine mesure.

L'idée abstraite de l'indépendance totale crée un isolement qui n'est pas souhaitable, mais on veut tout de même que la fonction soit indépendante. D'un strict point de vue pratique, le statisticien se trouverait dans le bureau du ministre tous les jours, parce qu'il participe à la solution du ministre, mais il serait alors bien difficile de convaincre le public de l'autonomie de la fonction.

Nous avons pourtant besoin de ces deux qualités. Nous devons pouvoir jouer un rôle utile, et c'est en étant concrètement présent qu'on est le plus utile. Le gouvernement est inévitablement une grande partie de l'équation. Cela dit, l'indépendance est fondamentale pour inspirer confiance.

Pour concilier les deux objectifs, je jouis d'une autonomie complète en matière professionnelle. Je jouis de la protection de mon conseil, de la protection de la loi et de la procédure de nomination, de sorte que le gouvernement ne peut pas influencer ni avoir l'air d'influencer la façon dont je produis des statistiques sur le PIB, l'immigration, le crime ou quoi que ce soit d'autre.

All I can say is that for the last 10 years I have certainly never felt under any pressure. I have never seen public comments that suggest I am somehow being subject to that pressure, so that means it's a success.

At the same time, the fact that my office is still part of the civil service and still part of the executive branch enables us to very easily be in meetings with ministers and other civil servants so that we really understand the questions of the day. We make sure that our statistical service is targeted to those questions. That would be more difficult, possibly, if we were more separate.

With this legislation and with the customs and practices built up around it, we now successfully deliver both the independence required and the connection required to enable us to be useful.

**Senator Seidman:** Thank you, Mr. Pullinger, for your presentation. Your historical background that you provided us was really important, but I would like to try to understand something about that just a bit better.

Was there a specific event that spurred this push for independence and the transformation of the old office for national statistics to a non-ministerial department?

You said that it was established in 2007 following a Labour Party win in the election. I believe that is what you said, but I am wondering if there was a specific event or something that led to this transition.

**Mr. Pullinger:** An accumulation of events happened that meant all parties realized just how important in the constitutional democratic framework of the country it was to have information that was both reliable and trustworthy.

There are two specifics. There were concerns about the quality of the numbers accumulated during the 1980s, in particular toward the end of the 1980s when there was a very serious policy failing that was put down to not sufficiently good quality national accounts data. That led to more money and some of the administrative changes that would enable the statistics office to improve its quality.

At the same time there was quite a strong public discourse that the government was interfering with the numbers. Whether or not that was correct, it still had a corrosive effect on trusting the system. Most notable on that was the way in which changes to the administrative definition of unemployment was interpreted, with the government effectively trying to massage down this area of policy.

As a consequence of that, the conservative government of John Major in the 1990s really invested in statistics and positioned statistics as part of the kind of democratic reform,

Tout ce que je peux vous dire, ce que je n'ai jamais senti de pression depuis 10 ans. Je n'ai jamais entendu non plus d'insinuations publiques comme quoi que je subirais de l'influence du gouvernement, ce qui signifie que c'est un succès.

En même temps, le fait que mon bureau fasse toujours partie de la fonction publique et de l'organe exécutif nous permet de participer très facilement à des rencontres avec les ministres et d'autres fonctionnaires pour bien comprendre les enjeux d'actualité. Nous veillons à ce que ces enjeux orientent nos statistiques. Ce pourrait être plus difficile si nous étions plus séparés du gouvernement.

Grâce à cette loi, ainsi qu'aux coutumes et aux pratiques qui l'entourent, nous réussissons aujourd'hui à maintenir l'indépendance requise, ainsi que les liens nécessaires pour conserver notre pertinence.

**La sénatrice Seidman :** Je vous remercie, monsieur Pullinger, de votre exposé. L'historique que vous nous avez fourni est très important, mais j'aimerais un peu mieux comprendre une chose.

Y a-t-il un élément en particulier qui a suscité ce besoin d'indépendance et la transformation de l'ancien bureau du statisticien national pour en faire un organe non ministériel?

Vous avez affirmé qu'il avait été établi en 2007, après la victoire du Parti travailliste aux élections. Il me semble que c'est ce que vous avez dit, mais je me demande s'il y a un élément en particulier qui a provoqué cette transition.

**M. Pullinger :** C'est une accumulation d'événements qui a mené tous les partis à se rendre compte de l'importance, dans le cadre démocratique constitutionnel du pays, d'avoir accès à de l'information fiable.

Il y a deux éléments en particulier qui ont joué. D'abord, la qualité des chiffres recueillis pendant les années 1980, particulièrement à la fin de la décennie, a suscité des inquiétudes quand le très grave échec d'une politique a été attribué à la faible qualité des données sur les comptes nationaux. Le gouvernement a alors annoncé de nouveaux investissements et des modifications administratives pour permettre au bureau de la statistique d'améliorer la qualité de ses données.

En même temps, on entendait beaucoup dans le discours public que le gouvernement s'ingérait dans ces chiffres. Que ce soit vrai ou non, cette perception a eu un effet corrosif sur la confiance envers le système. Je souligne particulièrement l'interprétation qui a été faite des modifications apportées à la définition administrative du chômage, puis les efforts du gouvernement pour assouplir cette question stratégique.

Par conséquent, le gouvernement conservateur de John Major, dans les années 1990, a beaucoup investi dans la statistique et l'a inscrite dans la réforme démocratique, la transition vers un

open government, the Citizen's Charter, and those kinds of things. It was picked up and taken to another level.

A key part of this is that there was actually bipartisan support for this. That helped. Since the act has passed we have now been through several different complexions of government: a labour government, a conservative/liberal coalition and now a conservative government. This framework has not been questioned by any of them.

**Senator Seidman:** Clearly you are putting forward a very positive experience with this framework. Could you help us understand what might be the major differences, specifics or mechanisms in the way you function as a non-ministerial department compared with what would be a ministerial department?

**Mr. Pullinger:** It's difficult to think of what the counterfactual would be. All I can really describe is the experience I have had. I have quite a lot of discretion around the way in which we produce numbers and the comments I can make about numbers.

A very specific and contentious area is the area of prices. We have different measures of prices. I am trying to improve the utility of the framework of the price statistics we have, but inevitably some of the traditional uses are very well embedded in very significant issues like benefits, rail fares, and the sale of public debt where you are talking vast quantities of money.

The statements that I make do have significant consequences, but I think this act has set up a framework that enables me to make my professional viewpoint known and unfettered. I know I need to do that with care to show that I am not acting naively and unaware of the consequences, but equally those people responsible for decisions know I'm not trying to trespass on their territory by telling them what to do. We have this nice balancing act. It is not comfortable; it really is not comfortable. Often some of the dialogues are challenging of me and my office, but I have the protections that enable me to tell it as I see it and that's the best we can expect.

**Senator Manning:** Thank you for your presence here with us. You made comments concerning the quality of the numbers in the 1980s, the public perception of those numbers, statistics in general, what people thought at the time, and whether there was government interference in the numbers or just a negative view of what was coming.

With the restructuring that you've done in the U.K. and the changes you have made, do have you any stats today or have you done anything in the not so distant past to get the perception of

gouvernement ouvert, la Charte des citoyens et ce genre de choses. Elle a beaucoup gagné en importance.

Il faut mentionner qu'il bénéficiait d'un appui bipartisan. Cela a aidé. Depuis que la loi a été adoptée, nous avons connu plusieurs règnes politiques : un gouvernement travailliste, une coalition conservatrice-libérale, puis le gouvernement conservateur d'aujourd'hui. Aucun de ces gouvernements n'a remis ce cadre en question.

**La sénatrice Seidman :** Vous nous présentez clairement une expérience très positive grâce à ce cadre. Pouvez-vous nous aider à comprendre quelles seraient les principales différences, les mécanismes qui distinguent votre organe non ministériel d'un ministère classique relevant d'un ministre?

**M. Pullinger :** Il est difficile pour moi d'imaginer comment il en serait autrement. Je ne peux que vous décrire notre expérience. J'ai beaucoup de marge de manœuvre quant à la façon dont nous produisons nos statistiques et aux commentaires que je peux exprimer sur les données.

L'une des questions les plus pointues et litigieuses est celle des prix. Nous avons des mesures différentes des prix. J'essaie d'améliorer l'utilité du cadre en place pour produire des statistiques sur les prix, mais il y a inévitablement d'anciennes façons de faire qui sont très ancrées pour évaluer des choses comme les prestations, les tarifs ferroviaires et la vente de la dette publique, pour lesquelles les sommes en jeu sont faramineuses.

Les affirmations que je fais sont lourdes de conséquences, mais je pense que cette loi établit un cadre qui me permet d'exprimer mon point de vue professionnel sans entrave. Je sais que je dois faire preuve de prudence et montrer que je ne suis ni naïf ni inconscient des conséquences, mais il faut également que les personnes responsables de prendre des décisions sachent que je n'essaie pas d'empiéter sur leur territoire en leur disant quoi faire. Cette loi crée un bel équilibre. Ce n'est pas facile, ce n'est vraiment pas facile. Les conversations sont parfois difficiles pour moi et le personnel de mon bureau, mais je jouis des protections nécessaires pour dire les choses telles que je les vois, et c'est le mieux dont on puisse s'attendre de moi.

**Le sénateur Manning :** Je vous remercie de votre présence parmi nous aujourd'hui. Vous avez fait des observations sur la qualité des chiffres produits dans les années 1980, la perception publique de ces chiffres, des statistiques en général, ce que les gens pensaient à l'époque et la question de savoir si le gouvernement s'ingérait dans la production de données ou s'il n'y avait qu'une perception négative des données.

Après toute la restructuration qui a eu lieu au Royaume-Uni et les changements que vous avez apportés, avez-vous des statistiques aujourd'hui, ou avez-vous fait quoi que ce soit dans un passé pas si lointain pour sonder la perception des

what the people in the U.K. think of the numbers you're putting out there today versus what was coming out in the 1980s?

**Mr. Pullinger:** We have a periodic survey of public confidence in official statistics, which is kind of tricky because we have to commission another agency to do that. I think they would not trust us to do a survey on ourselves. Unfortunately, we've only been doing that since we've had this legislation to track how well we have done it. We know well enough from the public discourse that this was a problem. We can say now from the survey results that there is good public trust in the office and the statistics it produces.

The primary area of concern to me, which I don't think Statistics Canada suffers from, is public recognition. Statistics Canada has a really clear public recognition among pretty much all Canadians from what I've seen from the available information. We do not have such high levels. It's pretty good. It's especially good around census time.

Of those who know us, they trust us. We see that as one of our key metrics to sustain and keep pushing up. There is nothing particularly in this era where experts or people in our positions are always contested. There is this sort of dialogue around whether we have this new era of post-truth and fake news. All this is clearly a challenge for us.

You asked if we surveyed it. We do survey it. We don't have enough of a time series to compare now with the 1980s, but I am confident it is stronger.

**Senator Manning:** You mentioned about the census. I know you may be familiar with how it's done in Canada. Could you touch on how the process takes place in the U.K.? Is it similar to ours? Do you have the long-form census? Are people obligated to fill it out? Can you give us an idea of how it works in your country, please?

**Mr. Pullinger:** Yes, we are required to have a census at least every 10 years. It has been every 10 years apart from once in 1966 and in 1941 when we did not have one. The new Census Act requires us to do this. It is an obligatory requirement and there are penalties for not complying. We don't have a short form or long form, by the way, as a specific distinction.

Britanniques à l'égard des chiffres que vous produisez aujourd'hui par rapport à ceux qui étaient produits dans les années 1980?

**M. Pullinger :** Nous sondons périodiquement la confiance du public envers les statistiques officielles, ce qui est toujours un peu délicat, parce que nous devons en confier le mandat à un autre organisme. Je pense que le public ne nous ferait pas confiance pour enquêter sur nous-mêmes. Malheureusement, nous ne le faisons que depuis que cette loi a été mise en place pour évaluer la qualité de notre travail. Nous savons très bien, à la lumière des discours publics, que c'était un problème. Nous pouvons aujourd'hui affirmer que les résultats de sondages montrent une bonne confiance du public envers notre bureau et les statistiques qu'il produit.

Ma principale source de préoccupation, c'est la reconnaissance du public, une chose dont Statistique Canada ne semble pas souffrir. Statistique Canada semble jouir d'une bonne reconnaissance d'à peu près tous les Canadiens, d'après l'information dont je dispose. Le degré d'appréciation envers nous n'est pas aussi élevé. Il est assez bon. Il l'est surtout autour de la période du recensement.

Ceux qui nous connaissent nous font confiance. C'est, à notre avis, l'un des principaux indicateurs à préserver et à améliorer. En cette époque où les experts et les personnes dans des positions comparables à la nôtre sont toujours contestés, ce n'est rien de particulier. On se demande constamment si nous sommes à l'aube d'une nouvelle époque de la post-vérité et des fausses nouvelles. Cela représente clairement un défi pour nous.

Vous me demandez si nous avons sondé la population. Nous menons effectivement des sondages, mais nous n'avons pas assez de données longitudinales pour faire la comparaison avec la situation des années 1980. Cela dit, je suis persuadé que la confiance du public est plus forte aujourd'hui.

**Le sénateur Manning :** Vous avez mentionné le recensement. Vous savez probablement comment il se fait au Canada. Pouvez-vous nous parler un peu du processus en place au Royaume-Uni? Est-il similaire au nôtre? Avez-vous un questionnaire long? Les gens sont-ils obligés d'y répondre? Pouvez-vous nous donner une idée de la façon dont cela fonctionne dans votre pays, s'il vous plaît?

**M. Pullinger :** Oui, nous devons effectuer le recensement au moins tous les 10 ans. Il a donc été mené tous les 10 ans à l'exception des années 1966 et 1941, où il n'y en a pas eu. C'est cependant une obligation en vertu de la nouvelle loi sur le recensement. Comme c'est une obligation, il y a désormais des conséquences à ne pas s'y conformer. Nous n'avons pas de version courte ni longue du questionnaire, soit dit en passant, nous ne faisons pas cette distinction.

To get the census agreed we propose a set of questions. We research those questions and propose them. They are then put forward by the government to Parliament, and Parliament approves regulations which define the questions. We have the professional responsibility to propose them, but there is the opportunity for Parliament to amend.

They have not done so. The tradition has been that what we propose gets taken through. When areas such as ethnicity and religion were first introduced, there was a lot of contention about them. We invest a lot in the process ahead of time, working with parliamentary committees, working with parliamentarians, and preparing the way so that when the legislation comes forward we have a reasonable confidence that it's going to be accepted.

Because the census is so closely associated with identity, our legislation gives a final role to Parliament to give us the authority to go out and compel the members of the public to complete this form.

**Senator Raine:** Thank you very much. It is very interesting.

What are the penalties if people do not comply with the obligatory compliance?

**Mr. Pullinger:** I did get some briefing on this. There are criminal penalties. Failure to provide information or providing false information are both criminal offences. Both have a maximum penalty of a level 3 fine, which is currently £1,000.

For the 2011 census, which is our most recent one, over 10,000 households were threatened with prosecution but only 400 cases proceeded to court. The threat of prosecution was a great deterrent in our context. Those are the specific numbers.

**Senator Galvez:** Being the chief statistician is a very technical appointment. You need to be a very strong math connoisseur. Because one of the issues is nominating the arm's-length committee form of three people who choose a high-level mathematician, who has the qualities, criteria and background to be able to choose someone like you?

**Mr. Pullinger:** As I mentioned in answer to an earlier question, I had seven different elements to the appointment process. They were designed to put me through my paces in different respects.

Formally, the appointment is from the Queen, so that gives an independence. The committee that was part of my final selection panel, as I've mentioned, included the Civil Service Commissioner. This is the kind of independent head of public appointments. It included the chair of my board, who himself is appointed by the Queen to be independent. It included the chair

Pour que le recensement soit accepté, nous proposons une liste de questions. Nous faisons nos recherches et proposons des questions. Elles sont ensuite soumises par le gouvernement au Parlement, et c'est le Parlement qui approuve le règlement définissant ces questions. Nous avons la responsabilité professionnelle de les proposer, mais les parlementaires ont l'occasion de les modifier.

Ils ne l'ont jamais fait. La tradition est telle que ce que nous proposons est accepté. La première fois où des questions sur l'ethnicité et la religion ont été proposées, elles ont suscité beaucoup de débats. Nous nous étions beaucoup investis dans la préparation en amont, avec les comités parlementaires, avec les parlementaires, de manière à être raisonnablement sûrs qu'une fois le projet de loi proposé, il serait accepté.

Comme le recensement est si étroitement lié à l'identité, notre loi confère le rôle ultime au Parlement de nous accorder le pouvoir d'obliger les membres du public à remplir le formulaire.

**La sénatrice Raine :** Merci beaucoup. C'est très intéressant.

À quelles sanctions s'exposent les personnes qui ne se conforment pas à cette obligation?

**M. Pullinger :** Je me suis informé à ce sujet. Il y a des peines criminelles. Le refus de fournir de l'information ou la déclaration de faux renseignements constituent des infractions criminelles. Les deux sont passibles d'une amende de niveau 3, qui se situe actuellement à 1 000 £.

À l'issue du recensement de 2011, notre plus récent, plus de 10 000 ménages se sont fait menacer de poursuites, mais seulement 400 se sont rendus devant les tribunaux. La menace de poursuite a été très dissuasive dans notre contexte. Ce sont les chiffres réels.

**La sénatrice Galvez :** Le poste de statisticien en chef est très technique. Il faut posséder de très vastes connaissances en mathématiques. Comme l'un des enjeux est de constituer un comité indépendant composé de trois personnes responsables de choisir un mathématicien de cette trempe, qui possède les qualités, les qualifications et l'expérience requises pour choisir une personne comme vous?

**M. Pullinger :** Comme je l'ai mentionné en réponse à une question précédente, le processus de nomination comportait sept étapes. Chacune était conçue pour me mettre à l'épreuve de différentes façons.

Officiellement, la nomination est faite par la reine, ce qui lui confère l'indépendance voulue. Mon dernier comité de sélection, comme je l'ai mentionné, comprenait le commissaire de la fonction publique. C'est un peu comme le chef indépendant des nominations publiques. Le président de mon conseil d'administration en faisait également partie, et il a lui-même été

of our Audit and Risk Committee, and she too is chosen for her independence of thought and of mind. It included the Cabinet Secretary, the head of the civil service, and the head of our Treasury department, two people who are very actively involved in the business of government.

There were a series of technical and psychological tests to put me through before I got there, including two academic professors to test on the statistical elements of it precisely.

**Senator Galvez:** Exactly. Out of the total, what percentage is political and what percentage is technical? You mentioned the Queen. I don't think she will be able to assess your capacity and ability to run your models. Who are the people that judge your professional abilities?

**Mr. Pullinger:** In specific terms the statistical subpanel of my appointment process included two members of my board, two of the non-executive members, and one of them is a very eminent professor of mathematics who is currently the head of London University. The other was an eminent professor of geography and statistics at City University at the time. They were the two senior academic members of our board. They are people who have a very strong and balanced understanding, both of the theory and application of statistics. Their task was to assess each of the candidates on their professional abilities for the job.

**The Chair:** I will ask a question, unless somebody else would like to be put on the list.

We've heard about the United Nations Fundamental Principles of Official Statistics. Does that factor into your mandate or into the mandate of the UK Statistics Authority?

**Mr. Pullinger:** Yes, the UN Fundamental Principles of Official Statistics are the kind of universal set that guides the framework for all of us. We are all members of the United Nations and that has now been adopted by the General Assembly as something that all countries follow. Certainly our legislation has quite carefully picked up each of the elements.

In my opening remarks I talked about the first test being about practical utility. In our legislation that is translated as serving the public good in some quite precise ways. The second set of tests is around trust. The questions you've raised today around independence relate to that. Also, professionalism, transparency and all of the different kinds of concepts like confidentiality are critical to maintain the public trust in what we do. The third test of these principles is about governance and having legislation

nommé par la reine de manière indépendante. Il comprenait aussi la présidente de notre comité de la vérification et du risque, choisie elle aussi pour son indépendance d'esprit. Le secrétaire du Cabinet, qui est le chef de la fonction publique, ainsi que notre président du Trésor en étaient aussi, deux personnes participant très activement à la gestion des affaires gouvernementales.

Il y avait une série de tests techniques et psychologiques pour me mettre à l'épreuve au préalable, dont un mené par deux professeurs d'université chargés d'évaluer précisément mes compétences en statistique.

**La sénatrice Galvez :** Voilà. Au total, quel pourcentage du comité était politique et quel pourcentage était technique? Vous avez mentionné la reine. Je ne crois pas qu'elle puisse évaluer vos compétences dans l'application de modèles techniques. Qui sont les personnes habilitées à juger de vos compétences professionnelles?

**M. Pullinger :** Concrètement, le sous-comité statistique qui est intervenu dans ma nomination se composait de deux membres de mon conseil, soit de deux personnes ne faisant pas partie de l'exécutif, dont l'une est un éminent professeur de mathématiques qui dirige actuellement l'Université de Londres. L'autre était un éminent professeur de géographie et de statistique à l'Université City à l'époque. C'était les deux membres de notre conseil d'administration représentant le milieu universitaire. Ils ont une profonde compréhension équilibrée de la statistique théorique et appliquée. Leur tâche consistait à évaluer chacun des candidats en fonction de leur aptitude professionnelle à s'acquitter de ces fonctions.

**Le président :** Je poserai moi aussi une question, à moins que quelqu'un d'autre ne souhaite inscrire son nom à la liste.

Nous avons entendu parler des Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU. Sont-ils pris en compte dans votre mandat ou dans celui de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni?

**M. Pullinger :** Oui, les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU constituent un ensemble de règles universelles qui nous guident tous. Nous sommes membres de l'ONU, et ces principes ont été adoptés par l'Assemblée générale, de sorte que tous les pays doivent les respecter. Je peux vous assurer que notre loi intègre soigneusement chacun des éléments qu'ils contiennent.

Dans ma déclaration préliminaire, j'ai dit que le premier critère en était un d'utilité pratique. Dans notre loi, cela se traduit par le devoir de servir le bien public de façon précise. Le deuxième critère est celui de la confiance. Les questions que vous m'avez posées aujourd'hui sur l'indépendance y sont directement liées. De même, le professionnalisme, la transparence et toutes sortes de concepts différents comme la confidentialité sont essentiels pour conserver la confiance du

that actually requires all of these tests to be met, including being part of a broader international community and coordinating our work with provinces or subject matter domains relevant to our countries.

That is a long answer to a question where really the answer is yes, we are part of a global system that draws on these UN fundamental principles.

**Senator Raine:** I have one other question. I am not sure if it's a law or a convention in Canada, but our statistics are able to be made public 92 years after the fact. Do you have something like that in the U.K. for historical purposes?

**Mr. Pullinger:** Yes, for our census forms. When we send the census out we commit to not making anything public for 100 years. That is our convention. Having made that promise, we stick to it. Often when you get to a 90-something year you get a lot of genealogists saying, "We want this data. We want to see it. It will be good for our research," but we have been very clear. We made a promise and we will keep it.

**Senator Raine:** If I could ask one more question, and that's to do with advancing technology in terms of the hardware that you use.

How is that set up in the U.K.? In Canada we have a Shared Services hardware program or IT program. Do you have something similar? Who actually purchases and operates the hardware that you use to store and use the data?

**Mr. Pullinger:** Straightforwardly, we go for the best service we can get. In some areas we would want to draw on government infrastructure. In other areas we will procure our own. We have a pretty much mixed model. Mostly now we are procuring our own, but we would take a kind of very practical approach to that and make sure we get the best value and the best computing power. We need a lot of computing power here.

Not all of these things can you do in house, so it's a practical question rather than anything else. I would want to be able to have confidence I can get whatever power. I'm very open minded as to how to get it and I will set up a framework to get the best value for the office, wherever that comes from. I am quite happy if that comes from the government and I am quite happy if it does not.

public envers tout ce que nous faisons. Le troisième critère émanant de ces principes touche la gouvernance; ainsi, la loi dicte que tous ces critères doivent être respectés, y compris celui de faire partie de la communauté internationale et de coordonner nos travaux avec ceux des provinces, en plus de cibler les sujets pertinents pour nos pays.

C'est une réponse longue à une question à laquelle j'aurais pu simplement répondre oui : nous faisons partie d'un système mondial qui repose sur ces principes fondamentaux de l'ONU.

**La sénatrice Raine :** J'ai une autre question. Je ne sais plus trop si cela relève d'une loi ou d'une convention au Canada, mais nos statistiques peuvent être rendues publiques 92 ans après leur production. Y a-t-il des dispositions comparables au Royaume-Uni, à des fins historiques?

**M. Pullinger :** Oui, pour nos questionnaires de recensement. Quand nous faisons parvenir les questionnaires de recensement à la population, nous nous engageons à ne rendre aucune donnée publique avant 100 ans. C'est notre convention. Comme nous en avons fait la promesse, nous la respectons. Bien souvent, après 90 et quelques années, des généalogistes diront qu'ils veulent avoir accès aux données, qu'ils veulent les voir, parce qu'elles seraient bonnes pour leurs recherches, mais nous sommes toujours très clairs. Nous avons fait une promesse et nous la respecterons.

**La sénatrice Raine :** J'aimerais vous poser une dernière question sur l'avancement technologique des appareils que vous utilisez.

Quelle configuration utilisez-vous au Royaume-Uni? Au Canada, il y a le programme de matériel de TI de Services partagés. Avez-vous quelque chose de semblable? Qui achète et exploite le matériel que vous utilisez pour entreposer et utiliser vos données?

**M. Pullinger :** En gros, nous cherchons à obtenir le meilleur service possible. Dans certains cas, nous choisirons d'utiliser l'infrastructure gouvernementale. Dans d'autres, nous nous procurerons notre propre matériel. Nous avons un modèle très mixte. La plupart des appareils que nous utilisons en ce moment nous viennent de l'extérieur, mais nous procédons de façon très pratique et veillons à tirer la meilleure valeur possible de nos acquisitions, ainsi que le plus de puissance informatique possible. Nous avons besoin de beaucoup de puissance informatique.

Nous ne pouvons pas tout faire à l'interne, c'est donc une question pratique plus qu'autre chose. Je veux avoir la conviction que je peux obtenir toute la puissance voulue. Je suis très ouvert quant à la façon de l'obtenir, et je me doterai du cadre nécessaire pour trouver la meilleure solution possible pour notre bureau, d'où qu'elle vienne. Tant mieux si elle vient du gouvernement, mais tant mieux si elle vient de l'extérieur.

**Senator Raine:** In terms of selecting that capacity you have independence.

**Mr. Pullinger:** Yes. There is nothing specific there. There are some gateways, I guess is the way we would describe it, which are standards that apply across the public sector. The government digital service sets a series of standards. We need to demonstrate that but we would want to do that anyway. We want to comply with the best.

Being part of the government machine, certain things are mandated. We do follow that, but I don't see that as a fettering of my discretion to get what I want. I see that as the ability to follow good practice.

**Senator Seidman:** I must admit that I rather like what I am hearing from you, Mr. Pullinger, about the way the U.K. has managed to balance relevance and trust and walk that fine line.

I want to ask you if you think this piece of current legislation is giving a kind of quasi-independence to the chief statistics officer but really lacking the true independence that the U.K. system might afford.

**Mr. Pullinger:** This is where parliamentary scrutiny really works because it's understanding the political and environmental context in each country. On the idea of true independence, I would hesitate to use it myself. You have various requirements that need to be met. Independence doesn't have a value in itself. Independence has a value in conferring trust, but it has potentially a negative value if it results in isolation.

The key tests are around utility and trust. You want to have something which is independence in the sense that it gives trust, but it's not sitting on a planet on its own. We are connected to things and within an institutional framework. My staff are all civil servants. They are part of the government in that respect. I produce reports to parliament. Maybe we're independent then. I have professional autonomy as to what I do so I am independent in that respect.

It's just more complicated than saying there is a true independence or there is not. It's not binary thing. Very honestly, it's what works for your country that delivers this trust and relevance together. You are the committee that is current in working it out for Canada. I hesitated at the beginning to have any real wisdom to offer in that space. I want to try to describe as precisely as I can the tests we tried to follow when we did this for the U.K.

**La sénatrice Raine :** Vous avez l'indépendance voulue pour faire ces choix.

**M. Pullinger :** Oui. Il n'y a aucune exigence précise. Il y a ce que j'appellerais probablement des règles universelles, c'est-à-dire des normes qui s'appliquent à tout le secteur public. Les services numériques du gouvernement établissent une série de normes. Nous devons prouver que nous les respectons, mais c'est ce que nous voulons de toute façon. Nous voulons nous conformer au plus haut standard.

Comme nous faisons partie de l'appareil gouvernemental, certaines choses sont obligatoires. Nous nous y conformons, mais je ne le vois pas du tout comme un obstacle à mon pouvoir discrétionnaire d'obtenir ce dont j'ai besoin. Je le vois comme une nécessité pour respecter les meilleures pratiques possible.

**La sénatrice Seidman :** Je dois admettre que j'aime beaucoup ce que j'entends, monsieur Pullinger, sur la façon dont le Royaume-Uni réussit à trouver l'équilibre délicat entre la pertinence et la confiance.

J'aimerais vous demander si vous croyez que ce projet de loi confère une quasi-indépendance au bureau du statisticien en chef sans toutefois réussir à lui conférer la véritable indépendance qu'assure le régime britannique.

**M. Pullinger :** C'est là où l'examen parlementaire prend tout son sens, parce qu'il faut comprendre le contexte politique et environnemental de chaque pays. J'hésiterais moi-même à utiliser l'idée de véritable indépendance. Il y a diverses exigences à respecter. L'indépendance n'est pas une fin en soi. L'indépendance a de la valeur parce qu'elle inspire la confiance, mais elle peut également être négative si elle crée un isolement.

Les principaux critères sont donc l'utilité et la confiance. Vous souhaitez établir modèle indépendant pour qu'il inspire la confiance, mais ce n'est pas une fin en soin. La fonction est liée à diverses choses et se situe dans un cadre institutionnel. Mes employés sont tous des fonctionnaires. Ils font donc partie du gouvernement. Je soumets des rapports au Parlement. Peut-être que nous sommes indépendants, alors. J'ai l'autonomie professionnelle nécessaire pour faire ce que je fais, donc je suis indépendant en ce sens.

C'est seulement plus compliqué que de trancher entre l'indépendance vraie et celle qui est apparente. Ce n'est pas tout noir ni tout blanc. Très franchement, c'est ce qui donne des résultats pour votre pays, qui produit cette confiance doublée de pertinence. Vous êtes le comité qui est à jour dans la détermination d'une solution pour le Canada. Au début, j'ai hésité à offrir des conseils de vraie sagesse dans cet espace. Je veux décrire aussi précisément que possible les critères que nous avons essayé d'appliquer au Royaume-Uni.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Pullinger. I appreciate your taking the time to talk to us and giving us your perspective as it is relevant to the U.K. That is helpful to us as we continue with our deliberations on Bill C-36. We wish you a good balance of the day.

We will proceed to the clause-by-clause consideration of Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 4 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 7 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 8 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 10 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 11 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 12 carry?

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Pullinger. Je vous suis reconnaissant de votre temps et de votre point de vue sur le Royaume-Uni. Ça nous sera utile dans nos délibérations sur le projet de loi C-36. Nous vous souhaitons une bonne journée.

Passons maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique. Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est-il réservé?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 8 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 10 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 11 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 12 est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 13 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 14 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 15 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 16 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 17 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 18 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Griffin:** I have a question about that.

**The Chair:** On clause 18?

**Senator Griffin:** Yes, on clause 18(2). The survey information can be released but only if the person to whom the information relates consents at the time of the census or survey to release of the information 92 years later.

I think we were told that people could subsequently opt in. Am I in the wrong place?

**Shaila Anwar, Clerk of the Committee:** Yes, it's actually clause 10 on page 8. It is subsection 18.1(2) of the act.

**The Chair:** Your question is relevant to subsection 18.1(2) on page 8 of the bill.

**Senator Griffin:** It says it can be released:

> . . . only if the person to whom the information relates consents, at the time of the census or survey, to the release of the information ninety-two years later.

We were given to understand during testimony that people had the option of subsequently asking for release of their information or approving release of their information. What I'm asking is: Does that preclude what we were told could happen?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 13 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 14 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 15 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 17 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 18 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La sénatrice Griffin :** J'ai une question à ce sujet.

**Le président :** L'article 18?

**La sénatrice Griffin :** Oui, sur le paragraphe 18(2). Les renseignements contenus dans les relevés de recensement peuvent être divulgués, mais seulement si la personne visée par les renseignements consent, lors du recensement ou de l'enquête, selon le cas, à ce qu'ils cessent d'être protégés 92 ans plus tard.

Je pense qu'on nous a dit que les personnes visées pouvaient par la suite donner leur consentement. Suis-je au mauvais endroit?

**Shaila Anwar, greffière du comité :** Oui. En fait, ça se trouve à l'article 10, à la page 8. Il s'agit du paragraphe 18.1(2) de la loi.

**Le président :** Votre question concerne le paragraphe 18.1(2) de la page 8 du projet de loi.

**La sénatrice Griffin :** On y lit que les renseignements peuvent être divulgués.

> […] seulement si la personne visée par les renseignements consent, lors du recensement ou de l'enquête, selon le cas, à ce que ceux-ci cessent d'être protégés quatre-vingt-douze ans plus tard.

Des témoignages nous ont amenés à comprendre que ces personnes pouvaient, par la suite, demander ou autoriser la divulgation des renseignements les visant. Est-ce que — et c'est ma question — ça bloque l'éventualité qu'on nous a décrite?

**The Chair:** Do we have officials in the room that we can bring to the table, please?

Andrée Desaulniers, Senior Analyst, Information Management Division from Statistics Canada.

**Andrée Desaulniers, Senior Analyst, Information Management Division, Statistics Canada:** You are correct that the current legislation speaks to obtaining consent at the time of collection. We have been accepting, however, that people change their minds. People have been writing to Statistics Canada to change their "no" to a "yes." We realize that children, for instance, at the time of collection probably had no say and will be contacting Statistics Canada in the future if they want to make it a "yes."

**The Chair:** Do you have any further questions?

**Senator Griffin:** Then this is wrong. It should be fixed to reflect the reality. I like what she is doing. I am saying that is great but it's not reflected here. I agree with what she's saying, but it's not correct here.

**The Chair:** You are saying that it is reflected in the practice but not in the law as it is set out here.

**Ms. Desaulniers:** That's right.

**Senator Griffin:** I can't move an amendment. I'm not a member of the committee and I'm not filling in for anyone today. I would like it if somebody else could fix this.

**The Chair:** It would also depend on how we fix it.

**Senator Cordy:** We could do an observation because it is practice.

**The Chair:** By the way, an amendment could be proposed at third reading of the bill in the Senate. I think it's very difficult to do this ad hoc on the fly here. It needs to be checked out thoroughly.

**Senator Griffin:** Do you all see what I'm saying? The word "only" is in there. That is pretty strong.

**The Chair:** If you want to follow up on that, Senator Griffin, then you could move that at third reading.

**Senator Griffin:** It's a very simple amendment, "or subsequently," those two words.

**The Chair:** Things that may seem simple still should be reviewed by the Law Clerk. We shouldn't be doing it on the fly. I would suggest that you pursue this and perhaps consider that at third reading, where you do have the ability to put an amendment.

**Le président :** Y a-t-il, dans la salle, un fonctionnaire qui pourrait témoigner, s'il vous plaît?

Andrée Desaulniers, analyste principale, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada.

**Andrée Desaulniers, analyste principale, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada :** Vous avez raison de comprendre que la loi en vigueur parle de l'obtention du consentement au moment de la collecte. Nous avons cependant accepté des changements d'opinion. Des citoyens ont écrit à Statistique Canada pour l'informer qu'ils donnaient leur consentement. Nous comprenons que les enfants, par exemple, au moment de la collecte, n'avaient peut-être pas voix au chapitre et qu'ils contacteront éventuellement Statistique Canada, pour donner leur consentement.

**Le président :** Avez-vous d'autres questions?

**La sénatrice Griffin :** C'est donc erroné. Il faudrait se conformer à la réalité. Ce qu'elle fait me plaît. C'est bien, mais le texte dit autre chose. Je suis d'accord avec elle, mais ça ne cadre pas, ici.

**Le président :** Vous êtes en train de dire que ça correspond aux faits, mais pas au libellé de cette disposition de la loi.

**Mme Desaulniers :** C'est exact.

**La sénatrice Griffin :** Je ne peux pas proposer d'amendement. Je ne suis pas membre du comité et je ne remplace aucun collègue aujourd'hui. Je voudrais que quelqu'un d'autre fasse la correction.

**Le président :** Ça dépendrait aussi de la façon que nous nous y prendrons.

**La sénatrice Cordy :** Nous pourrions faire une observation, parce que c'est la manière de faire.

**Le président :** À propos, un amendement pourrait être proposé en troisième lecture, au Sénat. Je pense qu'il est très difficile d'agir, ici, à l'improviste. Il faudra des vérifications approfondies.

**La sénatrice Griffin :** Me comprenez-vous? Le mot « seulement », là, est assez fort.

**Le président :** Si vous voulez y donner suite, chère collègue, vous pourriez en faire la proposition en troisième lecture.

**La sénatrice Griffin :** C'est un amendement très simple, une substitution par : « ou, par la suite ».

**Le président :** Les solutions qui peuvent sembler simples doivent quand même être revues par le légiste. Nous ne devons pas agir à l'improviste. Je vous conseillerais de poursuivre l'affaire et peut-être d'envisager une modification en troisième lecture.

**Senator Raine:** I am wondering if we could deal with this in an observation, requesting that consideration be given to finding the best way of recouping the missing statistical information or the historical opportunity.

**Senator Griffin:** It is a different matter.

**Senator Petitclerc:** It is a different matter.

**Senator Griffin:** This is to fix the legislation to put "but only" or "if the person subsequently."

**The Chair:** She's trying to get the legislation to reflect what the practice is, so an observation would not really cover that.

**Senator Manning:** I agree. I wouldn't want to try to do something here today that may affect some other piece of the legislation we're talking about here. You need to run it by the Law Clerk to ensure that making an amendment to this particular section doesn't affect some other section of the bill.

I think third reading is your best bet.

**Senator Frum:** You can have an observation when we get there and you can also do your amendment. It's just belts and suspenders.

**The Chair:** You could do that. You could observe that you feel that this is out of line with the practice and then consider it on third reading after you've checked with the Law Clerk.

**Senator Griffin:** Thank you, I appreciate that.

**The Chair:** We have actually passed clause 18. We don't need to reopen is what I think we've come to. We've done clause 18, which is the last clause, not to be confused with this 18. That is 18 in the act and clause 18 is the one that comes at the end on page 11.

We have now finished clause by clause, and we now come to the next question. We are going back to the title that we postponed until we finish this.

Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** There are no amendments to the bill. Shall the bill carry?

**La sénatrice Raine :** Peut-être pouvons-nous ajouter une observation, dans laquelle nous demanderions qu'on envisage de trouver la meilleure façon de combler les lacunes dans les renseignements statistiques ou de se prévaloir de l'occasion historique.

**La sénatrice Griffin :** C'est autre chose.

**La sénatrice Petitclerc :** Oui, autre chose.

**La sénatrice Griffin :** Il s'agit de corriger le texte de la loi par « mais seulement » ou « si la personne, par la suite, ».

**Le président :** Elle cherche à faire correspondre la loi à la réalité. Une observation ne suffirait pas vraiment.

**Le sénateur Manning :** Je suis d'accord. Je n'essaierai pas de changer aujourd'hui quelque chose qui peut toucher un autre article du projet de loi. Il faut soumettre la question au légiste pour s'assurer qu'un amendement de cet article ne se répercutera pas ailleurs dans le projet de loi.

Je pense que la troisième lecture est le moment le mieux choisi.

**La sénatrice Frum :** Nous pourrons formuler une observation quand nous arriverons à l'endroit voulu, et y aller d'un amendement. Trop de précautions ne peuvent pas nuire.

**Le président :** C'est une possibilité. Vous pourriez, dans une observation, dire que vous avez l'impression que ça ne cadre pas avec la réalité, puis envisager un amendement à l'étape de la troisième lecture, après vérifications avec le légiste.

**La sénatrice Griffin :** Je vous remercie. Je vous en suis reconnaissante.

**Le président :** Nous venons de faire l'article 18. Nous n'avons pas besoin de revenir en arrière. Nous avons fait l'article 18 et dernier article du projet de loi, à ne pas confondre avec cet article 18 de la loi. L'article 18 du projet de loi se trouve à la fin de la page 11.

Nous avons donc terminé l'étude article par article et nous arrivons à la prochaine question. Nous revenons au titre que nous avons réservé pour la fin.

Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté. Le comité désire-t-il joindre des observations au rapport?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le projet de loi n'a pas été modifié. Le projet de loi est-il adopté?

**Senator Frum:** Chair, if I may. I would like to propose an observation to the bill. I was going to do this as an amendment.

**The Chair:** I'm supposed to ask the question: Do we do this in camera or in public?

**Senator Frum:** I am happy to do it in public.

**The Chair:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carry on.

**Senator Frum:** I would like to propose to the committee that we attach an observation to deal with the selection process of the Chief Statistician. We did hear a fair amount of testimony on the subject, including our most recent witness, Mr. Pullinger, who spoke about having a seven-layered approval process.

I have drafted an observation, which the clerk has in English and French. As it's being distributed perhaps I can read it while you're receiving it, or would you like to wait until you have?

**The Chair:** Go ahead.

**Senator Frum:** The proposed observation would read as follows:

> During the committee's hearings on Bill C-36, An Act to amend the Statistics Act, many witnesses expressed concern regarding the appointment process the Chief Statistician. These concerns included the term of the Chief Statistician being renewable, the lack of Parliamentary approval and the absence of a search committee. Therefore, the committee urges the government to consider using tools including Executive Search Committees or Parliamentary approval to ensure the Chief Statistician is a non-partisan appointment who is independent from the government.

My thinking is that we did hear from the former Chief Statistician Wayne Smith who said in his testimony that where Bill C-36 failed, and critically so, was in the process of selection of the Chief Statistician. Bill C-36 sets down no provisions, no requirements for the selection process itself. This is somewhat surprising from this government, given that when it was in opposition it tabled a private member's bill that featured a clearly prescribed process for the selection of the Chief Statistician as a key element in instituting his or her professional independence.

**La sénatrice Frum :** Si vous permettez, monsieur le président, je voudrais proposer une observation relativement au projet de loi. J'allais en faire un amendement.

**Le président :** Je suis censé demander si le comité poursuivra ses travaux à huis clos ou en public.

**La sénatrice Frum :** Je suis heureuse de le faire en public.

**Le président :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Continuez.

**La sénatrice Frum :** Je voudrais proposer au comité de joindre une observation touchant le processus de sélection du statisticien en chef. Nous avons entendu pas mal de témoignages sur le sujet, y compris celui de notre dernier témoin, M. Pullinger, qui a préconisé un processus d'approbation à sept niveaux.

J'ai rédigé une observation, que la greffière a dans les deux langues officielles. Pendant qu'on la distribue, peut-être puis-je la lire ou peut-être voudriez-vous attendre de l'avoir sous les yeux?

**Le président :** Allez-y.

**La sénatrice Frum :** L'observation proposée se lirait comme suit :

> Au cours des audiences du comité sur le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur la statistique, de nombreux témoins se sont dits préoccupés par le processus de nomination du statisticien en chef. Le fait que le mandat du statisticien en chef soit renouvelable, le manque d'approbation parlementaire et l'absence d'un comité de recherche étaient au nombre des préoccupations. En conséquence, le comité exhorte le gouvernement à envisager de recourir à des instruments comme un comité de sélection ou l'approbation du Parlement pour faire en sorte que la nomination du statisticien en chef soit non partisane ou indépendante du gouvernement.

Voici comment j'ai réfléchi au problème. Nous avons effectivement entendu le témoignage de l'ancien statisticien en chef Wayne Smith, qui a dit que la grande lacune du projet de loi C-36 se situait dans le processus de sélection du statisticien en chef. Le projet de loi ne prévoit aucune disposition, aucune exigence concernant le processus même de sélection. C'est quelque peu étonnant, de la part du gouvernement, vu que, lorsque son parti était dans l'opposition, il avait déposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui comportait un processus bien précis pour la sélection du statisticien en chef, qui visait à consacrer son indépendance professionnelle.

We heard yesterday from Mel Cappe, former Clerk of the Privy Council, that once you introduce this idea of a renewable term you contradict or you undermine the principle of independence, and renewability and independence are in conflict with each other. We also heard from Philip Cross, another witness, that political neutrality is essential to the fulfilment of the role of Chief Statistician.

This is a recommendation to the government. It doesn't bind them to do anything but it expresses much of the testimony that we heard.

**Senator Cordy:** I think this is a good observation. It's better as an observation than an amendment just because if it's in law then it ties the hands of the minister. This observation makes it clear to the minister we heard testimony that there may be other tools to use. On the other hand, if there is succession planning in place it may not be necessary; but it's a reminder to the minister to use good advice from people before hiring the Chief Statistician. I think this is a good observation.

**Senator Omidvar:** I too think this is a good observation. I have a question around parliamentary approval. I forget their exact names, but we did hear in witness testimony from some other people that the Chief Statistician is not an officer of Parliament, so asking for parliamentary approval would impact on their status in government. They are like an Assistant Deputy Minister, I understand. It's only officers of Parliament that require parliamentary approval.

I am wondering what your reasoning is for including that term without then going further and saying it should be an officer of Parliament.

**Senator Frum:** I think two things. We did hear from the witness a moment ago, Mr. Pullinger, National Statistician in the U.K., that while his appointment does not require parliamentary approval, the appointment of the chair of the board of the U.K. statistics board does require Parliament approval.

I don't think it's written in stone that only officers of Parliament can be subject to parliamentary approval and nobody else. If the stated goal of this bill is to increase independence, I think what we learned in the case of the U.K., as I say, is that they have seven layers of process before they appoint somebody. It's extremely arm's length.

This bill, in my opinion, doesn't actually achieve what it claims to want to achieve, which is to make greater separation between the minister of industry, the cabinet and a chief statistician. One of the ways you could ensure that is to have parliamentary approval. They are already renaming the position. It's a minor change. I don't think it's a meaningful change

Hier, M. Mel Cappe, ancien greffier du Conseil privé, est venu nous dire que l'idée d'un mandat renouvelable, une fois introduite, contredit ou ébranle le principe d'indépendance, la renouvelabilité et l'indépendance étant incompatibles. Un autre témoin, M. Philip Cross, est venu nous dire que la neutralité politique était essentielle à l'accomplissement du rôle du statisticien en chef.

C'est une recommandation au gouvernement, qui ne l'oblige à rien, sauf que l'observation exprime une grande partie des témoignages que nous avons entendus.

**La sénatrice Cordy :** Je pense que c'est une excellente observation. C'est mieux ainsi que sous la simple forme d'un amendement, parce que, si c'est dans la loi, le ministre a les mains liées. Cette observation informe clairement le ministre que nous avons entendu des témoignages selon lesquels il peut exister d'autres outils. D'autre part, si la planification de la relève est en place, l'observation peut ne pas être nécessaire, mais elle rappelle au ministre de recourir à de bons conseils avant d'embaucher le statisticien en chef. Je pense que c'est une excellente observation.

**La sénatrice Omidvar :** Je le pense aussi. J'ai une question sur l'approbation du Parlement. J'oublie la terminologie exacte, mais nous avons entendu, effectivement, des témoignages selon lesquels le statisticien en chef n'est pas un haut fonctionnaire du Parlement. Donc, si on demandait l'autorisation du Parlement, ça aurait des conséquences sur sa position dans le gouvernement. Le statisticien en chef est assimilable à un sous-ministre adjoint, si j'ai bien compris. Il n'y a que les hauts fonctionnaires du Parlement pour lesquels il faut l'approbation du Parlement.

Je me demande quel est votre raisonnement pour inclure ce terme, sans ensuite aller plus loin en indiquant qu'il faudrait que le titulaire soit un agent du Parlement.

**La sénatrice Frum :** Je pense à deux choses. Nous avons entendu plus tôt le témoignage de M. Pullinger, statisticien national du Royaume-Uni, qui nous a expliqué que si sa nomination ne requiert pas l'approbation du Parlement, celle du président du conseil de la statistique du Royaume-Uni l'exige.

Je ne pense pas qu'une règle immuable stipule que seules les nominations des agents du Parlement exigent cette approbation. Si l'objectif explicite de ce projet de loi consiste à accroître l'indépendance, je pense que nous avons appris que le Royaume-Uni applique un processus en sept étapes avant de procéder à une nomination. Ce processus bénéficie ainsi d'une grande indépendance.

À mon avis, ce projet de loi n'atteint pas vraiment l'objectif qui affirme viser : assurer une plus grande séparation entre le ministre de l'Industrie, le Cabinet et le statisticien en chef. Pour y parvenir, on peut notamment exiger l'approbation du Parlement. Le gouvernement renomme déjà le poste. C'est un changement mineur. Je ne pense pas qu'il y ait une grande

between being a deputy minister reporting to the minister and now he is the Deputy Minister of Statistics Canada. There is a status change in the legislation. It has no meaning.

There is no reason why you can't have parliamentary approval of a position that is intended to be non-partisan and independent.

**Senator Seidman:** Based on everything we've heard I would be very supportive of this observation. Again, it's an observation so we're reminding the minister that there are lots of options in the toolbox including, by the way, parliamentary approval. We're not saying you have to do this. That concept itself evokes a certain approach to this role which is worth pointing out.

I would indeed be supportive of this observation.

**The Chair:** On the observation I have no further speakers, so let me put the question. Is the observation agreed to?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Are there any other observations?

**Senator Petitclerc:** I have an observation. Should I read it first or after the explanation?

**The Chair:** You can go ahead. Meanwhile, it can be passed out.

**Senator Petitclerc:** I hope it doesn't add confusion to what we were discussing a little earlier in the bill. My observation really has to do with many of the witnesses and questions from Senator Griffin about the lost data gap. It's simply to ask the Chief Statistician of Canada to try to explore options to see how we could get the data back. That's really all this is about.

I did not want to be too specific on how I feel that it should be done. We have been discussing with some people, including some of the witnesses, that maybe it should even be a question in the next census: would you agree or something like that.

I didn't want to be specific on that because I don't think it is our place to do that. I wanted to emphasize what we heard from many witnesses. I believe we realize that the lost data has not only a huge impact on historians but also some very practical effect and impact on lives, like Senator Griffin highlighted yesterday.

Shall I read it?

différence ente être représentant du ministre et être maintenant administrateur général de Statistique Canada. Le statut change dans la loi, mais cela n'a pas d'incidence.

Il n'y a aucune raison pour laquelle un poste devant être non partisan et indépendant ne pourrait pas exiger l'approbation du Parlement.

**La sénatrice Seidman :** En m'appuyant sur tout ce que nous avons entendu, je soutiendrais sans réserve cette observation. Ici encore, il s'agit d'une observation; nous rappelons donc au ministre qu'il dispose d'un éventail d'outils, y compris l'approbation du Parlement. Ce n'est pas une injonction, mais un concept évoquant une certaine approche à l'égard de son rôle qui vaut la peine d'être mis en lumière.

J'appuierais donc cette observation.

**Le président :** Plus personne ne désirant intervenir à ce sujet, je vous demanderai si cette observation est adoptée.

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adoptée.

Y a-t-il d'autres observations?

**La sénatrice Petitclerc :** J'ai une observation. Devrais-je la lire avant ou après les explications?

**Le président :** Expliquez-nous ce qu'il en est pendant que nous la distribuons.

**La sénatrice Petitclerc :** J'espère que cela n'ajoutera pas de confusion à ce dont nous discutions un peu plus tôt à propos du projet de loi. Mon observation fait suite aux propos de nombreux témoins et aux questions de la sénatrice Griffin au sujet des données manquantes. L'objectif consiste simplement à demander au statisticien en chef du Canada de tenter d'examiner des avenues pour voir comment nous pourrions récupérer ces données. C'est tout ce que cette observation cherche à accomplir.

Je ne voulais pas être trop précise quant à la manière dont je considère qu'il faudrait procéder. Nous avons discuté avec certaines personnes, notamment des témoins, de la possibilité de même poser une question à ce sujet dans le prochain recensement, en utilisant une formule comme « seriez-vous d'accord pour… » ou quelque chose comme cela.

Je ne voulais pas me montrer précise parce qu'il me semble que ce n'est pas notre rôle de le faire. Je voulais mettre en lumière ce que nous avons entendu de la part de nombreux témoins. Je pense que nous nous rendons compte que le manque de données a non seulement des répercussions considérables sur les historiens, mais a également un effet très concret sur des vies, comme la sénatrice Griffin l'a souligné hier.

Puis-je lire l'observation?

**The Chair:** Could you read it? I want to make sure everybody viewing understands what your motion is.

**Senator Petitclerc:** It reads:

> Inconsideration of the proposed legislative change, that removes the consent requirement for the release of census records to Library and Archives Canada after 92 years, the committee calls the Chief Statistician of Canada to explore all options to encourage Canadians to consent to the release information for the 2006, 2011 and 2016 censuses and national householder surveys. Statistics Canada should, before the upcoming census, highlight to Canadians the historical value of census records for future generations.

**Senator Cordy:** Thank you for that observation. It's clear that we heard over and over again about the data lost from 2006, 2011, and 2016 because of the box on the form for ticking. In addition, any box that was not ticked either "yes" or "no" was presumed to be a "no," and this data is gone.

This observation allows the department to look at all options, and I think it's important not to be prescriptive in how we do it. This is an excellent observation. We heard over and over and over again about the lost data.

**Senator Raine:** I am not sure about the wording. In French, you said "pour le recensement de ces années" and, in English, it's "to the release information." I think it needs to say, "release of information."

**Senator Petitclerc:** You are right, yes, absolutely.

**The Chair:** "Release of information."

**Senator Petitclerc:** "Of information." You're right.

**The Chair:** Is there anything else on this?

**Senator Seidman:** Yes. Again, it's another grammatical thing that might help. In the third line: "The committee calls upon the Chief Statistician of Canada."

**Senator Petitclerc:** Absolutely.

**The Chair:** I am sorry, where is that?

**Senator Seidman:** The third line should be: "The committee calls upon the Chief Statistician."

**The Chair:** "Upon," yes. Also, the comma in the first line should be removed after the word "change." That doesn't fit in there.

**Le président :** Pourriez-vous la lire? Je veux que tous ceux qui regardent la séance comprennent en quoi tient votre motion.

**La sénatrice Petitclerc :** Voici ce qu'elle indique :

> Compte tenu de la modification législative proposée, qui enlève l'exigence de consentement pour la publication des dossiers de recensement à Bibliothèque et Archives Canada après 92 ans, le comité demande au Statisticien en chef du Canada d'explorer toutes les options pour encourager les Canadiens à donner leur consentement pour les recensements de 2006, 2011 et 2016 et les enquêtes nationales auprès des ménages. Statistique Canada devrait, avant le prochain recensement, souligner aux Canadiens la valeur historique des dossiers de recensement pour les futures générations.

**La sénatrice Cordy :** Je vous remercie de cette observation. De toute évidence, nous avons entendu parler encore et encore des données perdues lors des recensements de 2006, 2011 et 2016 en raison de la case à cocher sur le formulaire. En outre, toutes les cases laissées vides étaient considérées comme un « non », ce qui a entraîné la perte des données.

Cette observation permet au ministère d'étudier toutes les options, et je pense qu'il importe de ne pas préciser la manière dont il faudrait procéder. C'est une excellente observation. Nous avons entendu parler à maintes reprises des données perdues.

**La sénatrice Raine :** Je m'interroge à propos du libellé. En français, l'observation indique « pour les recensements de ces années », alors qu'elle dit « *to the release information* » en anglais. Je pense qu'elle doit indiquer « *release of information* ».

**La sénatrice Petitclerc :** Vous avez entièrement raison.

**Le président :** « *Release of information* ».

**La sénatrice Petitclerc :** « *Of information* ». Oui, vous avez raison.

**Le président :** Y a-t-il une autre remarque à ce sujet?

**La sénatrice Seidman :** Oui. Ici encore, il s'agit d'une correction grammaticale qui pourrait être utile. À la troisième ligne de la version anglaise, l'observation devrait indiquer : « *The committee calls upon the Chief Statistician of Canada* ».

**La sénatrice Petitclerc :** Absolument.

**Le président :** Pardonnez-moi, où se trouve ce passage?

**La sénatrice Seidman :** À la troisième ligne, il faudrait qu'il soit écrit : « *The committee calls upon the Chief Statistician* ».

**Le président :** « *Upon* », oui. En outre, il faudrait enlever la virgule après le mot « *change* » à la première ligne. Elle est superflue.

**Senator Frum:** I want to confirm that when we passed the bill you did hear me say that it was on division? Did you record that?

**The Chair:** No, I didn't hear any "on division."

**Senator Frum:** I did say it.

**The Chair:** It will be recorded as on division.

**Ms. Anwar:** For when? On the bill carrying?

**Senator Frum:** Yes.

**The Chair:** Is there anything else on the amendments to the observation?

Taking out the comma after the word "change" in the first line; inserting the word "upon" in the third line, "calls upon the Chief Statistician," and in the fourth line, "release of information," with those changes is the observation agreed to?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried. Are there any other observations?

**Senator Griffin:** For a third observation we need to go back to the section dealing with disclosure and consent to make the point that what is indicated in the draft legislation is different from the practice that is being carried out currently by Statistics Canada and with which I fully agree they should be doing.

**The Chair:** What is the wording of your observation?

**Senator Griffin:** That's a good point.

**Senator Cordy:** Maybe something like currently in practice, the Chief Statistician or the department. I don't know what to say. Go ahead; you're better at this than I am.

**Sonya Norris, Analyst, Library of Parliament:** "The committee also wishes to call attention to new section 18.1(2), which indicates that consent can only be given at the time of the survey, which seems to not agree with current practice."

**The Chair:** I would point out that ultimately the steering committee will have to approve the final wording of all of this. That's our normal practice, just to make sure it's all captured correctly. Let me ask whether that's agreeable.

**Senator Cordy:** Should we say that the committee agrees that current practice is preferred?

**La sénatrice Frum :** Je veux confirmer que, lorsque nous avons adopté le projet de loi, vous m'avez bien entendue dire « avec dissidence ». Cette remarque a-t-elle été portée au compte rendu?

**Le président :** Non, je n'ai rien entendu de tel.

**La sénatrice Frum :** Je l'ai pourtant dit.

**Le président :** Il sera indiqué au compte rendu que le vote est avec dissidence.

**Mme Anwar :** À quel moment? Lors de l'adoption du projet de loi?

**La sénatrice Frum :** Oui.

**Le président :** Y a-t-il d'autres modifications à apporter à l'observation?

Il faut enlever la virgule après le mot « *change* » à la première ligne, ajouter le mot « *upon* » à la troisième ligne pour qu'il soit indiqué « *calls upon the Chief Statistician* », et indiquer « *release of information* » à la quatrième ligne. L'observation ainsi modifiée est-elle adoptée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adoptée. Y a-t-il d'autres observations?

**La sénatrice Griffin :** Pour formuler une troisième observation, nous devrons revenir à la disposition portant sur la divulgation et le consentement pour indiquer que ce qui figure dans le projet de loi diffère de la pratique actuelle de Statistique Canada, pratique que j'approuve entièrement.

**Le président :** Quel est le libellé de votre observation?

**La sénatrice Griffin :** C'est une bonne question.

**La sénatrice Cordy :** Il pourrait y être question de la pratique actuelle, du statisticien en chef ou du ministère. Je ne sais pas quoi dire. Allez-y; vous êtes meilleure que moi à cet égard.

**Sonya Norris, analyste, Bibliothèque du Parlement :** « Le comité souhaite également attirer l'attention sur le nouveau paragraphe 18.1(2), lequel indique que le consentement ne peut être accordé que lors de l'enquête, ce qui ne semble pas cadrer avec la pratique actuelle. »

**Le président :** Je ferais remarquer qu'au bout du compte, le comité de direction devra approuver le libellé final de toutes les observations, conformément à notre pratique normale, pour veiller à ce qu'elles expriment bien toutes nos intentions. Permettez-moi de vous demander si cela vous convient.

**La sénatrice Cordy :** Devrions-nous indiquer que le comité s'entend pour dire qu'il préfère la pratique actuelle?

**Senator Griffin:** That's very positive.

**Senator Cordy:** Leave what you have, but then say it. I think we are saying it, but we also want to make sure it's noted that we agree with the current practice. Would that be okay?

**Senator Griffin:** That's a very good point, because we don't want them to stop doing that current practice.

**The Chair:** So, that's agreed? Agreed, and the wording is subject to the final scrutiny of the steering committee.

Are there any other observations? Seeing none, I will now say: Is it agreed that I report this bill, with observations, to the Senate? Is that agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed. I didn't hear the words "on division" this time.

**Senator Frum:** Full and total agreement.

**The Chair:** That is agreed to and that will happen. We don't have any other business.

(The committee adjourned.)

**La sénatrice Griffin :** C'est très positif.

**La sénatrice Cordy :** Laissons les choses comme elles sont, mais disons ce que nous avons à dire. Je pense que nous le faisons, mais nous voulons aussi nous assurer que l'on sache que nous avalisons la pratique actuelle. Cela vous convient-il?

**La sénatrice Griffin :** C'est une excellente observation, car nous ne voulons pas que cette pratique cesse.

**Le président :** Sommes-nous d'accord, alors? Nous le sommes, et le libellé sera soumis à l'examen final du comité de direction.

Y a-t-il d'autres observations? Comme ce n'est pas le cas, je vous poserai la question suivante : est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi avec observations au Sénat?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** D'accord. Je n'ai pas entendu les mots « avec dissidence » cette fois.

**La sénatrice Frum :** Tout le monde est d'accord.

**Le président :** Avec votre assentiment, je ferai rapport du projet de loi au Sénat. Nous n'avons plus d'autres travaux.

(La séance est levée.)

WITNESSES

**Wednesday, December 6, 2017**

*National Statistics Council:*

Ian McKinnon, Chair.

*As individuals:*

Mel Cappe, Professor in the School of Public Policy and Governance at the University of Toronto, former Clerk of the Privy Council;

Philip Cross, Senior Fellow, Macdonald Laurier Institute;

Bill Waiser, Distinguished Professor Emeritus, University of Saskatchewan (by video conference);

Chad Gaffield, Distinguished University Professor, University of Ottawa.

**Thursday, December 7, 2017**

*Statistics Canada:*

Andrée Desaulniers, Senior Analyst, Information Management Division.

*UK Statistics Authority:*

John Pullinger, UK National Statistician and Chief Executive of the UK Statistics Authority (by video conference).

TÉMOINS

**Le mercredi 6 décembre 2017**

*Conseil national de la statistique :*

Ian McKinnon, président.

*À titre personnel :*

Mel Cappe, professeur à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto, ancien greffier du Conseil privé;

Philip Cross, agrégé supérieur, Institut Macdonald Laurier;

Bill Waiser, professeur distingué émérite, Université de la Saskatchewan (par vidéoconférence);

Chad Gaffield, professeur distingué d'université, Université d'Ottawa.

**Le jeudi 7 décembre 2017**

*Statistique Canada :*

Andrée Desaulniers, analyste principale, Division de la gestion de l'information.

*Autorité des statistiques du Royaume-Uni :*

John Pullinger, statisticien national du Royaume-Uni et directeur général de l'Autorité des statistiques du Royaume-Uni (par vidéoconférence).